



LIVRET GENRE

Femmes et Hommes au Burkina Faso en 2016

Ministère de l'économie
et des finances

Secrétariat général

Institut national de la statistique
et de la démographie

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Livret Genre Femmes et Hommes au Burkina Faso en 2016



Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre (SP/CONAP*Genre)

Novembre 2017

Table des matières

I.	Avant propos	7
II.	Concepts liés au genre	9
	Genre	9
	Intégration des questions de genre.....	9
	Discrimination.....	9
	Équité.....	9
	Égalité des sexes.....	9
III.	Égalité des sexes et statistiques	11
	3.1.1 L'égalité des sexes concerne tous les domaines de la société	11
	3.1.2 La situation des femmes et des hommes devrait être visible dans les statistiques	11
	3.1.3 Législation en faveur de l'égalité des sexes au Burkina Faso	11
IV.	Population.....	15
	4.1.1 Mouvement de population	15
	4.1.2 Structure par âge et sexe de la population	16
	4.1.3 Population par milieu de résidence	16
	4.1.4 Les enfants de moins de 18 ans.....	17
	4.1.5 Situation des Orphelins et autres enfants vulnérables (OEV)	17
	4.1.6 Personnes vivant avec un handicap.....	18
	4.1.7 Personnes âgées de 60 ans et plus	18
	4.1.8 Rapport de masculinité au Burkina Faso.....	19
	4.1.9 Population par groupe d'âge selon l'état matrimonial	19
	4.1.10 Âge moyen au premier mariage	20
	4.1.11 Ampleur du célibat définitif.....	21
	4.1.12 Nombre d'épouses ou de coépouses.....	21
	4.1.13 Indice synthétique de fécondité (ISF) par milieu de résidence.....	21
	4.1.14 Indice synthétique de fécondité (ISF) selon certaines caractéristiques socio-économiques	22
V.	FEMMES ET HOMMES EN UNION DESIRANT UN ENFANT SUPPLEMENTAIRE	25
	5.1.1 Chef de ménage.....	25
	5.1.2 Chef de ménage selon l'état matrimonial.....	25
	Statut matrimonial	26
	5.1.3 Possession de pièces d'identification	26
	5.1.4 Âge moyen à la première maternité	28
	Espérance de vie à la naissance	28
VI.	Santé.....	29
	6.1.1 Morbidité	29
	Mortalité infanto-juvéniles	29
	6.1.2 Accessibilité physique des centres de soins de santé	29
	6.1.3 Consultation médicale	30
	6.1.4 Utilisation des moustiquaires imprégnées	31
	6.1.5 Consommation du tabac	31
VII.	PALUDISME	33
	7.1.1 Méthodes contraceptives	34
VIII.	Suivi de la grossesse et assistance à l'accouchement	35
	8.1.1 Décès maternels	37
	8.1.2 Vaccination et santé des enfants	38
IX.	VIH/SIDA	39

X.	Education.....	43
10.1.1	Effectif des auditeurs.....	44
10.1.2	Effectif des élèves du primaire.....	44
10.1.3	Taux brut d'admission au CP1.....	44
10.1.4	Taux brut de scolarisation au primaire.....	45
10.1.5	Indice de parité des sexes dans le primaire.....	45
10.1.6	Taux net de scolarisation au primaire.....	46
10.1.7	Taux d'achèvement au primaire.....	46
10.1.8	Enseignants du primaire.....	47
10.1.9	Effectif des élèves du secondaire.....	47
10.1.10	Effectif des enseignants du secondaire.....	48
10.1.11	Taux brut de scolarisation.....	48
10.1.12	Taux brut de scolarisation au post-primaire.....	48
10.1.13	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire.....	49
10.1.14	Taux d'achèvement.....	49
10.1.15	Taux d'achèvement au post-primaire.....	50
10.1.16	Taux d'achèvement au secondaire.....	50
10.1.17	Taux de transition.....	51
10.1.18	taux de réussite au cep et au bepc.....	51
10.1.19	taux de réussite au baccalaureat.....	52
10.1.20	Nombre d'étudiants pour 100000 habitants.....	52
10.1.21	Alphabétisation de la population de 15 ans ou plus selon le sexe.....	53
XI.	Cadre de vie, pauvreté et accès aux ressources.....	55
11.1.1	Cadre de vie et accès aux infrastructures de base.....	55
XII.	Pauvreté.....	58
12.1.1	Epargne et accès au crédit.....	59
XIII.	Emploi et Formation professionnelle.....	61
13.1.1	Participation à l'activité économique.....	61
XIV.	Chômage.....	63
14.1.1	Les chômeurs découragés sont majoritairement des femmes.....	63
14.1.2	Les femmes sont plus exposées au chômage en milieu urbain.....	63
14.1.3	Caractéristiques personnelles des chômeurs.....	63
XV.	Durée du chômage.....	65
15.1.1	La durée du chômage est plus réduite chez les femmes et plus élevée chez les non instruits.....	65
15.1.2	Les demandes d'emploi adressées à l'ANPE et les inscriptions dans les centres de formation professionnelles sous l'optique du genre.....	65
XVI.	Femmes et Hommes dans la Fonction Publique burkinabè.....	67
16.1.1	Femmes et Hommes dans les postes à pourvoir au Burkina.....	67
XVII.	violences basees sur le genre (vbg).....	71
17.1.1	quelques donnees sur les violences familiales et conjugales.....	71
XVIII.	violences physiques.....	75
18.1.1	mariages d'enfants.....	75
XIX.	La mutilation génitale féminine/Excision (MGF/E).....	77
XX.	violences psychologiques et morales.....	81
XXI.	violences sexuelles.....	83
XXII.	Justice et détention.....	85
22.1.1	Justice et violences basées sur le genre.....	87
XXIII.	gouvernance et sphere de decision.....	89
23.1.1	Postes nominatifs.....	89
XXIV.	Les postes électifs.....	91

24.1.1	État des connaissances des individus en droits de l’homme, démocratie et bonne gouvernance.....	92
XXV.	Communication.....	95
25.1.1	Accès aux TICS selon le sexe.....	95
XXVI.	emploi du temps.....	97
26.1.1	Arbitrage travail- loisir.....	97
XXVII.	Exploitation du temps de travail	101

I. AVANT PROPOS

Depuis l'adoption de la plateforme d'actions de Beijing en 1995, la prise en considération des inégalités entre les hommes et les femmes dans le processus du développement et particulièrement la valorisation du rôle actif de la femme dans ce processus a constitué, au Burkina Faso, une préoccupation pour les autorités nationales. Celles-ci en effet, appuyés par leurs partenaires au développement font de la question de l'équité et de l'égalité entre les sexes, un axe central dans les processus décisifs de gestion du développement. En somme, l'intégration du genre à toute politique de développement est devenue une option nationale retenue dans tous les documents de politique cadre et de plans d'action au Burkina Faso.

Dans le souci de fournir aux différents acteurs du développement, des éléments permettant de suivre et de mesurer les progrès réalisés pour assurer l'égalité et l'équité entre les sexes au Burkina Faso, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie avec l'appui technique et financier du Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre (SP/CONAP-Genre) a élaboré ce livret.

Ce livret se veut être simple et accessible à tous les utilisateurs de données statistiques. Il donne un aperçu sur la relation homme-femme dans les domaines de population, de santé, éducation, emploi, pauvreté, la criminalité et sphère de décision, communication

L'INSD exprime sa profonde gratitude aux producteurs sectoriels de statistiques pour leur contribution indispensable à la réalisation du présent livret.

Il formule également ses remerciements à l'endroit de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'élaboration de ce document, notamment le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre (SP/CONAP-Genre) pour son assistance technique et financière.

Par ailleurs, l'INSD ose espérer que ce livret répondra aux attentes de ses lecteurs et constituera un instrument d'amélioration de la prise en compte de l'égalité et l'équité entre hommes et femmes dans les programmes de développement au Burkina Faso.

LE Directeur Général

Boureima OUEDRAOGO

II. CONCEPTS LIES AU GENRE

Genre

Le concept genre se réfère aux relations sociales entre l'homme et la femme, et aux différences structurelles les caractérisant en termes de rôles, de statut, et de fonction socialement attribués, culturellement justifiés ; et qui varient selon les sociétés et les cultures, et évoluent en fonction du temps.

Au Burkina Faso, par consensus national, l'analyse du Genre doit se faire « sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable ».

Intégration des questions de genre

Le concept de l'intégration des questions de genre « consiste à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales pour qu'ils en bénéficient de manière égale sans que l'inégalité actuelle ne soit perpétuée ».

Discrimination

La discrimination se définit comme étant « toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement ». Un traitement discriminatoire peut se traduire par « la négation de leurs droits, de l'accès aux opportunités, aux ressources, aux bénéfices ».

Equité

L'équité consiste à attribuer à chacun, de manière impartiale, ce qui lui est dû par référence aux principes de la justice. L'équité entre les sexes signifie accorder un traitement équitable aux hommes et aux femmes, en accord avec leurs besoins respectifs.

Egalité des sexes

Signifie que les femmes et les hommes ont le même pouvoir de modeler leur propre vie ainsi que la société. Cela implique l'accès aux mêmes opportunités, droits et obligations dans tous les domaines de la vie. Par ailleurs, l'égalité est un concept de nature plus vaste. Il fait référence à la parité dans les relations entre tous les individus et groupes sociaux. Cette notion sous-tend la conviction que les individus ont tous la même valeur, quels que soient leur sexe, origine ethnique, religion, classe sociale, etc. L'égalité des sexes est l'une des pierres angulaires de l'égalité en elle-même.

Situation dans laquelle les femmes et les hommes jouissent du même statut et de conditions, de responsabilités et de possibilités égales, afin de disposer pleinement de leurs droits humains et de leur potentiel. Cela inclut l'égalité dans les rapports sociaux, l'accès égal des femmes et des hommes aux ressources ainsi qu'un contrôle égal de ces ressources

- ✚ **L'aspect quantitatif de l'égalité des sexes** implique une répartition égalitaire et juste entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société, telles que l'éducation, le travail, les loisirs et les postes de responsabilité et de pouvoir.
- ✚ **L'aspect qualitatif de l'égalité des sexes** implique que les connaissances, expériences et valeurs des femmes comme des hommes sont considérés comme étant de même poids et sont mises à contribution pour enrichir et orienter toutes les sphères de la société.

III. EGALITE DES SEXES ET STATISTIQUES

3.1.1 L'égalité des sexes concerne tous les domaines de la société

Une perspective d'égalité des sexes dans tous les domaines s'avère nécessaire pour atteindre l'égalité des sexes dans la société.

Cette stratégie est appelée intégration de l'égalité des sexes. Cela signifie que toutes les propositions et les décisions doivent être analysées à partir d'une perspective de genre afin d'identifier toutes les conséquences possibles pour les femmes et les hommes aux niveaux national, régional et local.

3.1.2 La situation des femmes et des hommes devrait être visible dans les statistiques

Afin de mettre en évidence les femmes et les hommes, les statistiques doivent être désagrégées par sexe. Le sexe devrait être une variable de désagrégation fondamentale pour toutes les statistiques. Et elles devraient en outre être présentées de sorte à faciliter l'accessibilité aux utilisateurs.

3.1.3 Législation en faveur de l'égalité des sexes au Burkina Faso

1954 : Adoption du code de sécurité sociale par les arrêtés N°5254 IGTLS du 19 juillet 1954 relatif au travail des femmes et des femmes enceintes ; et N°712/FPT/CNSS du 23 avril 1991 relatif à l'indemnité journalière versée à la femme salariée en couche ainsi que le décret 94-271 du 03 juillet 1994 portant fixation du taux des allocations prénatales au profit des travailleurs du secteur privé et la loi n° 047-94/ADP du 29/11/1994 portant régime général de retraite des fonctionnaires, militaires et magistrats ;

1960 : Signature de la convention N°041 relative au travail de nuit des femmes ;

1962 : Signature de la convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui ;

1962 : Signature de la convention N°111 relative à la discrimination en matière d'emploi et de profession ;

1964 : Ratification de la Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimal de mariage et l'enregistrement des mariages ;

1969 : Ratification de la Convention N°100 sur l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale ;

1984 : Ratification de la Convention sur l'Élimination de toutes formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) ;

1991 : Adoption de la Constitution du Burkina Faso le 02 juin 1991 qui stipule que tous les Burkinabé naissent libres et égaux (article 1) et que tout Burkinabé (homme ou femme) jouit des droits civiques et politiques dans les conditions prévues par la loi (articles 11 et 12). La révision de 2012 a constitutionnalisées le genre (préambule et art 101)

1996 : Adoption de la loi N°043/96/ADP portant code pénal (articles 380, 381 et 382) lutte contre les Mutilations Génitales Féminines (MGF) ;

1997 : Décret n° 97-270/PRES/PM du 10 juin 1997 portant création, composition, attribution et fonctionnement du Ministère de la Promotion de la Femme ;

1998 : Adhésion à la Convention sur les droits politiques de la femme adoptée le 20 décembre 1952 à New York ;

2004 : Signature du Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique ;

2004 : Déclaration solennelle des Chefs d'Etats de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique qui consacre l'engagement des Chefs d'Etats signataires à porter à au moins 30% la participation des femmes dans toutes les instances de prise de décision et des postes électifs ;

2005 : Adoption de la loi N°049-2005/AN portant santé de la reproduction qui définit les composantes et détermine les droits des citoyens à jouir à égalité d'une meilleure santé sexuelle et reproductive. Cette loi fait suite à la féminisation du VIH/SIDA et sanctionne entre autres la contamination volontaire du VIH/SIDA et elle interdit les pratiques traditionnelles néfastes dont l'excision (article 7) ;

2007 : Adoption de la loi n° 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation au BF qui fait de l'éducation un droit pour tous sans discrimination de sexe (article 3).

2008 : Adoption de la loi N°28-2008/AN portant code du travail (article 3, 82 à 88) qui protège la femme salariée en état de grossesse et prévoit l'égalité salariale entre l'homme et la femme pour les emplois de même niveau, tout en instituant des conditions de travail adaptées à la situation des femmes. Le personnel féminin régi par la présente loi bénéficie d'un congé de maternité rémunéré d'une durée totale de quatorze semaines, qui commence au plus tôt six semaines et au plus tard quatre semaines avant la date présumée de l'accouchement, au vu d'un certificat médical délivré par un médecin agréé, une sage-femme ou un maïeuticien.

La décision de congé de maternité est prise par le premier responsable de l'établissement public de l'Etat.

2009 : Adoption de la loi 010/2009/AN du 16 Avril 2009 portant fixation de quotas aux élections législatives et aux élections municipales au Burkina Faso ;

2009 : Décret N°2009-672/PRES/PM/MEF/MPF du 08 juillet 2009 portant adoption du document de la Politique Nationale Genre ;

2009 : Adoption de la loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural. Cette loi stipule en son article 7 la reconnaissance et la protection des droits de propriété, de jouissance, des possessions foncières et des droits d'usage de l'ensemble des acteurs sur les terres rurales. Elle favorise également l'accès équitable de l'ensemble des acteurs ruraux aux terres rurales sans distinction d'origine ethnique, de sexe, de religion, de nationalité et d'appartenance politique;

2010 : Décret N°2010-048/PRES/PM/MPF/MEF du 13 janvier 2010 portant création, composition, attribution et fonctionnement du Conseil National pour la Promotion du Genre (CONAPGenre).

2012 : Adoption de la loi N°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière qui mentionne en son article 3, l'équité et la prise en compte du genre parmi ses principes généraux. Par ailleurs, l'article 131 alinéas 2 précise que l'élaboration des cahiers des charges pour l'occupation ou l'exploitation des terres rurales aménagées se fait en tenant compte du genre.

2013 : Décret N°2013-856/PRES/PM portant organisation du ministère de la promotion de la femme et du genre

2015 : Adoption de la loi n°61-2015/CNT du 06 septembre 2015 portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et prise en charge des victimes

2015 : Adoption de la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2014 portant statut général de la fonction publique d'Etat instituant l'égalité d'accès aux emplois publics sans discrimination de sexe (art 16), les congés de maternité de 14 semaines (art 62), le repos d'une heure et demi pour allaitement pour une période de 15 mois à la date de naissance (art 65)

2015 : Adoption de la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin 2016-2025

2015 : Adoption de la stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfant au BF 2016-2025

2015 : Adoption du plan stratégique national de promotion de l'élimination des mutilations génitales féminines 2016-2018

2015 : Adoption de la loi 005-2015/CNT du 7 avril 2015 portant modification de la loi N°014-2001 du 03 juillet 2001 portant code électoral au Burkina Faso

2016 : Décret n° 2016-379/PRES/PM/MFSNF du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille

2017 : Adoption de la stratégie nationale de promotion et de protection de la jeune fille au Burkina Faso

IV. POPULATION

La population du Burkina Faso présente plusieurs caractéristiques démographiques qui diffèrent selon le sexe. Elle réside en grande majorité en milieu rural et croit sans cesse.

Solde migratoire récent : différence entre l'effectif des immigrants internationaux récents et l'effectif des émigrés internationaux récents. Cet indicateur permet d'appréhender le gain ou la perte du pays en termes de migration des 12 derniers mois.

Taux d'accroissement annuel moyen : rapport entre la variation de la population au cours d'une année et son effectif au milieu de l'année.

Indice synthétique de fécondité (ISF) : nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie reproductrice si elle était exposée à tous les âges de sa période génésique (reproductrice) à la même expérience de fécondité que celle prévalant au moment du dénombrement ou de l'enquête.

Taux de célibat définitif : proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle à un âge donné. Cet âge est défini pour les hommes à 55 ans et pour les femmes à 35 ans.

Personne vivant avec un handicap: Il s'agit d'une personne ayant un désavantage quelconque : une infirmité ou une déficience acquise ou congénitale. Le handicap peut être sensoriel (auditif, visuel...), physique (musculaire, neurologique...) ou mental (trouble psychiatrique, déficience intellectuelle,...).

Rapport de masculinité: Rapport entre l'effectif des hommes et celui des femmes à une date donnée au sein d'une population

Enfant Orphelin: Enfant qui a perdu son père ou sa mère (orphelin partiel) ou les deux à la fois (orphelin complet)

Personne vulnérable: Personne exposée à des risques divers (physique, social, psychologique, environnemental, etc.) et qui a besoin d'une protection sociale, ponctuelle ou permanente

Ménage ordinaire: Unité socio-économique de base au sein de laquelle un ou plusieurs membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage.

Chef de ménage: Personne de référence d'un ménage reconnue comme telle par les autres membres.

4.1.1 Mouvement de population

La population du Burkina Faso se caractérise depuis 1985 par une prédominance des femmes. On constate également depuis cette date une augmentation des naissances et une baisse significative des décès aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 1.1: Effectif de la population, des naissances, et des décès par sexe (en milliers)

Année	Population		Naissance		Décès	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
1985	4131	3833	175	175	353	308
1996	5342	4971	194	183	72	81
2006	7249	6769	396	404	53	63
2012	8684	8095	ND	ND	ND	ND
2014	9185	8695				

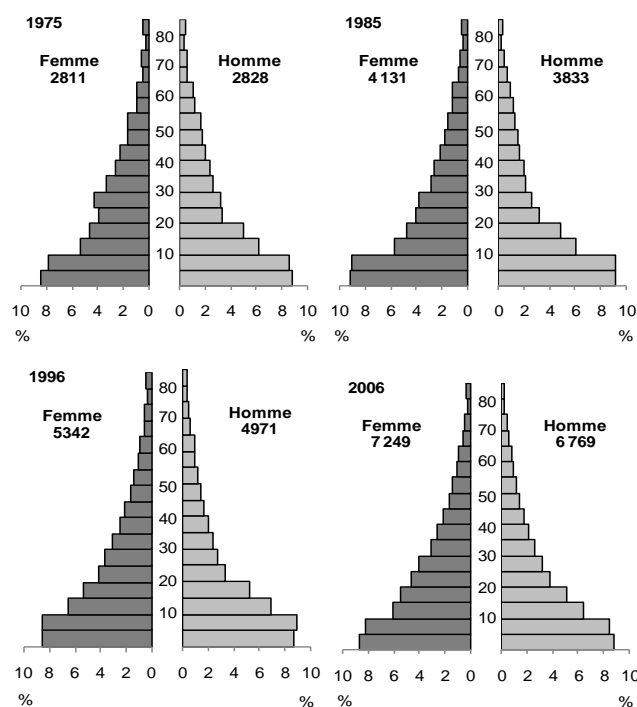
Source : INSD, Recensements 1975, 1985, 1996 et 2006 ; Projections 2009 ; EMC 2014

Depuis 1985, le solde migratoire a été constamment négatif pour les hommes (c'est-à-dire qu'il y a plus de sorties que d'entrée au cours des 12 derniers mois) tandis que pour les femmes, il est plutôt positif sauf en 1996. Le taux d'accroissement présente la même tendance pour les deux sexes depuis 1996.

4.1.2 Structure par âge et sexe de la population

D'une façon générale et depuis 1975, la population du Burkina Faso présente une forte proportion de jeunes aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

Graphique 1.1: Population par groupe d'âge



Source : RGPH 1975, 1985, 1996, 2006

Tableau 1.2: Solde migratoire récent (en milliers) et taux d'accroissement annuel moyen (%)

Années	Solde migratoire		Taux d'accroissement moyen annuel	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1985	+12	-24	3,9	3,1
1996	-1	-79	2,4	2,4
2006	+6	-30	3,1	3,1

Source: INSD, Recensements, 1985, 1996 et 2006 ;

4.1.3 Population par milieu de résidence

De 1975 à 1996, l'on a dénombré plus d'hommes que de femmes en milieu urbain. Cela est dû à l'exode rural massif d'hommes en quête de travail. Toutefois l'on constate, à partir de 2006, qu'il y a plus de femmes en milieu urbain que d'hommes.

Tableau 1.3: Répartition de la population de 1985, 1996, 2006 et 2014 par milieu de résidence (en millier)

Années	Urbain		Rural	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1975	177	185	2 633	2 642
1985	496	515	3 635	3 318
1996	789	812	4 552	4 159
2006	1 593	1 589	5 655	5 180
2014	2 061	1 992	7 124	6 702

Source : INSD, Recensements 1975, 1985, 1996 et 2006 ; EMC 2014

4.1.4 Les enfants de moins de 18 ans

La population du Burkina Faso est particulièrement jeune. Les personnes âgées de moins de 18 ans représentent plus de la moitié du total de la population. Toutefois, on note que la proportion des enfants de moins de 18 ans est plus élevée chez les garçons que chez les filles.

Tableau 1.4: Proportions des enfants de moins de 18 ans dans la population selon le sexe en 1985, 1996, 2006, 2014 et 2016

Années	Femmes	Hommes
1985	51,8	57,7
1996	52,1	57,8
2006	50,4	55,7
2014*	51,5	57,8
2016*	51,2	57,6

* : données de projections démographiques

Sources : INSD, Recensements 1985, 1996 et 2006

4.1.5 Situation des Orphelins et autres enfants vulnérables (OEV)

La majorité des enfants de moins de 18 ans vivent avec leurs 2 parents biologiques. En effet, 76,1% des garçons et 73,5% des filles âgés de 0-17 ans vivent avec leurs deux parents. 7,8% vivent avec uniquement leur mère et 4,8% vivent avec seulement leur père. 8,7% des enfants ne vivent avec aucun des deux parents biologiques alors que les deux sont toujours en vie. 4,5% vivent avec leur mère seulement alors que le père biologique est vivant. Très peu d'enfants ont perdu l'un ou les deux parents. 4,5% des enfants n'ont que leur mère en vie et 1,8% des enfants n'ont que leur père en vie.

10,2% des filles et 7,2% des garçons ne vivent avec aucun de leur parent biologique alors qu'ils sont vivants, 7,6% et 8,5% respectivement vivent avec un seul parent alors que l'autre est vivant tandis que 4,4% et 4,6% respectivement vivent avec un seul parent alors qu'ils sont orphelin de l'autre.

Tableau 1.5: Répartition (%) des orphelins et autres enfants vulnérables

Sexe du membre du ménage	Vivant avec les 2 parents	Vivant avec aucun parent biologique				Vivant avec la mère seulement		Vivant avec le père seulement	
		Seul le père vit	Seule la mère vit	Les 2 en vie	Les 2 décédés	Père en vie	Père décédé	Mère en vie	Mère décédées
Hommes	76,1	0,5	1,2	7,2	1,1	4,6	3,2	3,9	1,4
Femmes	73,5	0,6	1,2	10,2	1,4	4,5	3,3	3,1	1,1
Ensemble	74,8	0,5	1,2	8,7	1,3	4,5	3,3	3,5	1,3

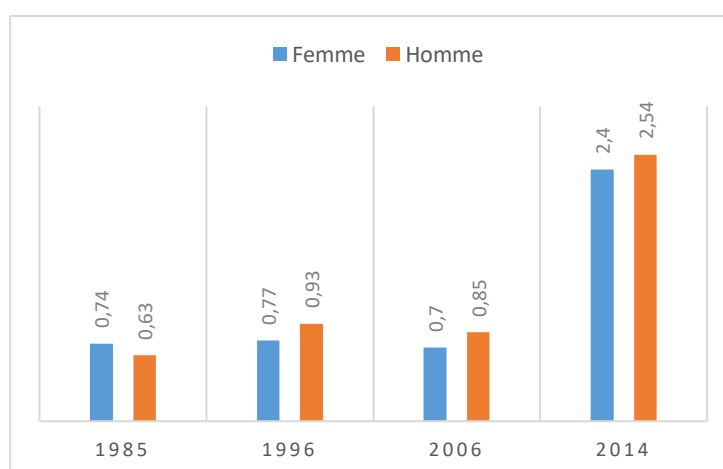
Source : EMDS 2015

4.1.6 Personnes vivant avec un handicap

La proportion des personnes vivant avec un handicap a connu une augmentation entre 1985 et 1996 pour les deux sexes avant de connaître une baisse en 2006. Dans les années 1985 et 1996, la proportion des femmes vivant avec un handicap était supérieure à celle des hommes. Mais à partir de 1996, ce sont les hommes qui sont les plus touchés par un handicap.

De 2006-2014, l'on note une forte croissance de la proportion de personnes vivant avec un handicap.

Graphique 1.2: Proportion des personnes vivant avec un handicap selon le sexe en 1985, 1996 et 2006



Sources : INSD, Recensements 1985, 1996 et 2006, EMC 2014

4.1.7 Personnes âgées de 60 ans et plus

L'effectif des personnes âgées de 60 ans et plus est en augmentation importante au Burkina Faso avec plus de femmes âgées par rapport aux hommes. C'est en milieu rural que l'on retrouve le plus de personnes âgées de 60 ans et plus.

Tableau 1.6: Effectifs des personnes âgées de 60 ans et plus selon le milieu et le sexe (milliers)

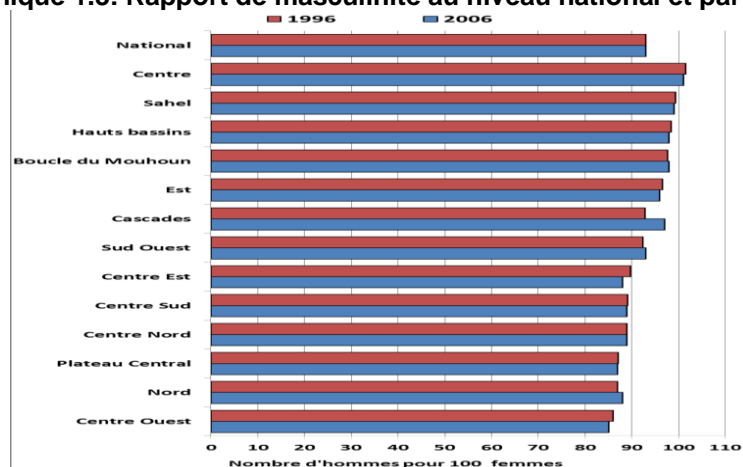
Années	Urbain		Rural	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1985	19	14	243	215
1996	34	28	271	250
2006	70	57	310	276
2014	92	96	392	383

Sources : INSD, Recensements 1985, 1996 et 2006 et Projections 2009, EMC 2014

4.1.8 Rapport de masculinité au Burkina Faso

Au Burkina Faso, on dénombre plus de femmes que d'hommes. Ce constat demeure pour toutes les régions à l'exception du Centre où il y a plus d'hommes que de femmes. En 2006, on constate que ce surplus d'hommes au Centre a connu une légère réduction par rapport à 1996.

Graphique 1.3: Rapport de masculinité au niveau national et par région

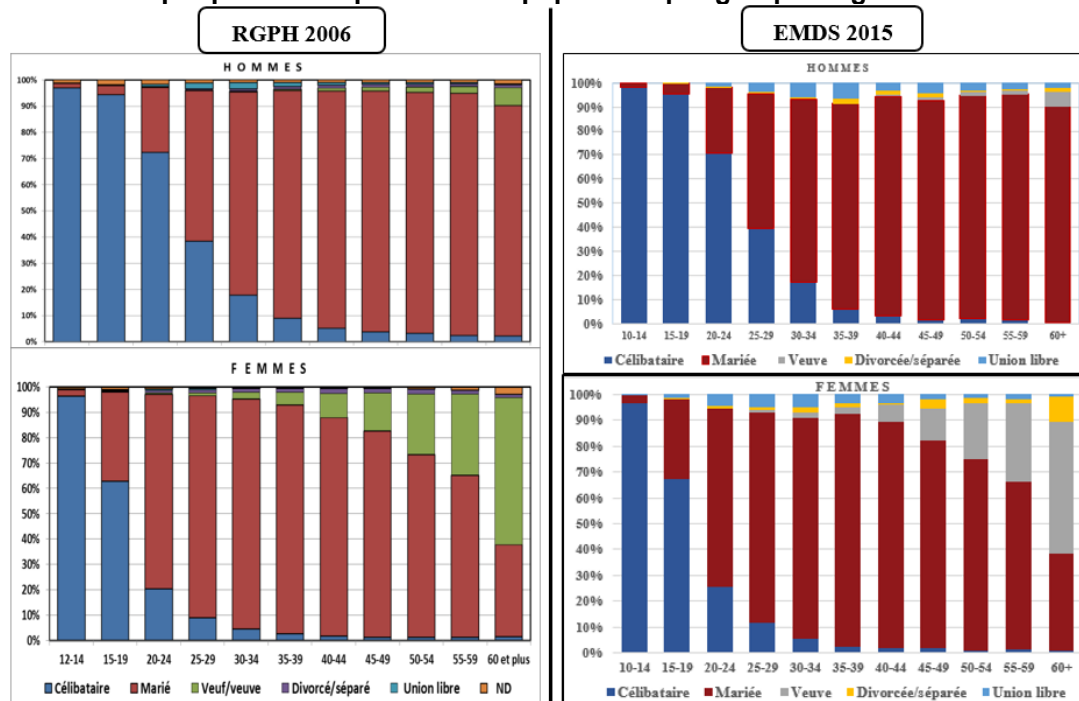


Sources : INSD, Recensements 1996 et 2006

4.1.9 Population par groupe d'âge selon l'état matrimonial

Les hommes et les femmes sont inégalement répartis selon l'état matrimonial quel que soit l'année. On note un rajeunissement de l'entrée dans la vie matrimoniale de 2006 à 2015. Les mêmes tendances se dégagent pour les deux années. Entre 12 et 24 ans, le nombre de célibataires diminue rapidement surtout chez les femmes. On note également une présence plus marquée de divorcés/séparés chez les femmes.

Graphique 1.4: Proportion de la population par groupe d'âge selon l'état matrimonial

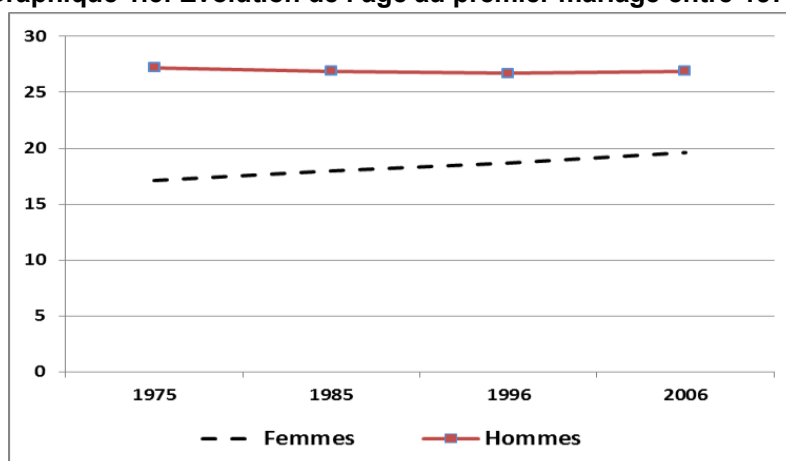


Source : RGPH 2006 ; EMDS 2015

4.1.10 Âge moyen au premier mariage

L'âge moyen au premier mariage des hommes est plus élevé que celui des femmes et ce depuis 1975. Les femmes entrent en union plus jeunes par rapport aux hommes et parfois avant l'âge légal du mariage qui est de 17 ans pour elles et de 20 ans pour les hommes. L'écart d'âge entre les époux diminue avec le temps. Par ailleurs, on constate une augmentation régulière de l'âge moyen au mariage des femmes.

Graphique 1.5: Évolution de l'âge au premier mariage entre 1975 et 2006

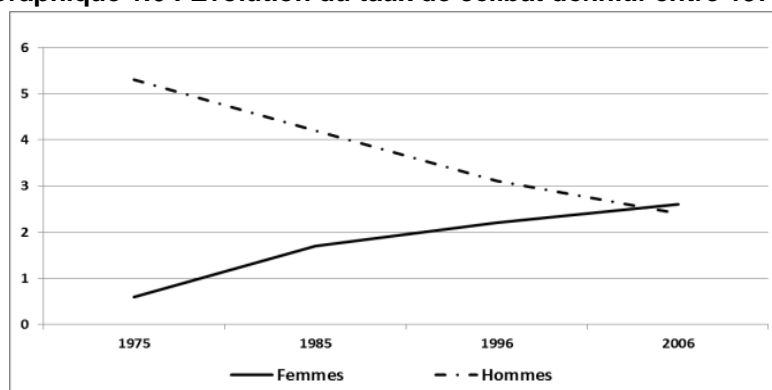


Sources : INSD, Recensements 1975, 1985, 1996 et 2006

4.1.11 Ampleur du célibat définitif

La courbe d'évolution de la proportion du célibat définitif montre une baisse chez les hommes et une hausse chez les femmes entre 1975 et 2006.

Graphique 1.6 : Évolution du taux de célibat définitif entre 1975 et 2006



Sources : INSD, Recensements 1975, 1985, 1996 et 2006

4.1.12 Nombre d'épouses ou de coépouses

La proportion des femmes sans coépouses est plus élevée chez les jeunes générations et plus faibles chez les plus anciennes. Chez les femmes tout comme chez les hommes, le nombre de personnes vivant avec des coépouses ou des épouses augmente avec l'âge.

Tableau 1.7: Répartition (en %) des individus en union au moment du RGPH 2006

Âge	Femmes : nombre de coépouses			Âge	Hommes : nombre d'épouses		
	0	+1	Total		1	+2	Total
10-12			100	12-19	91	9	100
12-16	78	22	100	20-29	90	10	100
17-19	72	28	100	30-39	78	22	100
20-29	64	36	100	40-49	64	36	100
30-39	51	49	100	50-59	57	43	100
40-49	45	55	100	+60	53	47	100
50-59	43	57	100				
+60	44	56	100				

Source: INSD, RGPH 2006

4.1.13 Indice synthétique de fécondité (ISF) par milieu de résidence

L'évolution de l'ISF montre une tendance à la baisse de la fécondité qui est passée de 7,2 enfants par femme en 1985 à 5,4 en 2015, soit une baisse moyenne de 1,4 enfant par femme. Il existe, toutefois de fortes disparités selon le milieu de résidence. En effet, pour l'ISF, l'écart entre les milieux urbain et rural qui était de 0,8 enfants en 1985 s'est creusé davantage pour atteindre 2,8 enfants par femme en 2010. Pour l'année 2015, cet écart a se fixe à 1,7 enfant par femme et s'explique par la baisse importante de la fécondité en milieu rural.

Tableau 1.8: Évolution de l'ISF

Années	Urbain	Rural	Ensemble
1985			7,2
1993	5,0	7,3	6,9
1998/99	4,1	7,3	6,8
2003	3,7	6,9	6,2
2010	3,9	6,7	6,0
2015	3,7	5,8	5,4

Sources des données : EDS de 1993/94, 1998/99, 2003 et 2010, EMDS 2015

4.1.14 Indice synthétique de fécondité (ISF) selon certaines caractéristiques socio-économiques

Pour chaque catégorie socio-économique, l'on observe une baisse du nombre moyen d'enfants par femme de 2006 à 2015. On note ainsi une baisse de la fécondité avec le niveau d'instruction mais aussi avec le niveau de vie des ménages: aux ménages les plus riches et aux femmes les plus instruites correspondent des ISF plus faibles quel que soit l'année.

Tableau 1.9: Nombre moyen d'enfants par femme

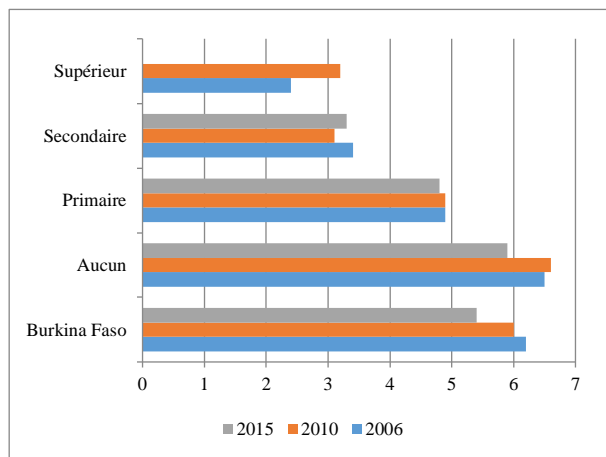
	2006	2010	2015
Burkina Faso	6,2	6,0	5,4
Milieu de résidence			
Urbain	4,6	3,9	3,7
Rural	6,8	6,7	5,9
Niveau d'instruction			
Aucun	6,5	6,6	5,9
Primaire	4,9	4,9	4,8
Secondaire	3,4	3,1	3,3*
Supérieur	2,4	3,2	
Quintile de bien-être			
Ménages très pauvres	6,8	7,1	6,3
Ménages pauvres	6,8	6,9	5,9
Ménages moyens	6,6	6,7	5,6
Ménages riches	5,9	6,2	5,2
Ménages très riches	4,0	3,7	3,9

Source: INSD, EDS 2003, 2010, RGPH 2006, EMC 2014

*Concerne la modalité secondaire et plus

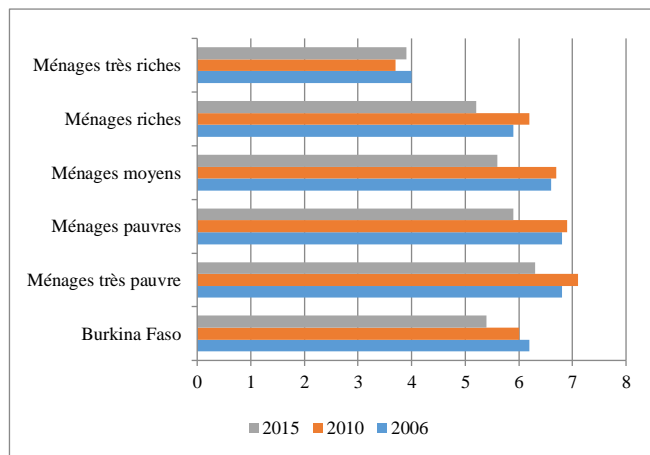
Graphique 1.7 : Indice synthétique de fécondité (ISF) selon le niveau d'instruction

des Chefs de ménage en 2006, 2010 et 2015



Graphique 1.8: Indice synthétique fécondité de (ISF) selon le niveau de pauvreté des

ménage en 2006, 2010 et 2015



Source: INSD, EDS 2003, 2010, RGPH 2006, EMDS 2015

V. FEMMES ET HOMMES EN UNION DESIRANT UN ENFANT SUPPLEMENTAIRE

Le désir d'enfant supplémentaire diminue avec le nombre d'enfants. Mais ce désir est plus poussé chez les hommes que chez les femmes aussi bien en 2003 qu'en 2010, notamment après le 3ème enfant. Entre 2003 et 2010, le désir d'un autre enfant a connu une hausse plus importante chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 1.1: Proportion des femmes de 15-49 ans et des hommes de 15-59 ans désirant un enfant supplémentaire en fonction du nombre d'enfants vivants en 2003 et 2010

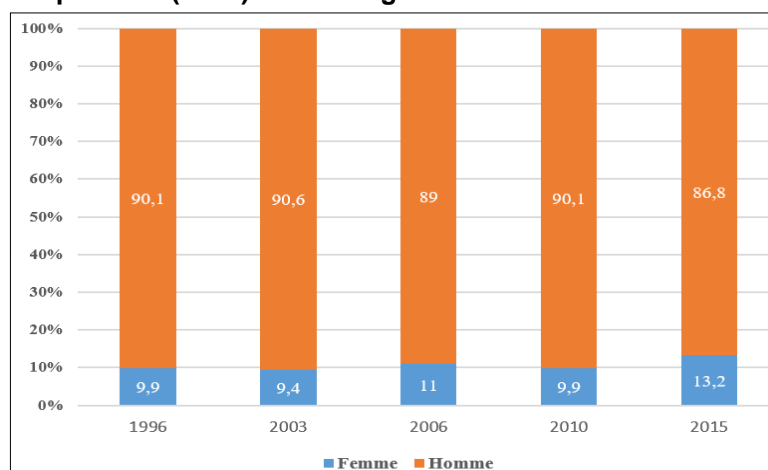
Nombre d'enfants vivants	2003		2010	
	Femme	Homme	Femme	Homme
0	97,0	99,1	95,9	96,2
1	96,7	94,4	96,2	97,4
2	90,7	91,9	91,5	94,0
3	81,4	82,8	83,0	85,5
4	65,5	81,0	66,4	83,7
5	50,0	72,6	51,6	81,8
6et+	25,1	71,2	29,7	81,6
Ensemble	70,9	82,6	71,4	88,2

Source : INSD, Enquête démographique et de santé 2003 et 2010

5.1.1 Chef de ménage

Au Burkina Faso, seulement 13% des ménages ont pour chef une femme. Entre 1996 et 2015, la proportion des femmes chefs de ménage a connu une légère hausse passant de 9% à 13%.

Graphique 1.9: Répartition (en %) des ménages selon le sexe du chef de ménage



Sources : INSD, Recensements 1996 et 2006 EDS 1998, 2003, 2010, EMDS 2015

5.1.2 Chef de ménage selon l'état matrimonial

Le statut matrimonial prédominant au niveau des chefs de ménage est le mariage (monogamie ou polygamie). La proportion des chefs de ménages mariés est moins élevée chez les femmes que chez les hommes. Entre les deux années, la proportion de chefs de ménages célibataires a connu une légère hausse chez les deux

sexes. Pendant ce temps, la proportion de femmes en mariage monogamique et polygamique a connu une baisse.

Tableau 1.2: Répartition des chefs de ménage par état matrimonial selon le sexe en 1996 et 2006

État matrimonial	1996		2006	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Célibataire	6,7	5,0	8	6
Marié monogame	31,7	61,6	30	63
Marié polygame 2F	10,7	22,2	10	20
Marié polygame 3F	3,2	6,3	3	5
Marié polygame 4F	1,5	2,4	1	2
Veuf/ve	39,8	1,2	42	1
Séparé/divorcé	3,3	0,5	4	1
Union libre	0,4	0,4	1	2
Non déclaré	2,6	0,3	1	0
Total	100,0	100,0	100	100

Sources : INSD, Recensements 1996 et 2006

Tableau 1.3: Répartition des individus selon l'état matrimonial

Statut matrimonial	2010		2015	
	Femme	Homme	Femme	Femme
	%	%	%	%
Marié/en union	31,78	74,20	75,8	54,2
Veufs/ves	26,89	2,89	2,4	0,4
Divorcé/Séparé	3,69	1,00	1,5	1,5
Célibataire	37,64	21,91	20,3	43,9

Sources : INSD, EDS 2010 EMDS 2015

5.1.3 Possession de pièces d'identification

L'effectif des personnes détentrices d'un d'acte de naissance ou jugement supplétif et celle de 18 ans et plus possédant une pièce d'identité (CIB, CNIB, passeport, carte militaire, autres) ont augmenté entre 2009 et 2014. Cependant, la proportion des femmes possédant un acte de naissance ou une pièce d'identification est plus faible que celle des hommes.

Tableau 1.1: Proportion de population possédant un acte de naissance ou un jugement supplétif selon le sexe

Milieu/années	2009		2014		2015	
Milieu de résidence	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Urbain	89,3	93,1	96,8	96,8	-	-
Rural	58,1	70,7	72,3	74,2	-	-
Burkina Faso	65,5	76,1	80,6	79,1	77,7	79,1

Sources : INSD, EICVM 2009-2010 ; EMC 2014; EMDS 2015

Tableau 1.2: Proportion de la population possédant une pièce d'identification selon le sexe en 2009 et 2014

Milieu de résidence	2009		2014	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes

Urbain	75,1	89,7	79,0	84,9
Rural	39,9	75,7	62,5	68,5
Burkina Faso	49,2	80,0	70,3	73,3

Sources : INSD, EICVM 2009-2010 ; EMC 2014

5.1.4 Âge moyen à la première maternité

Entre 2003 et 2010, on observe un léger retardement de l'entrée en vie féconde en milieu urbain alors qu'en milieu rural l'âge à la première maternité est resté presque statique.

Tableau 1.3: Évolution de l'âge moyen à la première maternité

Année	Âge moyen à la première maternité	
	Urbain	Rural
2003	20,1	19,3
2010	20,6	19,2

Sources: INSD; EDS 203, EDS 2010

Espérance de vie à la naissance

Les différents recensements depuis 1985 ont permis de constater que la population burkinabè vit de plus en plus longtemps. En effet, de 48,5 ans en 1985, le recensement de 2006 donnait une espérance vie de 56,7 ans au Burkina Faso. Les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes et les écarts se creusent davantage entre les deux sexes passant de 0,6 ans en faveur des femmes en 1985 à 1,7 ans en 2006.

Tableau 1.1: Espérance de vie de la population par sexe

Années	1985	1996	2006
Femmes	48,8	54,1	57,5
Hommes	48,2	53,5	55,8
Ensemble	48,5	53,8	56,7

Sources : RGPH 1985 1996 2006

VI. SANTE

Quotient de mortalité infanto-juvénile : Probabilité pour un enfant de décéder avant son cinquième anniversaire.

6.1.1 Morbidité

La morbidité associée à une maladie correspond au nombre de personnes atteintes par cette maladie pendant un temps donné, en général une année.

Mortalité infanto-juvéniles

Il y a eu des progrès en termes de réduction de la mortalité des enfants au Burkina Faso. Depuis 1993, la mortalité infantile (enfant de moins de 1 an) et la mortalité juvénile (enfants de 1 à 4 ans) ont reculé quel que soit le sexe, même si elles demeurent toujours élevées. En 2010, le quotient de mortalité infantile des filles est de 72 pour 1000 contre 83 pour 1000 pour les garçons. Le quotient de mortalité juvénile des filles (75 pour 1000) est moins élevé que celui des garçons (77 pour 1000).

Tableau 2.1 : Evolution de la mortalité des enfants selon le sexe de 1993 à 2010

Année	Quotient de mortalité infantile (‰)		Quotient de mortalité juvénile (‰)	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
1993	100,3	114,5	110,3	107,1
1996	104,8	109,3	75,5	74,7
1998	113,2	67,4	137,1	66,2
2003	89	95	113	110
2006	86	98	59,1	51,1
2010	72	83	75	77

Source : INSD, Recensements (1975, 1985 ; 1996 et 2006) et Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99, 2003 et 2010)

2 : Calculé sur la période des dix ans ayant précédé l'enquête

En 2006, environ 92 enfants sur 1000 sont morts avant leur premier anniversaire. Chez les enfants de moins d'un an, le quotient de mortalité est nettement plus élevé chez les garçons (105,5‰) surtout en milieu rural que chez les filles (90,8‰).

Tableau 2.2 : Quotients de mortalité infantile par sexe selon le milieu de résidence en 2006

Milieu de résidence	Quotient de mortalité infantile (‰)		
	Garçon	Fille	Ensemble
Urbain	65,7	61,4	63,6
Rural	105,5	90,8	97,9
Ensemble	98,0	86,0	91,7

Source: INSD, Recensement 2006

6.1.2 Accessibilité physique des centres de soins de santé

En 2014, environ 30% des femmes ont parcouru en moyenne moins d'un km pour accéder à une formation sanitaire de base. Cette proportion est similaire pour les hommes.

Tableau 2.3 : Répartition (%) des individus selon la distance parcourue pour accéder à une formation sanitaire de base par sexe

	Moins d'1 Km	1 à moins de 5 Km	5 à 10 Km	Plus de 10 Km
Femme	29,5	41,3	18,2	11
Homme	30,4	41,1	17,8	10,6

Source: INSD, EMC 2014

Selon l'Enquête Multisectorielle Continue de 2014, le taux de morbidité au cours des 15 derniers jours était de 12,9% pour les femmes et de 12,8% pour les hommes. Pour les 30 derniers jours, le taux de morbidité était de 21% pour les femmes et de 20,3% pour les hommes.

Tableau 2.4 : Taux de morbidité selon le sexe en 2014

	Au cours des 15 derniers	Au cours des 30 derniers
Femme	12,9	21
Homme	12,8	20,3

Source: INSD, EMC 2014

La Fièvre/Paludisme est le principal problème de santé eu par les individus quel que soit le sexe avec une légère hausse pour les hommes. Les femmes ont eu plus de problème de diarrhée/maux de ventre.

Tableau 2.5 : Principal problème de santé des individus selon le sexe en 2014

	Fièvre/Paludisme	Diarrhée/maux de ventre	Douleurs dans le dos, membres ou articulations	Problème dentaire
Femme	64,8	11,4	7	1,5
Homme	68,9	9,6	5,9	0,9

Source: INSD, EMC 2014

Tableau 2.5 (suite et fin) : Principal problème de santé des individus selon sexe en 2014

	Fièvre typhoïde	ORL	Diabète	Méningite	Accident Blessure	Ulcère	Autres
Femme	0,2	2,1	0,3	0,1	1,7	0,5	5
Homme	0,1	2,1	0,3	0,1	3,5	0,3	6,7

Source: INSD, EMC 2014

6.1.3 Consultation médicale

Le type de service ou de personnel de santé auquel les personnes ont recouru est un élément essentiel de santé publique. Il n'y a pas de différence fondamentale entre le type de service ou de personnel de santé fréquenté selon le sexe.

Tableau 2.6 : Proportion des individus par type de service ou personnel de santé auquel ils ont eu recours en premier lieu en cas de problème de santé

	Guérisseur trad./Marabout/ matrone trad.	Personnel de santé privé	Formation sanitaire publique	Cabinet privé	Autre
Femme	4,4	4,6	79,5	4,4	7,1
Homme	4,6	4,5	80,6	2,7	7,6

Source: INSD, EMC 2014

A la question de savoir la raison de non consultation d'un service de santé moderne, près de sept personnes sur dix déclarent avoir fait l'automédication. Pour plus d'une personne sur dix une consultation médicale n'est pas nécessaire.

Tableau 2.7 : Principale raison de non consultation d'un service de santé moderne selon le sexe

	Pas nécessaire	Trop cher	Trop éloigné	Automédication	Pas de temps / trop occupé
Femme	12	1	0,9	68,7	0,3
Homme	13	1,2	0,7	67,5	0,3

Source: INSD, EMC 2014

6.1.4 Utilisation des moustiquaires imprégnées

Ces dernières années, le gouvernement burkinabé a procédé à des distributions gratuites de moustiquaires imprégnées. Plus de 9 personnes sur 10 ont reçu de manière gratuite des moustiquaires.

Tableau 2.8 : Voie d'obtention de la moustiquaire

	Acheté	Reçue gratuitement
Femme	2,5	97,4
Homme	2,8	97,2

Source: INSD, EMC 2014

La majorité des femmes et les hommes déclarent avoir dormi sous une moustiquaire (plus de 9 personnes sur 10).

Tableau 2.9 : Proportion des individus ayant dormi sous une moustiquaire la nuit dernière

	Oui	Non	NSP
Femme	93,1	6,5	0,4
Homme	92,2	7,3	0,5

Source: INSD, EMC 2014

6.1.5 Consommation du tabac

La consommation du tabac est de plus en plus un phénomène fréquent au Burkina Faso. La consommation de cigarette/pipe est un phénomène beaucoup plus masculin (11,7% contre 0,6% pour les femmes). La

consommation de tabac en poudre est légèrement plus élevée chez les femmes. Quant à la consommation des autres tabacs, elle est prononcée chez les hommes (7,1% contre 0,1%).

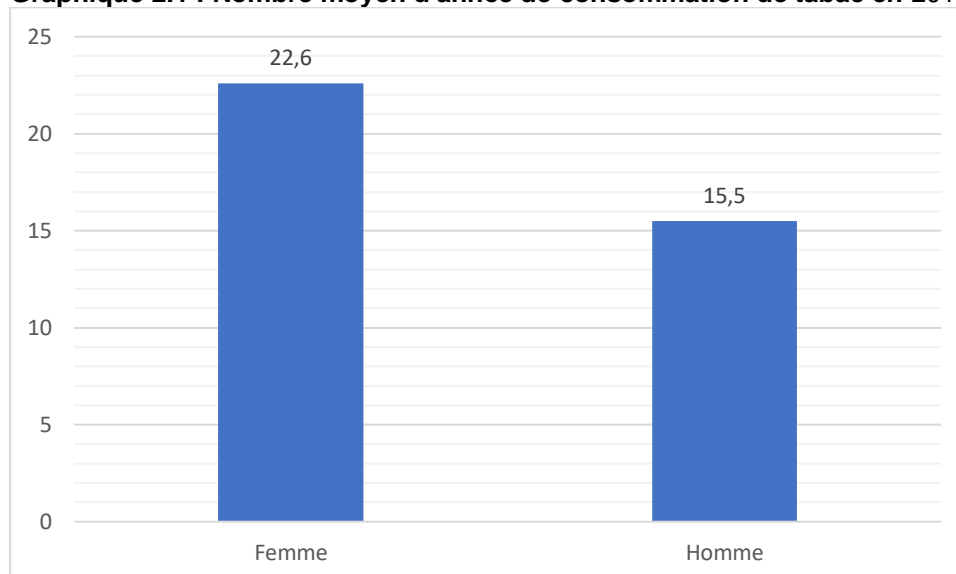
Tableau 2.10 : Répartition des individus selon la consommation du tabac par sexe

	Oui, tabac en poudre	Oui, cigarette/pipe	Autre tabac
Femme	8,9	0,6	0,1
Homme	7,1	11,7	7,1

Source: INSD, EMC 2014

Le nombre moyen d'année de consommation de tabac (en poudre) est plus élevé pour les femmes (22,6 ans) que les hommes (15,5 ans).

Graphique 2.1 : Nombre moyen d'année de consommation de tabac en 2014

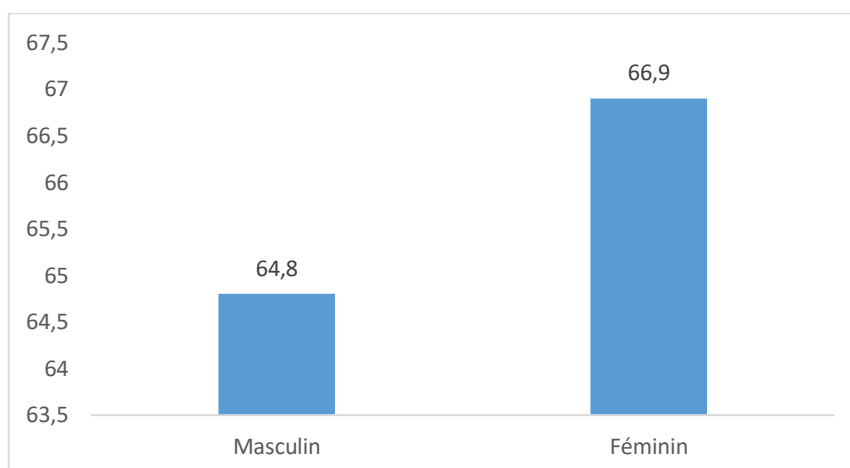


Source: INSD, EMC 2014

VII. PALUDISME

Selon le résultat du test de parasitémie palustre effectué en laboratoire lors de l'Enquête Démographique et de santé réalisé en 2010, la prévalence de l'infection palustre est estimée à 66,9% chez les filles de 6-59 mois contre 64,8% chez les garçons.

Graphique 2.2 : Proportions d'enfants dont le test de parasitémie est positif selon le sexe en 2010



Source: INSD, EDS 2010

Au niveau national, le nombre de cas de paludisme grave enregistré en 2016 dans les formations sanitaires est de 423 214 avec un total de 3 974 décès soit une létalité de 0,94%. Chez les enfants de moins de cinq ans, cette létalité est de 1,46% pour les garçons contre 1,44 % pour les filles. Concernant les 5 ans et plus, on note des taux de létalités de 0,82% pour les garçons contre 0,35% pour les filles. Pour cette tranche d'âge la maladie a plus sévère chez les garçons.

La région où le taux de létalité est plus élevé est le sahel (2,29% Masculin contre 1,67% féminin) et les moins élevés sont les régions du Centre (0,93% Masculin contre 0,28% Féminin) et du Centre Sud (0,48% Masculin contre 0,37% féminin).

Tableau 2.11: Létalité du paludisme grave par tranche d'âge et par sexe selon la région en 2016

	Létalité (%)					
	Moins de 5 ans		5 ans et plus		Total	
	F	H	F	H	F	H
Boucle Mouhoun	1,93	1,67	0,42	0,67	1,00	1,21
Cascades	1,46	1,46	0,35	0,38	0,71	0,93
Centre	0,64	0,88	0,17	0,95	0,28	0,93
Centre Est	0,98	1,09	0,44	0,80	0,65	0,97
Centre Nord	1,85	1,74	0,65	0,85	1,19	1,35
Centre-Ouest	1,08	1,34	0,39	0,76	0,65	1,07
Centre-sud	0,55	0,54	0,26	0,41	0,37	0,48
Est	1,49	1,48	0,39	0,73	0,96	1,21
Hauts-Bassins	1,74	1,76	0,26	1,03	0,86	1,45
Nord	1,42	1,24	0,33	0,60	0,66	0,88
Plateau Central	0,63	0,70	0,17	0,51	0,37	0,62
Sahel	3,11	3,11	0,66	1,20	1,67	2,29
Sud-Ouest	1,37	1,33	0,45	0,98	0,90	1,20

Burkina Faso	1,44	1,46	0,35	0,82	0,76	1,15
---------------------	------	------	------	------	------	------

Source: Ministère de la santé/DGESS, 2016

7.1.1 Méthodes contraceptives

En matière de connaissance sur les méthodes contraceptives, la proportion des femmes a connu une augmentation plus importante que celle des hommes entre 1998 et 2010. Cette proportion est plus élevée chez les hommes que chez les femmes en 2010.

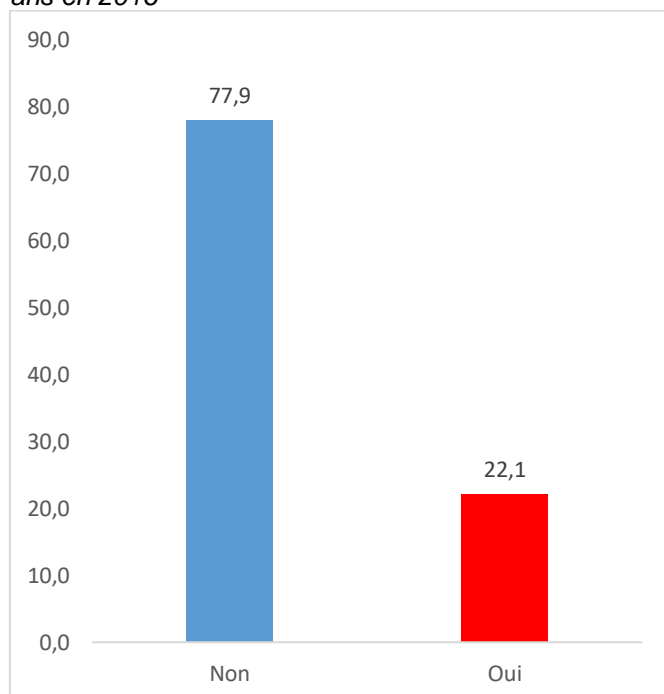
Tableau 2.12: Proportion des femmes et des hommes de 15 à 49 ans connaissant une méthode contraceptive, selon la méthode

Connaissance	1998-99		2003		2010	
	F	H	F	H	F	H
Une méthode quelconque	77,6	90,9	90,7	92,5	96,6	97,4
Une méthode moderne	75,9	90,2	89,4	91,1	96,4	97,4
Une méthode traditionnelle	40,6	60,3	49,3	52,3	51,9	57,6

Sources: INSD, EDS 1998, 2003, 2010

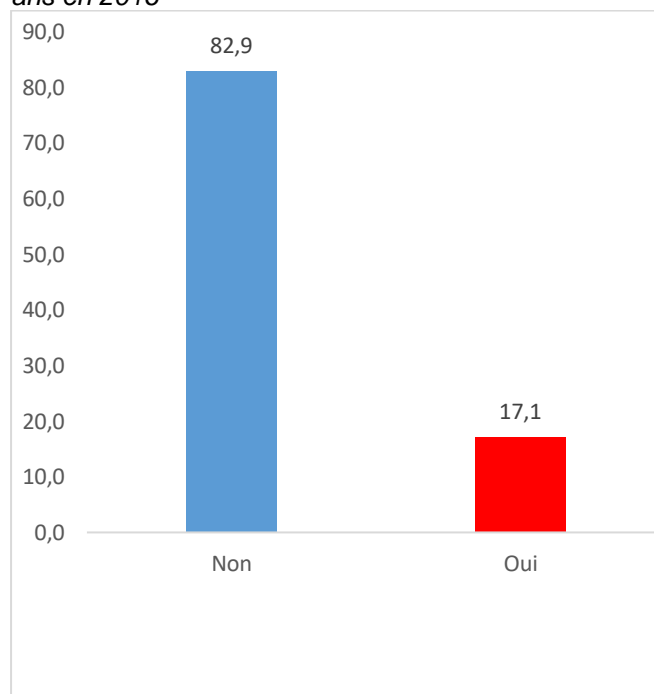
Selon l'enquête sur les institutions sociales discriminatoires de 2016 seulement 22,1% des femmes en âge de procréer utilisent une méthode moderne ou traditionnelle pour éviter une grossesse. Cette prévalence reste encore faible si l'on considère uniquement la contraception moderne (17,1%).

Graphique 2.3: Prévalence(%) de la contraception moderne ou traditionnelle chez les femmes de 15 à 49 ans en 2016



Source: INSD, SIGI 2016

Graphique 2.4 : Prévalence de la contraception moderne ou traditionnelle chez les femmes de 15 à 49 ans en 2016



VIII. SUIVI DE LA GROSSESSE ET ASSISTANCE A L'ACCOUCHEMENT

Pour un meilleur suivi de la grossesse, les politiques, normes et protocoles (PNP) en matière de santé de la reproduction au Burkina Faso recommandent pour toute femme enceinte, au moins quatre visites dont la première au cours du premier trimestre même en l'absence de complication.

En 2016, le nombre de femmes vues en première consultation prénatale est de 850 820 soit un taux de couverture de 80,29%. La couverture en CPN1 est en légère baisse par rapport à l'année 2015 où elle était de 82,3%. Parmi ces femmes, 33,31% sont vues au premier trimestre de la grossesse. Cette proportion est en hausse de 2,31 points comparativement à 2015.

Concernant la CPN4, on enregistre une couverture de 34,5% en 2016 au niveau national. L'écart entre la CPN1 et la CPN4 est relativement important (46 points) et cela pourrait s'expliquer par le non-respect de la première consultation au premier trimestre de la grossesse et les abandons.

Tableau 2.13: Couverture (%) de la consultation prénatale (CPN1, CP4 et celles vue au premier trimestre de la grossesse)

	Taux (%) CPN1			% des femmes vues au premier trimestre de la grossesse			Taux (%) CPN4		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
B. Mouhoun	85,0	77,5	76,05	28,9	32,1	35,40	38,6	39,1	37,57
Cascades	93,2	93,6	95,12	35,0	37,3	38,42	40,5	40,1	41,89
Centre	83,4	83,6	80,05	27,2	27,6	26,33	33,9	33,0	31,89
Centre Est	79,3	78,1	75,98	32,7	33,4	37,38	35,0	37,2	38,16
Centre Nord	83,9	80,6	80,81	29,0	31,2	35,24	29,1	31,9	37,58
Centre-Ouest	73,4	72,7	70,37	28,7	28,7	31,09	32,4	35,2	36,22
Centre-sud	64,7	60,8	59,41	24,0	22,4	25,65	31,7	31,2	29,97
Est	86,4	85,1	85,65	38,1	37,8	40,65	38,3	37,1	36,88
Hauts-Bassins	84,2	81,0	80,74	33,6	36,0	39,92	33,7	35,8	36,79
Nord	90,4	84,5	83,30	21,1	22,1	25,17	29,3	29,9	34,50
Plateau Central	73,9	72,4	67,42	23,0	25,0	25,56	31,6	34,7	35,94
Sahel	116,1	114,8	113,54	26,4	25,4	26,25	15,0	16,3	14,20
Sud-Ouest	82,8	82,0	89,47	35,2	41,2	39,48	42,6	43,9	44,43
Burkina Faso	84,8	82,3	80,29	29,8	31,0	33,31	33,1	34,1	34,50

Source: Ministère de la santé/DGESS, 2016

En 2016, les formations sanitaires ont réalisé 713 539 accouchements assistés soit une couverture de 80,9%. Le taux d'accouchements assistés est en baisse comparativement à 2015 où il était de 83,4%. Le niveau de l'indicateur a connu une baisse de 5,3 points entre 2014 et 2016. Parmi les accouchements, 9% ont été dystociques.

L'analyse par région montre des disparités. En effet, les taux extrêmes sont enregistrés dans les régions du Centre (95,8%) et du Centre-Sud (68,4%).

Tableau 2.14: Nombre d'accouchement réalisés dans les formations sanitaires

	Total accouchement			Taux (%) d'accouchement assisté			% d'accouchement dystocique		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
B. Mouhoun	79266	76606	73261	93,21	87,39	81,06	5,75	5,21	6,38
Cascades	29206	29404	31812	89,23	86,39	89,90	6,46	6,06	8,64
Centre	80389	83591	83617	100,45	100,01	95,83	13,05	12,67	16,53
Centre Est	60189	59376	61333	87,75	83,76	83,71	8,77	10,09	12,03
Centre Nord	62874	62608	65651	82,85	79,89	81,12	3,31	2,45	2,96
Centre-Ouest	52736	52799	53972	77,83	75,55	74,87	6,26	5,59	6,49
Centre-sud	26465	26051	25730	74,66	71,34	68,39	5,01	4,99	8,48
Est	67575	66705	69091	76,33	72,72	72,70	5,46	6,27	8,14
Hauts-Bassins	75518	76837	77794	90,48	88,90	86,91	10,41	9,76	10,73
Nord	61683	62022	62765	95,66	93,28	91,53	5,78	6,42	6,48
Plateau Central	34375	34068	33306	85,70	82,44	78,20	6,23	6,93	7,52
Sahel	44403	43734	45110	77,43	73,71	73,48	5,49	5,67	9,40
Sud-Ouest	26975	28459	30097	77,00	78,70	80,61	5,34	5,93	10,18
Burkina Faso	701654	702260	713539	86,15	83,36	80,87	7,13	7,17	8,98

Source: Ministère de la santé/DGESS, 2016

Le type d'assistance à l'accouchement varie selon le milieu de résidence. En effet en 2010, en milieu urbain, les accouchements sont plus assistés par des sage-femmes ou des maïeuticiens tandis qu'en zone rurale, ce sont les accoucheuses auxiliaires et les matrones qui assistent le plus.

Tableau 2.15: Répartition (%) des naissances par type d'assistance à l'accouchement selon le milieu de résidence

Type d'assistance à l'accouchement	2010	
	Urbain	Rural
Médecin	4,6	0,2
Sage-femme/Maïeuticien	47,7	6,9
Infirmier/ière	9,5	8,1
Accoucheuse auxiliaire	31,5	45,3
Matrone/accoucheuse formée	0,6	1,2
Accoucheuse traditionnelle	1,6	11,3
Agent de santé communautaire	0,0	0,3
Parent/Amis et autres	3,1	18,7
Guérisseur traditionnel	0,5	6,1
Aucune assistance	0,6	1,6

Source: INSD, EDS 2010

Au cours de l'année 2016, les structures de soins ont enregistré un total de 8 582 513 nouveaux consultants chez les moins de 5 ans soit un nombre de nouveaux contacts par habitant par an de 2,49. L'indicateur s'est relativement amélioré et cela pourrait s'expliquer par la politique de gratuité de soins dans cette tranche d'âge. Quant aux adultes (15 ans et plus), le nombre de nouveaux contacts est de 2 913 807 pour les hommes et de 4 878 688 pour les femmes soient des contacts par habitant par an respectifs de 0,63 et 0,88.

L'indicateur est plus élevé chez les femmes que chez les hommes dans toutes les régions.

Tableau 2.16: Nombre de contact par habitant par an en 2016

	Nombre de nouveaux consultants			Nombre de contact par habitant/ an		
	Moins de 5 ans	Adultes		Moins de 5 ans	Adultes	
		masculin	féminin		masculin	féminin
B. Mouhoun	658 858	259 839	400 130	1,86	0,58	0,79
Cascades	352 948	141 059	229 276	2,60	0,75	1,06
Centre	1 217 823	471 447	820 823	3,35	0,58	1,03
Centre Est	733 759	241 119	485 945	2,50	0,74	1,09
Centre Nord	711 143	215 657	351 046	2,27	0,63	0,77
Centre-Ouest	601 033	220 112	366 060	2,05	0,68	0,77
Centre-sud	335 231	122 867	208 965	2,19	0,66	0,84
Est	904 658	202 658	330 696	2,64	0,47	0,64
Hauts-Bassins	954 410	300 413	560 872	2,92	0,56	0,96
Nord	573 342	230 586	358 763	1,90	0,70	0,80
Plateau Central	472 221	156 041	283 744	2,73	0,82	1,06
Sahel	615 034	183 038	254 716	2,47	0,57	0,72
Sud-Ouest	452 053	168 971	227 652	2,93	0,90	0,95
Burkina Faso	8 582 513	2 913 807	4 878 688	2,49	0,63	0,88

Source: Ministère de la santé/DGESS, 2016

8.1.1 Décès maternels

En 2016, Le taux de décès maternel pour 100 000 parturientes est de 134,64 au plan national contre 109 en 2015 soit une hausse de 25,64 points. L'indicateur varie de 319,11 au Centre à 42,79 au Plateau Central. Au total, six (06) régions ont un taux de décès maternel supérieur à la moyenne nationale.

Tableau 2.17: Décès maternels par région en 2016

	Taux de décès pour 100 000 parturientes			
	2013	2014	2015	2016
B. Mouhoun	79,3	84,59	119,44	101,36
Cascades	70,8	41,04	117,67	181,99
Centre	263,3	204,08	35,13	319,11
Centre Est	86,6	92,34	95,93	66,38
Centre Nord	52,9	53,51	55,09	58,73
Centre-Ouest	55,8	64,93	111,53	84,74
Centre-sud	148,1	42,11	77,82	47,75
Est	89,6	133,76	136,81	123,33
Hauts-Bassins	172,4	154,77	178,56	145,12
Nord	100,7	133,05	114,55	101,95
Plateau Central	32,3	85,70	71,69	42,79
Sahel	303,1	300,28	213,60	245,40
Sud-Ouest	106,1	93,23	99,94	128,33
Burkina Faso	122,3	121,28	109,88	134,64

Source: Ministère de la santé/DGESS, 2016

8.1.2 Vaccination et santé des enfants

Le niveau de vaccination des enfants de 12-23 mois pour le BCG, DTC, Polio, rougeole est dans l'ensemble élevé au niveau national en 2010 (supérieur à 85%). Pour tous les cas de vaccin, on observe une augmentation chez les filles comme chez les garçons entre 2006 et 2010.

Tableau 2.18: Pourcentage d'enfants âgés de 12-23 mois ayant reçu quelques vaccins en 2006, 2009 et 2010

Vaccins	2006		*2009		**2010	
	F	G	F	G	F	G
BCG	92,9	90,9	94,4	94,3	96,0	97,0
DTC1	90,3	90,1	91,6	89,8	93,7	95,0
DTC2	86,9	83,9	89,1	87,0	91,8	93,7
DTC3	80,1	76,8	86,2	84,1	88,8	90,3
Polio0	83,5	82,0	96,3	95,6	91,4	92,9
Polio1	93,4	92,9	92,7	92,6	97,0	97,8
Polio2	89,4	87,4	88,5	88,3	94,7	96,3
Polio3	81,0	77,8	84,8	83,5	88,8	91,6
Rougeole	74,8	75,8	86,0	85,3	87,3	87,4

De toutes les formes de malnutrition, les garçons sont plus touchés que les filles.

L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans en 2012 et 2013 montre que les garçons connaissent plus un retard de croissance, une émaciation ou une insuffisance pondérale. En effet en 2013, 34% des garçons de moins de 5 ans ont un retard de croissance contre 29% pour les filles. Concernant l'insuffisance pondérale, 22,6% des garçons de cette tranche d'âge sont touchés par le phénomène contre 19,3% chez les filles.

Tableau 2.19: Evolution de l'état nutritionnel (%) des enfants de moins de 5 ans par sexe

Etat nutritionnel	2012		2013	
	F	G	F	G
Retard de croissance	28,8	36,8	29,0	34,0
Emacié	8,8	12,8	7,6	8,7
Insuffisance pondérale	22,4	26,8	19,3	22,6

Source: Ministère de la santé/DGESS, 2016

IX. VIH/SIDA

En 2010, presque tous les hommes (15-59 ans) et toutes les femmes (15 à 49 ans) ont déjà entendu parler du sida quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 2.20: Pourcentages des femmes et des hommes de 15-49 ans ayant entendu parler du sida par milieu de résidence en 2010

	% des femmes enquêtées ayant entendu parler du sida	% des hommes enquêtés ayant entendu parler du sida
Urbain	99,6	99,8
Rural	97,8	97,3
Ensemble	98,3	98,1

Source: INSD, EDS 2010

Les hommes connaissent mieux les moyens de préventions du VIH/SIDA que les femmes. Limiter les rapports sexuels à un seul partenaire non infecté est moyen de prévention contre le VIH/SIDA le plus cité, aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 2.21: Pourcentage des individus de 15-49 ans affirmant que l'on pouvait réduire les risques de contracter le virus du sida en utilisant certaines méthodes de prévention, selon le milieu de résidence et le sexe en 2010

	Utilisant des condoms		Limitant des rapports sexuels à un seul partenaire non infecté		Utilisant des condoms et limitant des rapports sexuels à un seul partenaire non infecté	
	F	H	F	H	F	H
Urbain	83,4	93,0	89,1	95,2	78,7	89,9
rural	76,0	88,9	85	90,2	72,5	85,2

Source: INSD, EDS 2010

La prévalence du VIH varie selon l'âge et le sexe, entre 15 et 24 ans, il a été dénombré plus de femmes infectées par le VIH que les hommes tandis qu'entre 25 et 34 ans, ce sont plutôt les hommes qui en sont victimes, de même à partir de 40 ans, les hommes sont plus atteints que les femmes.

Tableau 2.22: Prévalence du VIH/SIDA selon le groupe d'âge et le sexe en 2003 et 2010

Groupe d'âge	2003		2010	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
15-19	0,9	0,8	0,1	0,4
20-24	1,8	1,3	0,4	0,5
25-29	2,5	2,6	1,2	0,5
30-34	2,4	3	2,4	1,1
35-39	3,6	3,4	1,7	1,2
40-44	0,7	1,3	2	1,4
45-49	0,9	1,4	1,7	1,1
Ensemble 15-49	1,8	1,9	1,2	0,8

Source: INSD, EDS 2003, EDS 2010

L'offre en matière de conseil et de dépistage du VIH est disponible dans 91% des formations sanitaires du Burkina Faso en 2016 selon les résultats de l'enquête SARA.

Selon l'annuaire statistique 2016 du MS, 123 409 personnes de sexe masculin ont accepté se faire dépister contre 251 495 pour le sexe féminin. Les résultats issus de ces dépistages donnent des taux de séropositivité de 1,44% chez les hommes et de 1,23% chez les femmes.

Chez les hommes, le taux de séropositivité varie de 10,14% au Centre-Sud à 0,76% au Centre-Nord. Concernant les femmes, il se situe de 6,86% au Centre à 0,64% au Centre-Nord.

Tableau 2.23: Dépistage et sérologie de l'infection à VIH par région et par sexe en 2016

Régions/Districts	Dépistage VIH		Résultat dépistage VIH positif		Résultat dépistage VIH positif	
	Mas	Fem	Mas	Fem	Mas	Fem
Boucle du Mouhoun	16 327	38 012	246	394	1,51	1,04
Cascades	767	1 589	46	100	6,00	6,29
Centre	2 041	6 198	173	425	8,48	6,86
Centre Est	14 624	32 031	162	286	1,11	0,89
Centre Nord	21 780	51 932	165	332	0,76	0,64
Centre Ouest	27 543	41 053	254	396	0,92	0,96
Centre Sud	631	1 778	64	102	10,14	5,74
Est	1 873	3 429	61	84	3,26	2,45
Hauts Bassins	2 582	7 189	131	239	5,07	3,32
Nord	11 068	34 099	176	306	1,59	0,90
Plateau Central	750	2 079	76	110	10,13	5,29
Sahel	769	1 085	22	30	2,86	2,76
Sud-Ouest	22 654	31 021	200	287	0,88	0,93
Burkina Faso	123 409	251 495	1 776	3 091	1,44	1,23

Source: Ministère de la santé/DGESS, 2016

Selon la notification syndromique, le nombre de cas d'IST dépistés en 2016 est de 45 700 pour les hommes contre 194 047 pour les femmes soient des incidences cumulées respectives de 4,97 pour 1000 et de 19,71 pour 1000. L'indicateur est plus élevé par rapport à 2015 (4,15 pour 1000 chez les hommes et 16,01 pour 1000 chez les femmes)

On note une disparité du niveau de l'indicateur entre les régions selon le sexe.

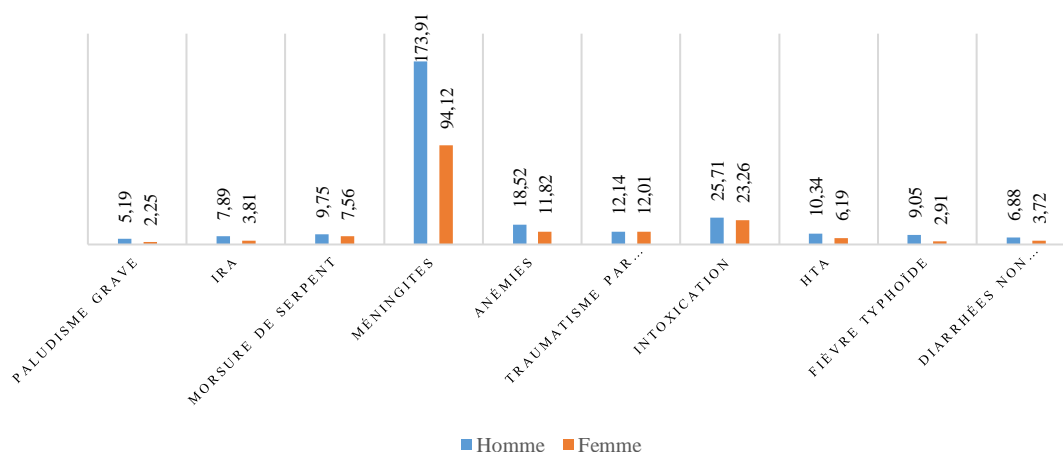
Tableau 2.24: Incidence cumulée (P.1000) des IST par région et par sexe de 2014 à 2016

	2014		2015		2016	
	F	H	F	H	F	H
B. Mouhoun	10,17	2,28	10,70	2,61	12,00	2,69
Cascades	17,62	3,50	17,09	4,04	23,97	5,37
Centre	26,83	4,47	31,96	5,25	32,83	6,31
Centre Est	16,94	4,31	18,30	4,61	23,11	5,81
Centre Nord	9,31	3,29	9,23	3,77	13,26	4,71
Centre-Ouest	7,51	1,94	6,57	1,93	11,48	2,78
Centre-sud	11,99	4,19	11,42	4,29	15,92	4,86
Est	12,15	3,52	10,02	3,39	15,07	5,02
Hauts-Bassins	24,68	3,85	27,14	4,17	30,45	5,08
Nord	10,12	2,92	9,46	2,87	12,95	2,80
Plateau Central	14,64	6,15	14,62	6,15	20,28	7,04
Sahel	9,53	3,46	9,52	4,60	11,54	4,80
Sud-Ouest	14,99	6,64	20,25	8,95	27,43	10,30
Burkina Faso	15,04	3,72	16,01	4,15	19,71	4,97

Source: Ministère de la santé/DGESS, 2016

En 2016, le paludisme grave, les infections respiratoires aiguës (IRA) et les morsures de serpent sont les trois premiers motifs de mise en observation pour les adultes (15 ans et plus) dans les formations sanitaires de base. Mais la létalité est plus élevée au niveau de la méningite (173,91% pour les hommes et 94,12% pour les femmes), de l'intoxication (25,71% pour les hommes et 23,26% pour les femmes) et des anémies (18,52% pour les hommes et 11,82% pour les femmes).

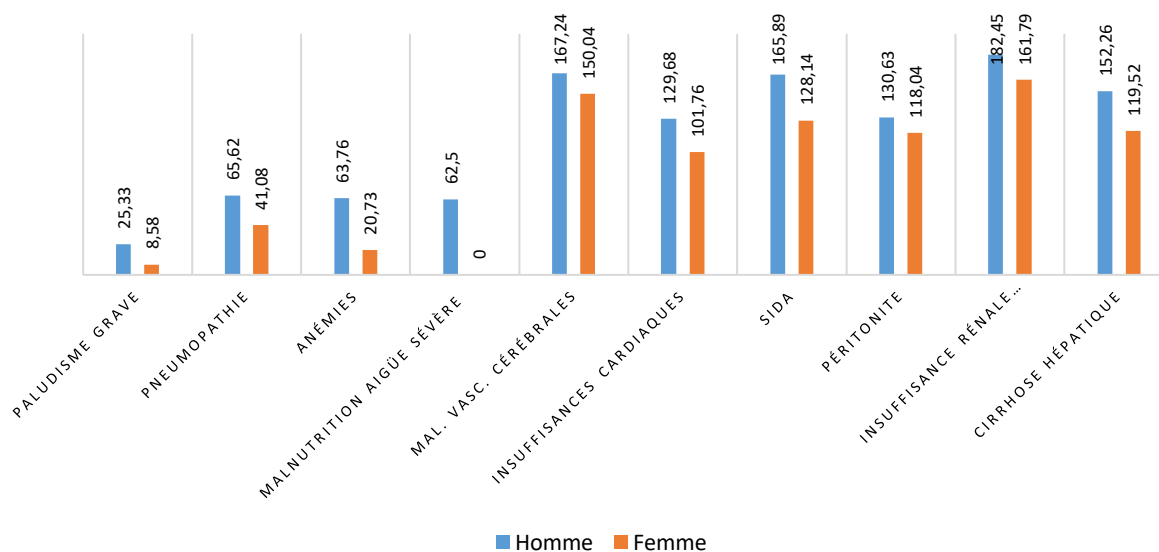
Graphique 2.5: les 10 principales causes de décès dans les formations sanitaires de base en 2016



Source: Ministère de la santé/DGESS, 2016

Dans les centres médicaux et dans les hôpitaux, les hospitalisations ont concernées plus le paludisme, suivies de la pneumopathie et les anémies en 2016. Cependant les maladies les plus létales sont l'insuffisance rénale chronique (182,45% pour les hommes et 161,79% pour les femmes), les maladies vasc. Cérébrales (167,24% pour les hommes et 150,04% pour les femmes) et le SIDA (165,89% pour les hommes et 128,14% pour les femmes). Ces maladies ont causé plus de décès chez les hommes que chez les femmes.

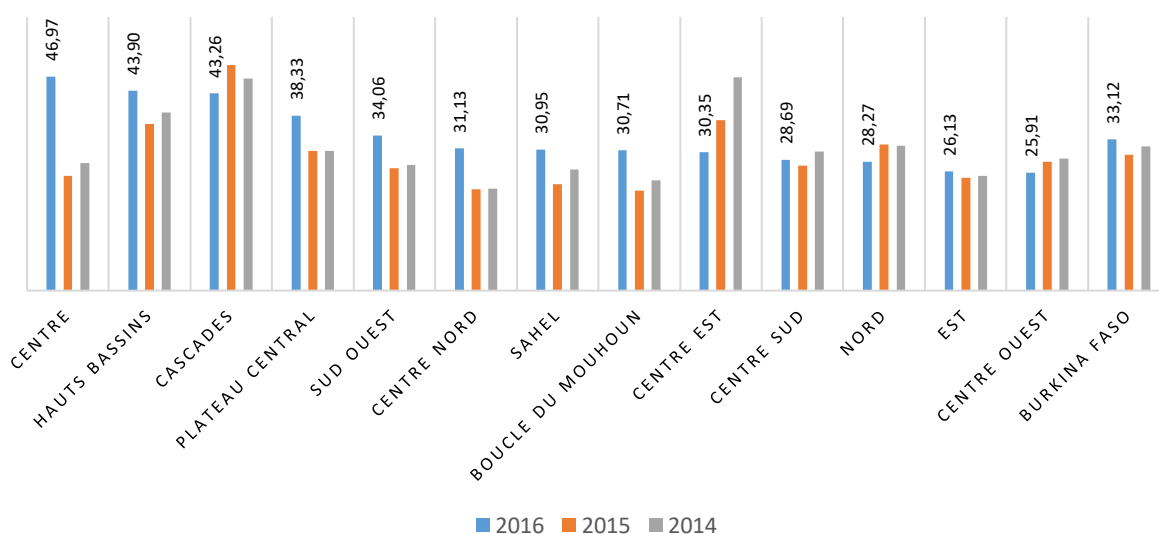
Graphique 2.6 : principales causes de décès dans les centres médicaux et les hôpitaux en 2016



Source: Ministère de la santé/DGESS, 2016

Au cours de l'année 2016, 35 100 avortements ont été notifiés par les formations sanitaires. Ces avortements représentent 33,12 pour 1000 grossesses attendues. Cet indicateur était de 29,8 pour 1000 en 2015 et 31,6 pour 1000 en 2014. Les niveaux les plus élevés sont observés dans les régions du Centre, des Hauts-Bassins et des Cascades.

Graphique 2.7: Situation des avortements selon le type et la région en 2016 pour 1000 grossesses attendues



Source: Ministère de la santé/DGESS, 2016

X. EDUCATION

Malgré les dispositions législatives pour une éducation pour tous et sans discrimination de sexe, force est de constater que quel

que soit le niveau d'enseignement considéré, le niveau d'éducation des hommes est plus élevé que celui des femmes. En 2014 ce sont seulement 3 % des femmes et 8% des hommes qui ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire. Cette faiblesse du niveau d'éducation de la population burkinabè en générale est tributaire surtout de celle de la population vivante en milieu rural ou seulement 1,2 % des hommes et 0,4% des femmes de ce milieu ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire en 2014. Le défi d'une éducation pour tous et sans discrimination de sexe passe par une politique ciblée au niveau des populations vivantes en milieu rural et en particulier envers les femmes de ce milieu.

Taux d'alphabétisation : pour une population cible donnée, rapport de l'effectif de cette population sachant lire et écrire dans une langue sur l'effectif de la population correspondante. Ce taux est calculé pour les 15 ans et plus dans le cadre de cette étude.

Instruction : capacité pour un individu de savoir lire, écrire et expliquer. A la différence de l'alphabétisation, l'instruction renvoie au système formel et est échelonnée en degré.

Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle donné : rapport du nombre d'enfants fréquentant un cycle d'enseignement donné quel que soit leur âge sur l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut de ce fait être supérieur à 100.

Taux Net de Scolarisation (TNS) d'un cycle donné : rapport du nombre d'enfants fréquentant un cycle d'enseignement donné et ayant l'âge officiel d'y être sur l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle.

Taux Brut d'achèvement d'un cycle donné : proportion des élèves nouvellement admis en dernière année d'un cycle par rapport à l'effectif de la population d'âge théorique au niveau concerné. Il peut être calculé pour le primaire, le post primaire, le secondaire et le supérieur.

Indice de parité des sexes (IPS) : Il rapporte le taux brut de scolarisation des filles sur celui des garçons. Inférieur à 1, il montre que la disparité est en défaveur des filles.

Taux de transition : Le taux de transition permet d'apprécier la capacité du système éducatif à insérer les élèves au degré supérieur de l'enseignement après la réussite d'un examen de fin de cycle.

Taux brut d'admission au CP1 : C'est le rapport entre le nombre d'élèves nouvellement inscrits au CP1 (quelque soient leurs âges) et le nombre total d'enfants âgés de 6 ans (7 ans avant l'année scolaire 2009/2010).

10.1.1 Effectif des auditeurs

Sur la période 2008-2015, on constate que les taux de préscolarisation des garçons et des filles sont égaux à 0,1 point près. Dans l'ensemble, on note que les taux de préscolarisation sont faibles sur toute la période et inférieurs à 5%.

Tableau 3.1 : Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans fréquentant des structures d'encadrement de la petite enfance de 2008 à 2015

	Fille	Garçon	Ensemble
2007-2008	2,8	2,7	2,7
2008-2009	2,6	2,6	2,6
2009-2010	2,8	2,7	2,8
2010-2011	2,9	3,1	3,0
2011-2012	3,6	3,4	3,5
2012-2013	3,9	3,8	3,8
2013-2014	3,9	3,8	4,0
2014-2015	4,0	3,9	3,9

Source: DEP / MASSN, Annuaire statistique.

10.1.2 Effectif des élèves du primaire

Sur la période 2008-2015, la proportion des filles à l'école primaire est inférieure à celle des garçons. Cependant, elle a connu une hausse en passant de 45,6% en 2008 à 48,6% en 2016, soit une hausse de 3 points de pourcentage.

Tableau 3.2: Effectif des élèves du primaire de 2008 à 2016

	Fille	Garçon	Ensemble
2007-2008	794 594	947 845	1 742 439
2008-2009	879 728	1 026 551	1 906 279
2009-2010	957 718	1 089 912	2 047 630
2010-2011	1 041 511	1 163 784	2 205 295
2011-2012	1 118 999	1 225 032	2 344 031
2012-2013	1 190 049	1 276 330	2 466 379
2013-2014	1 256 370	1 337 654	2 594 024
2014-2015	1 311 385	1 395 418	2 706 803
2015-2016	1 395 243	1 477 806	2 873 049

Source: DEP / MENA, Annuaire statistiques.

10.1.3 Taux brut d'admission au CP1

Le taux brut d'admission rapporte le nombre d'élèves nouvellement inscrits au CP1 (quel que soient leurs âges) sur le nombre total d'enfants âgés de 6 ans (7 ans avant l'année scolaire 2009/2010). Sur la période 2008-2016, l'indicateur a connu une hausse chez les deux sexes. Cependant le taux des garçons est resté supérieur à celui des filles sur toute la période.

Tableau 3.3: Evolution des taux bruts d'admission au cours préparatoire 1 (CP1) de 2008 à 2016

	Fille	Garçon	Ensemble
2007-2008	81,8	89,4	85,7
2008-2009	75,5	80,3	78,0
2009-2010	83,8	87,6	85,8
2010-2011	84,4	86,9	85,7
2011-2012	87,3	89,3	88,3
2012-2013	92,3	93,2	92,8
2013-2014	94,8	99,0	97,0
2014-2015	96,2	101,3	98,8
2015-2016	97,8	102,3	100,1

Source: DGESS / MENA, Annuaire statistiques.

10.1.4 Taux brut de scolarisation au primaire

Le taux brut de scolarisation au primaire rapporte le nombre d'enfants fréquentant le primaire quel que soit leur âge et l'effectif de la population d'âge officiel de ce cycle (6-11 ans). Au plan national, l'indicateur chez les garçons est supérieur à celui des filles sur la période 2008-2013. A partir de l'année scolaire 2013-2014, la tendance s'est inversée en faveur des filles. Sur la période 2008-2016, l'indicateur a connu une hausse annuelle moyenne de 3,1% chez les filles contre 1,4% chez les garçons.

Tableau 3.4: Evolution du taux brut de scolarisation au primaire de 2008 à 2016

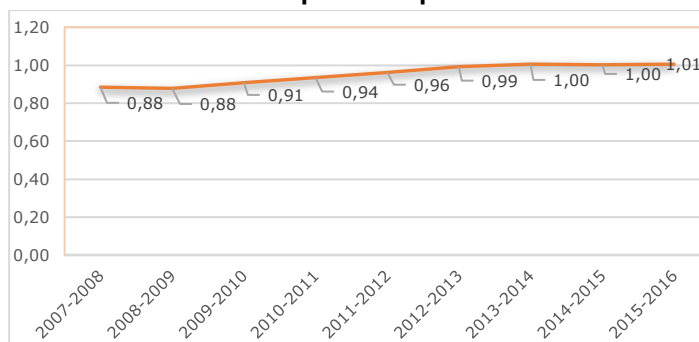
	Fille	Garçon	Ensemble
2007-2008	67,9	76,8	72,5
2008-2009	67,7	77,1	72,4
2009-2010	71,2	78,3	74,8
2010-2011	75,0	80,2	77,6
2011-2012	78,1	81,1	79,6
2012-2013	81,0	81,6	81,3
2013-2014	83,2	82,8	83,0
2014-2015	83,9	83,6	83,7
2015-2016	86,4	85,9	86,1

Source: DGESS / MENA, Annuaire statistiques.

10.1.5 Indice de parité des sexes dans le primaire

L'indice de parité rapporte le taux brut de scolarisation des filles sur celui des garçons. Inférieur à 1, il montre que la disparité est en défaveur des filles. L'analyse de ce indicateur dans le primaire atteste une bonne évolution de l'équilibre genre dans la scolarisation dans ce degré d'enseignement. En 2013-2014, la parité est atteinte dans le primaire. On note même que l'indice a dépassé la cible de 0,93 fixée par la SCADD depuis l'année scolaire 2010-2011 et en faveur des filles en 2015-2016.

Graphique 3.1 : Evolution de l'indice de parité au primaire



10.1.6 Taux net de scolarisation au primaire

Le taux net de scolarisation rapporte le nombre d'élèves de 6-11 ans inscrits au primaire et la population totale du même âge. Sur la période 2008-2016, l'indicateur chez les garçons est supérieur à celui des filles au plan national. Cependant l'écart entre les deux sexes a connu une baisse passant de 7,4 points de pourcentage en 2007-2008 à 0,2 point de pourcentage en 2015-2016. Cette réduction est imputable à une croissance plus forte chez les filles (croissance moyenne de 3,1% par an chez les filles contre 1,5% chez les garçons).

Tableau 3.5: Evolution du taux net de scolarisation au primaire de 2008 à 2016

	Fille	Garçon	Ensemble
2007-2008	55,6	63,0	59,4
2008-2009	54,5	61,4	58,0
2009-2010	55,0	59,8	57,4
2010-2011	59,1	62,6	60,9
2011-2012	61,1	63,2	62,2
2012-2013	62,8	63,5	63,2
2013-2014	64,2	64,7	64,4
2014-2015	65,5	65,9	65,7
2015-2016	71,0	71,2	71,1

Source: DGESS / MENA, Annuaire statistiques.

10.1.7 Taux d'achèvement au primaire

Le taux d'achèvement au primaire rapporte le nombre d'élèves nouvellement admis (non redoublants) au CM2 et la population de 11 ans (population de 12 ans avant l'année scolaire 2008/2009). Au plan national, le taux d'achèvement des filles est inférieur à celui des garçons sur la période 2008-2011. Cependant, à partir de 2012/2013, la tendance s'est inversée en faveur des filles. Cette réduction est imputable à une croissance plus forte chez les filles (croissance moyenne de 6,8% par an chez les filles contre 2,7% chez les garçons).

Tableau 3.6: Taux d'achèvement au primaire de 2008 à 2016

	Fille	Garçon	Ensemble
2007-2008	36,3	44,7	40,7
2008-2009	37,8	45,6	41,7
2009-2010	42,5	49,2	45,9
2010-2011	49,1	55,1	52,1
2011-2012	53,7	56,6	55,1
2012-2013	59,7	59,3	59,5
2013-2014	59,7	55,7	57,6
2014-2015	60,4	56,6	58,4
2015-2016	61,3	55,3	58,2

10.1.8 Enseignants du primaire

Dans l'ensemble, le personnel enseignant chargé de cours au primaire est composé de plus d'hommes (54,2%) que de femmes (45,8%) en 2015/2016. Sur la période 2008-2016 a connu une hausse continue en passant de 32,9% en 2007/2008 à 45,8% en 2015-2016. Cette réduction de l'écart entre les deux sexes est imputable à une croissance plus forte chez les femmes (croissance moyenne de 13,2% par an chez les filles contre 5,8% chez les garçons).

Tableau 3.7: Effectif des enseignants au primaire de 2008 à 2016

	Femmes	Hommes	Ensemble
2007-2008	11 729	23 888	35 617
2008-2009	13013	25970	38983
2009-2010	15281	27589	42870
2010-2011	17104	28635	45739
2011-2012	18 296	30 296	48 592
2012-2013	21 130	32 375	53 505
2013-2014	24 283	34 011	58 294
2014-2015	28 635	35 542	64 177
2015-2016	31 668	37 480	69 148

10.1.9 Effectif des élèves du secondaire

De l'année scolaire 2007-2008 à 2015-2016, le pourcentage des femmes parmi les élèves a évolué dans le post-primaire et le secondaire. Au niveau du post-primaire, les femmes représentaient 43,0% pour l'année scolaire 2007-2008. Ce chiffre a connu une croissance stricte au fil des années. Dans l'année scolaire 2015-2016, près de la moitié (49,8%) des élèves sont des femmes.

Au niveau du secondaire général le pourcentage des femmes a également progressé pour la même période, allant de 32,6% en 2007-2008 à 38,3% en 2015-2016.

Cependant, au niveau du secondaire technique et professionnel le pourcentage des femmes qui était près de la moitié des élèves dans l'année scolaire 2007-2008 (48,6%) a diminué progressivement et passé à 43,2% en 2015-2016

Tableau 3.8: Proportion des élèves de l'enseignement secondaire et du post-primaire de l'année scolaire 2007-2008 à l'année 2015-2016

	Post-Primaire		Secondaire Général		Secondaire-Technique-Professionnel	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2007-2008	43,0	57,0	32,6	67,4	48,6	51,4
2008-2009	43,1%	56,9%	33,5%	66,5%	48,2%	51,8%
2009-2010	43,8%	56,2%	33,7%	66,3%	47,4%	52,6%
2010-2011	44,4%	55,6%	33,9%	66,1%	46,1%	53,9%
2011-2012	45,3%	54,7%	35,2%	64,8%	46,4%	53,6%
2012-2013	46,6%	53,4%	36,8%	63,2%	46,9%	53,1%
2013-2014	47,3%	52,7%	37,3%	62,7%	44,2%	55,8%
2014-2015	48,7%	51,3%	37,2%	62,8%	44,1%	55,9%
2015-2016	49,8%	50,2%	38,3%	61,7%	43,2%	56,8%

Source: DGESS / MESS, Annuaire statistiques.

10.1.10 Effectif des enseignants du secondaire

D'une manière générale, la proportion des hommes enseignants est environ quatre fois plus importante que celle des femmes enseignantes. Cet écart est constaté quelle que soit le type d'enseignement.

En général, les femmes enseignantes sont mieux représentées au niveau de l'enseignement secondaire technique qu'au niveau de l'enseignement secondaire général. Mais dans l'année scolaire 2015-2016 le pourcentage des femmes a baissé (15,0%) dans l'enseignement secondaire technique contre 18,0% dans l'enseignement secondaire général.

Tableau 3.9: Proportion des enseignants de l'enseignement secondaire de l'année scolaire 2007-2008 à l'année 2015-2016

	Secondaire Général		Secondaire-Technique	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2007-2008	18,8	81,2	24,3	75,7
2008-2009	17,2	82,8	25,1	74,9
2009-2010	18,3	81,7	22,2	77,8
2010-2011	19,0	81,0	22,0	78,0
2011-2012	19,4	80,6	21,6	78,4
2012-2013	19,2	80,8	20,9	79,1
2013-2014	18,9	81,1	21,1	78,9
2014-2015	ND	ND	ND	ND
2015-2016	18,0	82,0	15,0	85,0

Source: DGESS / MESS, Annuaire statistiques.

10.1.11 Taux brut de scolarisation

D'une manière générale le taux brut de scolarisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 3.10: Evolution des taux bruts de scolarisation au post-primaire et au secondaire de l'année scolaire 2007-2008 à 2015-2016

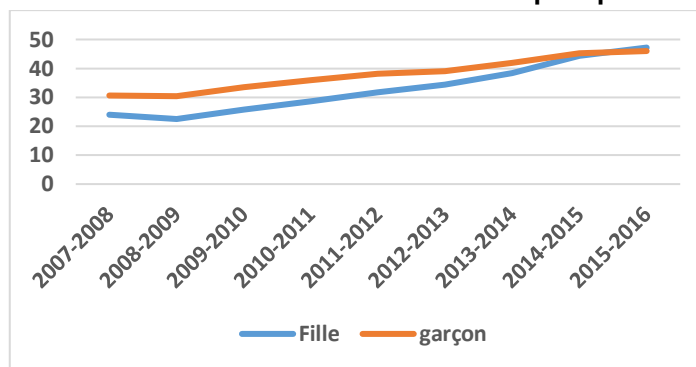
	Post-Primaire		Secondaire	
	Fille	garçon	Femmes	Hommes
2007-2008	24,0	30,7	7,2	13,2
2008-2009	22,5	30,4	7,5	12,9
2009-2010	25,8	33,6	7,6	13,3
2010-2011	28,6	36,0	7,7	13,9
2011-2012	31,7	38,1	8,3	14,4
2012-2013	34,4	39,0	10,6	17,2
2013-2014	38,4	41,9	9,8	15,9
2014-2015	44,4	45,3	10,1	16,3
2015-2016	47,2	46,0	11,8	18,2

Source: DGESS / MESS, Annuaire statistiques.

10.1.12 Taux brut de scolarisation au post-primaire

On constate une évolution du taux brut de scolarisation au fil des années dans le post-primaire. Le niveau de scolarisation est resté cependant bas en défaveur des filles jusqu'à l'année scolaire 2014-2015. En 2015-2016 la tendance a commencé à s'inverser, le taux brut de scolarisation chez les filles (47,2%) dépasse celui des garçons (46,0%).

Graphique 3.2 : Evolution du taux brut de scolarisation au post primaire au Burkina Faso

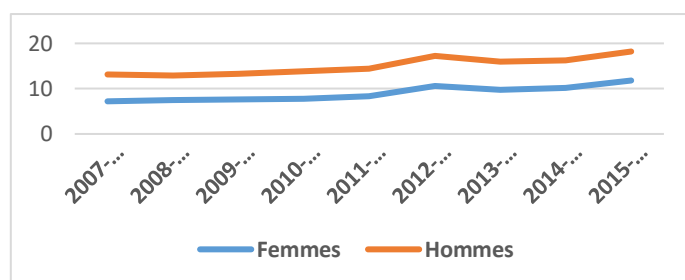


Source: DGESS / MENA, Annuaire statistiques.

10.1.13 Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire est plus bas que celui du préscolaire. Ce taux est resté croissant au fil des années. La croissance du taux brut de scolarisation pour les femmes est parallèle à celui des hommes (figure2). Le taux brut de scolarisation chez les femmes reste inférieur à celui des hommes au fil des années.

Graphique 3.3: Evolution du taux brut de scolarisation au secondaire au Burkina Faso



Source: DGESS / MESS, Annuaire statistiques.

10.1.14 Taux d'achèvement

Globalement on constate que le taux d'achèvement au niveau post-primaire est en moyenne environs trois fois plus élevé qu'au niveau du secondaire. Quel qu'en soit le cycle il ya une différence significative du taux d'achèvement entre les hommes et les femmes en défaveur des femmes.

Tableau 3.11: Taux d'achèvement au post-primaire et au Secondaire de 2008 à 2016

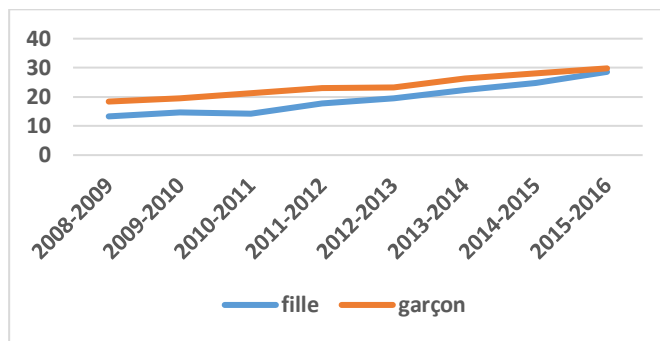
	Post-Primaire		Secondaire	
	Fille	garçon	Femmes	Hommes
2007-2008	ND	ND	ND	ND
2008-2009	13,3	18,4	4,7	8,2
2009-2010	14,7	19,6	5,4	8,6
2010-2011	14,3	21,2	6,0	10,2
2011-2012	17,7	23,0	5,6	10,5
2012-2013	19,4	23,3	6,6	11,4
2013-2014	22,3	26,4	6,8	11,0
2014-2015	24,8	28,0	8,7	13,7
2015-2016	28,6	29,8	7,6	12,1

Source: DGESS / MENA, Annuaire statistiques

10.1.15 Taux d'achèvement au post-primaire

Au niveau du post-primaire, on remarque un écart important du taux d'achèvement entre les hommes et les femmes de l'année scolaire 2008-2009 à l'année 2014-2015 (en moyenne 4 points). Cet écart a considérablement diminué dans l'année scolaire 2015-2016 (environs 1 point).

Graphique 3.4: Evolution du taux d'achèvement au post-primaire au Burkina Faso

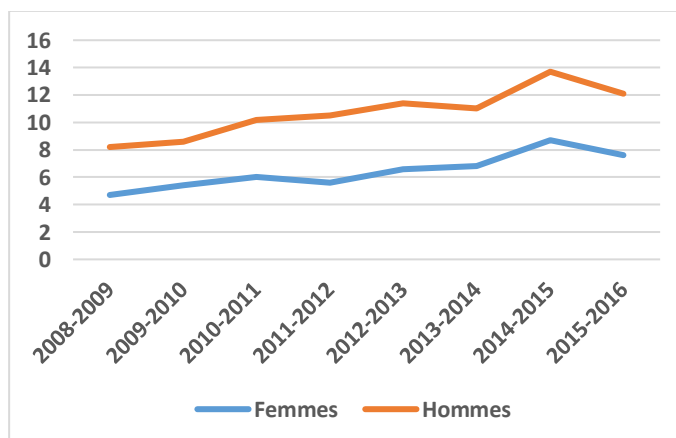


Source: DGESS / MENA, Annuaire statistiques.

10.1.16 Taux d'achèvement au secondaire

Bien qu'on observe une lente progression de l'indicateur, il existe des écarts importants selon le sexe (environs 4 points de différence).

Graphique 3.5: Evolution du taux d'achèvement au secondaire



Source: DGESS / MESS, Annuaire statistiques.

10.1.17 Taux de transition

Le taux de transition en 6^{ème} (sixième) n'a pas connu variation sensible au fil des années (autour de 50%). Le taux de transition pour les filles est resté légèrement inférieur à celui des garçons.

C'est le même constat au niveau de la classe de 2^{nde} (Seconde) sauf que à ce niveau le taux de transition est encore plus bas.

Tableau 3.12 Taux de transition au post-primaire et au secondaire entre l'année scolaire 2008-2009 et 2013-2014

Année	taux de transition en 6 ^{ème} (%)		taux de transition en 2 ^{nde} (%)	
	F	G	F	G
2007-2008	50,5	55,2	35,4	47,1
2008-2009	46,0	52,3	35,9	47,3
2009-2010	51,2	56,8	27,3	39
2010-2011	50,3	54,9	28,2	39,2
2011-2012	48,8	53,8	28,9	37,6
2012-2013	49,4	54,1	44,7	55,1
2013-2014	50,6	56,8	23,5	33,7

Source: DGESS / MENA, Annuaire statistiques.

10.1.18 taux de réussite au cep et au bepc

Dans l'année scolaire 2007-2008 le taux de réussite au CEPE des filles (52,4%) est inférieur à celui des garçons (63,6%) soit plus de 10 points d'écart. Cet écart a diminué progressivement jusqu'à l'année 2014-2015. Puis en 2015-2016 la tendance s'est inversée, le taux de réussite au CEPE des filles (70,6%) a dépassé celui des garçons.

Entre l'année scolaire 2013-2014 et l'année 2015-2016 le taux de réussite au BEPC est environ la moitié du taux de réussite au CEPE mais le taux de réussite pour les filles reste moins élevé que celui des garçons.

Tableau 3.13: Taux de réussite aux CEPE et au BEPC de l'année scolaire 2007-2008 à 2015-2016

	Taux de réussite au CEPE(%)		Taux de réussite au BEPC (%)	
	Fille	garçon	Fille	garçon
2007-2008	52,4	63,6	33,1	43,2
2008-2009	68,6	76,4	22,4	33,2
2009-2010	62,3	69,3	25,4	35,3
2010-2011	60,0	67,7	33,2	40,1
2011-2012	61,5	68,9	47,2	56,7
2012-2013	56,9	65,1	17,5	27,3
2013-2014	80,2	84,5	24,4	32,8
2014-2015	70,7	76,6	34,1	43,9
2015-2016	70,6	64,5	24,6	34,9

Source DGESS/MENA

10.1.19 taux de réussite au baccalauréat

Au niveau du baccalauréat général, on constate une variation en dent de scie du taux de réussite aussi bien pour les hommes que pour les femmes entre l'année scolaire 2007-2008 et 2015-2016. La réussite au baccalauréat général est dans l'ensemble élevée plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 3.14: Taux de réussite au Baccalauréat général de l'année scolaire 2007-2008 à 2015-2016

	BAC General	
	Femmes	Hommes
2007-2008	28,6	34,1
2008-2009	34,5	36,3
2009-2010	38,1	38,9
2010-2011	38,2	42,4
2011-2012	39,0	38,0
2012-2013	34,3	35,2
2013-2014	33,4	39,1
2014-2015	37,6	38,3
2015-2016	38,2	40,9

Source DGESS/MENA

10.1.20 Nombre d'étudiants pour 100000 habitants

Entre 2008 et 2016, le nombre d'étudiant pour 100 000 habitants a augmenté en moyenne de 7,3% par an au Burkina Faso. L'augmentation est de 7,5% par an chez les femmes contre 7,1% chez les hommes. À l'instar des indicateurs de l'éducation déjà observés (TBA, TBS, TAP...) le nombre d'étudiants pour 100000 habitants est moins élevé chez les femmes que chez les hommes (quel que soit l'année). En effet, il est deux fois plus élevé chez les hommes.

Tableau 3.15: Nombre d'étudiants pour 100000 habitants de 2007 à 2012

Sexe	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/3	13/4	14/15	15/16
F	185	201	207	244	267	277	291	304	330
M	409	457	475	542	593	620	661	642	710
T	293	324	336	388	424	443	469	468	513

Source: DGESS/ MESS, Annuaire statistiques.

Entre 2011 et 2016, la proportion des femmes étudiantes dans les établissements publiques a légèrement augmenté en passant de 29,3% à 31,1%. En termes de ratios, on note que es hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes mais ce ratio est en baisse en 2016 comparativement à l'année 2011 (2,4 en 2011 et 2,2 en 2016).

Tableau 3.16: Evolution du nombre d'étudiants du publique selon le sexe de 2011 à 2016

	Hommes	Femmes	Ensemble
2010/11	33 660	13 944	47 604
2011/12	38 173	15 926	54 099
2012/13	41 301	17 265	58 566
2013/14	44 685	19 257	63 942
2014/15	44 150	20 327	64 477
2015/16	49 248	22 253	71 501

Source: DGESS/ MESS, Annuaire statistiques.

10.1.21 Alphabétisation de la population de 15 ans ou plus selon le sexe

Au Burkina Faso, l'alphabétisation est essentiellement un phénomène masculin. Si plus deux hommes sur cinq (44,2%) de 15 ans ou plus sont alphabétisés, seulement une femme sur quatre (26,8%) l'est en 2015. En 21 ans, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus a connu une augmentation annuelle moyenne de 3%. Cette progression a été plus forte chez les femmes que chez les hommes (4,2% contre 2,4%).

Tableau 3.17: Evolution du taux d'alphabétisation selon le sexe de 1994 à 2015

	1994	1998	2003	2005	2007	2009	2014	2015
Homme	27,1	24,8	29,4	31,5	36,7	37,4	44,3	44,2
Femme	11,4	12,9	15,2	16,6	21,0	20,4	26,1	26,8
Total	18,9	18,4	21,8	23,6	28,3	28,2	34,5	34,6

Source: EP 94, 98; EBCVM 2003; QUIBB 2005, 2007; EICVM 2009; EMC 2014; ENESI 2015

En milieu rural, le taux d'alphabétisation des hommes est deux fois plus élevé que celui des femmes (32 % contre 16%) en 2014 et 2015. Par contre en milieu urbain, ce ratio est de 1,3 fois en faveur des hommes. Quand on compare les personnes du même sexe par rapport au milieu de résidence, on constate que le taux d'alphabétisation des femmes du milieu urbain est 3,5 fois plus élevé que celui des femmes du milieu rural. Ce ratio est de 2,2 fois en faveur des hommes du milieu urbain par rapport aux hommes du milieu rural. Il revient donc que le taux d'alphabétisation est plus faible en milieu rural et en particulier celui des femmes de ce milieu.

Tableau 3.18 : Taux d'alphabétisation selon le sexe et le milieu en 2014 et 2015

	2014			2015		
	F	H	Total	F	H	Total
National	26,1	44,3	34,5	26,8	44,2	34,6
Urbain	55,4	71,9	64,0	57,1	73,2	64,7
Rural	15,9	32,5	23,4	15,8	32,3	23,1

Source : INSD, EMC 2014, ENESI 2015

Si les femmes connaissent un grand retard par rapport aux hommes en termes d'alphabétisation, force est de constater que ce retard se réduit avec le temps, en témoigne le taux d'alphabétisation par groupe d'âge selon le sexe. En effet, les taux d'alphabétisation des hommes de 15-24 ans est 1,3 fois celui des femmes du même groupe d'âge, alors que dans le groupe des 65 ans ou plus, le taux d'alphabétisation des hommes vaut sept fois celui des femmes.

Tableau 3.19 : Taux d'alphabétisation selon le sexe et l'âge en 2014

Âge de l'individu	F		H		Ensemble	
	F	H	F	H	F	H
10 à 14 ans		59,4		63,6		61,6
15 à 24 ans		43,8		56,8		49,9
25 à 34 ans		24,2		47,4		34,3
35 à 44 ans		19,1		41,6		29,4
45 à 54 ans		12,8		33,9		22,3
55 à 64 ans		9,2		28,4		18,7
65 ans et +		2,1		14,5		8,3

Source : INSD, EMC 2014,

Au plan national, on note que 86% des femmes âgées de 25 ans ou plus n'a aucun niveau d'instruction en 2014 contre 72% des hommes. Ces chiffres sont encore plus élevés en milieu rural où 95% des femmes et 86% des hommes n'ont aucun niveau d'instruction. En milieu urbain, un peu plus de la moitié (56,3%) des femmes de la même tranche d'âge n'a aucun niveau d'instruction contre 38% des hommes. Le défi d'un relèvement du niveau d'instruction des populations burkinabés passe donc par une politique ciblée sur le milieu rural et en particulier envers les femmes.

Tableau 3.20 : Niveau d'instruction de la population âgée de 25 ans ou plus en 2014

Niveau d'instruction	Urbain		Rural		Ensemble	
	F	H	F	H	F	H
Aucun niveau	56,3	37,7	95,2	86,5	85,9	72,3
Primaire	17,8	21,4	3,3	9,4	6,7	12,9
Post-primaire	14,6	16,9	1,1	2,9	4,3	7,0
Secondaire	5,4	11,9	0,3	0,9	1,5	4,1
Supérieur	6,0	12,1	0,1	0,3	1,5	3,7

Source : INSD, EMC 2014

XI. CADRE DE VIE, PAUVRETE ET ACCES AUX RESSOURCES

Ce chapitre aborde les conditions de vie des femmes et des hommes du Burkina Faso. Les conditions de vie sont appréhendées à travers les indicateurs sur le logement et le cadre de vie (comme l'accès aux logements à matériaux définitifs, la promiscuité, les combustibles non solides, etc.), l'accès à certaines infrastructures de base (comme l'eau potable, l'assainissement, l'électricité, etc.) et l'accès aux ressources (comme l'épargne, le crédit, les parcelles agricoles, etc.). L'analyse est faite essentiellement au niveau des ménages en utilisant comme critère de discrimination le sexe du chef de ménage.

Promiscuité : La promiscuité renvoie à une cohabitation pénible avec d'autres personnes dans un espace restreint. Au niveau du logement d'un ménage, on dira qu'il y a promiscuité lorsque le ratio taille du ménage sur le nombre de pièces du logement est supérieur à 3.

Proportion des ménages habitant des logements en matériaux non définitifs : C'est la proportion des ménages dont le logement principal est construit avec un (ou plusieurs) matériau (x) non définitif (s). La construction concerne les murs et la toiture du bâtiment. En ce qui concerne le mur du logement, les matériaux définitifs sont :

- Parpaing (brique en ciment) ;
- Pierre ;
- Brique cuite
- Béton.

Quant à la toiture, les matériaux définitifs sont :

- Tôle ;
- Dalle ;
- Tuiles.

Proportion des ménages utilisant des combustibles solides : C'est la proportion des ménages qui utilisent la biomasse (bois, charbon de bois, déchets végétaux et fumier) et comme source principale d'énergie domestique pour la cuisson des aliments.

Taux d'accès des ménages à une source d'eau potable : C'est le pourcentage de ménages ayant accès à l'eau de robinet ou de forage en moins de 30 minutes.

Taux d'accès des ménages à des latrines aménagées fonctionnelles : Pourcentage de ménages disposant d'une latrine améliorée (latrine VIP, TCM, ECOSAN, latrines réhabilitées, fosses septiques).

Taux d'accès des ménages à l'électricité : Pourcentage des ménages utilisant de l'électricité (électricité réseau de la Société nationale d'électricité, l'énergie solaire et les groupes électrogènes) pour l'éclairage.

Seuil de pauvreté : niveau de revenu au-dessous duquel un individu est considéré comme pauvre.

Incidence de la pauvreté monétaire : nombre d'individus dont la dépense de consommation est inférieure à un seuil de pauvreté monétaire évalué en pourcentage dans une population donnée.

Incidence de la pauvreté alimentaire : nombre d'individus dont la dépense alimentaire est inférieure à un seuil de pauvreté alimentaire évalué en pourcentage dans une population donnée.

Incidence de l'extrême pauvreté : nombre de d'individus dont la dépense de consommation est inférieure à un seuil de pauvreté alimentaire évalué en pourcentage dans une population donnée.

Proportion des personnes ayant accès au crédit : nombre d'individus ayant obtenu un crédit auprès d'une institution financière, d'une autre institution ou d'un autre ménage au cours des 12 derniers mois évalué en pourcentage dans une population donnée.

11.1.1 Cadre de vie et accès aux infrastructures de base

En 2014, 20,4% des ménages dont le chef est une femme disposaient en moyenne d'une pièce de logement pour plus de trois personnes contre 29,0% des ménages dont le chef est un homme. La cohabitation des membres des ménages dirigés par les femmes est donc moins pénible par rapport à la cohabitation des ménages dirigés par les hommes. On note, par ailleurs, que cette promiscuité conserve les mêmes tendances

en milieu urbain tout comme en milieu rural. En termes d'évolution, le nombre moyen de personnes par pièce de logement va en s'accroissant depuis 2009.

Tableau 4.1 : Taux de promiscuité des ménages selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	2009-2010		2014	
	F	H	F	H
Urbain	10,7	18,4	14,0	20,4
Rural	19,0	29,0	23,4	32,3
Burkina Faso	16,7	26,2	20,4	29,0

Source : INSD/EICVM 2009-2010, EMC 2014

Au niveau du logement, il ressort qu'en 2016, 37,8% des ménages dirigés par les femmes habitent des logements dont les principaux matériaux (à savoir les murs et les toitures) sont en matériaux définitifs contre 25,2% pour les ménages dirigés par les hommes. En milieu rural en particulier, la précarité des matériaux du logement est moins fréquente dans les ménages dirigés par des femmes par rapport à ceux dirigés par des hommes. En termes d'évolution, il faut souligner que, de plus en plus, les ménages aussi bien de femmes que d'hommes habitent des logements en matériaux définitifs.

Tableau 4.2 : Proportion des ménages habitant des logements en matériaux définitifs selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	2009-2010		2014		2016	
	F	H	F	H	F	H
Urbain	57,0	51,7	61,8	60,3	69,9	66,0
Rural	6,6	5,3	14,1	7,2	25,8	10,7
Burkina Faso	23,9	17,8	29,2	21,9	37,8	25,2

Source : INSD/EICVM 2009-2010, EMC 2014, SIGI 2016

La préservation de l'environnement passe entre autres par la substitution aux combustibles solides (bois et dérivés) des combustibles non solides tels que le gaz ou l'électricité. Toutefois, le gaz ou l'électricité étant moins accessibles et plus coûteux, leurs utilisations comme source d'énergie de cuisine nécessite que les ménages disposent de plus de ressources financières. En 2016, la majorité des ménages qu'ils soient dirigés par les femmes ou les hommes utilisent des combustibles solides comme principale source d'énergie de cuisine. Seulement 11,5% des ménages dirigés par les femmes utilisent les combustibles non solides comme source d'énergie pour la cuisson contre 12,7% chez les ménages dirigés par les hommes. Il faut souligner que, de plus en plus, les ménages aussi bien dirigés par les femmes que par les hommes ont recours aux combustibles non solide et en particulier le gaz.

Tableau 4.3 : Proportion des ménages utilisant des combustibles non solides selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	2009-2010		2014		2016	
	F	H	F	H	F	H
Urbain	17,1	20,4	32,8	31,6	36,3	42,7
Rural	0,7	1,2	1,5	1,3	2,1	1,8
Burkina Faso	6,2	6,4	11,3	9,7	11,5	12,7

Source : INSD/EICVM 2009-2010, EMC 2014, SIGI 2016

En 2016, plus de 8 ménages sur 10 (81,1%) dirigés par des femmes ont accès à une source d'eau potable. En ce qui concerne les ménages dont le chef est un homme, c'est 75,4% qui ont accès à l'eau potable. Les ménages dirigés par les femmes ont en conséquence un taux d'accès à une source d'eau potable plus élevé que les ménages dirigés par les hommes. En milieu rural, les ménages dirigés par les hommes semblent être défavorisés en matière d'accès à l'eau potable comparativement à ceux dirigés par les hommes, et ce depuis 2008

Tableau 4.4: Taux d'accès des ménages à une source d'eau potable selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	2009-2010		2014		2016	
	F	H	F	H	F	H
Urbain	88,3	87,2	94,2	93,4	93,7	95,6
Rural	49,9	48,1	74,4	68,8	76,4	68,1
Burkina Faso	62,9	59,3	80,7	75,6	81,1	75,4

Source : INSD/EICVM 2009-2010, EMC 2014, SIGI 2016

En 2016, 29,2% des ménages dirigés par les femmes et 42,6% des ménages dirigés par les hommes ont accès à l'électricité. Quel que soit l'année et le milieu de résidence il y a toujours une différence significative en termes d'accès à l'électricité défavorable aux ménages dont le chef de ménage est de sexe féminin. En termes d'évolution, il faut souligner que l'utilisation de l'électricité s'est fortement accrue au cours des deux dernières années sous l'effet de l'énergie solaire aussi bien chez les ménages dirigés par des femmes que des ménages dirigés par des hommes.

Tableau 4.5 : Pourcentage des ménages utilisant de l'électricité pour l'éclairage selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	2009-2010		2014		2016	
	F	H	F	H	F	H
Urbain	45,7	46,1	66,8	61,9	67,1	77,0
Rural	2,3	3,1	4,2	10,1	15,0	30,3
Burkina Faso	17,1	14,7	24,0	24,5	29,2	42,6

Source : INSD/EICVM 2009-2010, EMC 2014, SIGI 2016

L'accès à l'assainissement familial est très faible quel que soit le sexe du chef de ménage. En effet, seulement 11,8% des ménages dirigés par les femmes ont accès à des latrines améliorées en 2014. Au niveau des ménages dont le chef est un homme, 10,7% ont accès à des latrines améliorées. Le taux d'accès à des latrines aménagées fonctionnelles a connu une augmentation entre 2009 et 2014 tant au niveau des ménages femmes que des ménages hommes.

Tableau 4.6 : Taux d'accès des ménages à des latrines améliorées selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	2009-2010		2014	
	F	H	F	H
Urbain	15,6	13,9	26,3	24,5
Rural	1,1	1,0	5,8	5,6
Burkina Faso	6,0	4,5	11,8	10,7

Source : INSD/EICVM 2009-2010, EMC 2014

En somme, les ménages dirigés par les femmes ont relativement plus de bonnes conditions de vie (moins de promiscuité, plus de logements en matériaux définitifs, meilleur accès à une source d'eau potable, meilleur accès à l'assainissement familial, etc.) que les ménages dirigés par les hommes. Cette situation ne signifie pas, pour autant, que les femmes vivent dans de meilleures conditions que les hommes.

XII. PAUVRETE

Le montant annuel minimum qu'une personne doit dépenser en consommation alimentaire, logement, éducation, santé, habillement, etc. par an pour être considérée comme non pauvre, appelé seuil absolu de

pauvreté monétaire, a été estimé à 153 530 FCFA en 2014, à 130 735 FCFA en 2009 et à 82 672 FCFA en 2003 par tête et au prix courant de Ouagadougou. En 2014, la proportion d'individus monétairement pauvres dans les ménages dirigés par les femmes est moins élevée que celle dans les ménages dirigés par les hommes. Par rapport à 2009, on note une baisse significative de la proportion de pauvres aussi bien dans les ménages dirigés par des femmes que ceux dirigés par des hommes.

Tableau 4.7 : Incidence de la pauvreté monétaire selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	2003		2009-2010		2014	
	F	H	F	H	F	H
Urbain	51,6	54,9	23,9	28,5	13,6	13,7
Rural	19,7	21,1	46,3	53,0	38,3	48,2
Burkina Faso	38,4	49,2	37,6	47,5	30,4	41,0

Source : INSD/EBCVM 2003, EICVM 2009-2010, EMC 2014

L'incidence de la pauvreté alimentaire, qui est la proportion des individus dont les dépenses alimentaires sont en dessous du seuil alimentaire¹ est de 45,8% chez les personnes dont le chef de ménage est une femme et 58,8 % chez celles dont le chef de ménage est un homme en 2014. Ce taux était respectivement de 49,9% et de 59,2% en 2009. La pauvreté alimentaire n'a pas évolué aussi rapidement que la pauvreté globale.

Tableau 4.8 : Incidence de la pauvreté alimentaire selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	2003		2009-2010		2014	
	F	H	F	H	F	H
Urbain	40,7	42,8	40,3	46,6	32,9	36,5
Rural	60,8	63,3	56,0	62,9	51,9	64,7
Burkina Faso	52,5	59,8	49,9	59,2	45,8	58,8

Source : INSD/EBCVM 2003, EICVM 2009-2010, EMC 2014

L'incidence de l'extrême pauvreté, ou la proportion des individus dont le montant des dépenses totales (alimentaires et non alimentaires) ne permettent pas de couvrir les besoins caloriques minima (2 283 kcal/jour/personne) s'ils devraient consacrer la totalité de leurs dépenses à l'achat de biens alimentaires, est relativement faible dans les ménages dirigés par des femmes (8,7%) que dans les ménages dirigés par des hommes (11,4%) en 2014. Par rapport à 2009, on note une baisse significative de la proportion de l'extrême pauvreté aussi bien dans les ménages dirigés par des femmes que ceux dirigés par des hommes en milieu urbain tout comme en milieu rural.

Tableau 4.9 : Incidence de l'extrême pauvreté selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	2003		2009-2010		2014	
	F	H	F	H	F	H
Urbain	10,2	8,0	6,6	9,7	4,0	2,7
Rural	27,4	30,6	21,7	24,0	10,9	13,7
Burkina Faso	20,3	26,8	15,9	20,8	8,7	11,4

Source : INSD/EBCVM 2003, EICVM 2009-2010, EMC 2014

12.1.1 Epargne et accès au crédit

La possession d'un compte dans une banque ou dans une institution de micro-finance est plus faible chez les femmes que chez les hommes. En 2014, la proportion des femmes de 15 ans ou plus possédant au moins un compte bancaire est deux fois moins que celle des hommes (6,0% contre 14,6%). En milieu rural tout

¹ Le seuil alimentaire est estimé à 102 040 FCFA en 2014, à FCFA en 2009 et à FCFA en 2003

comme en milieu urbain, le pourcentage de femmes qui ont au moins un compte bancaire demeure toujours faible comparée à celle des hommes.

Tableau 4.10 : Proportion des personnes de 15 ans et plus possédant au moins un compte dans une banque ou dans une institution de microfinance selon le sexe

Milieu de résidence	2014	
	F	H
Urbain	18,7	34,6
Rural	1,6	6,4
Burkina Faso	6,0	14,6

Source : INSD/EMC 2014

En 2014, la proportion de femmes qui ont accès au crédit est faible comparée à celle des hommes. En milieu rural tout comme en milieu urbain, le pourcentage de femmes qui ont obtenu un crédit demeure toujours faible comparée à celle des hommes. Par rapport à 2009, on note une augmentation relative des individus qui ont accès au crédit.

Tableau 4.11 : Proportion des personnes de 15 ans et plus ayant accès au crédit selon le sexe

Milieu de résidence	2009-2010		2014	
	F	H	F	H
Urbain	-	-	84,9	87,3
Rural	-	-	90,9	96,9
Burkina Faso	78,0	86,0	89,7	95,4

Source : EICVM 2009-2010, EMC 2014

XIII. EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

L'emploi constitue l'un des domaines dans lesquels les inégalités de genre sont les plus prononcées. Le travail de la femme est en général sous-évalué, notamment dans les pays en développement. La principale raison à la base de cet état de fait est que les activités ménagères, presque entièrement assumées par les femmes, sont improductives et ne sont généralement pas perçues comme du travail.

Occupation principale : activité qui a pris le plus de temps à l'individu au cours de la période de référence

Chômeur : personne âgée de 15 ans et plus, dépourvue et à la recherche d'un emploi et qui n'a pas travaillé pendant la période de référence (une semaine).

Le taux net d'activité au sens du BIT se définit comme le rapport entre la main d'œuvre (population occupée ou ayant effectivement posé un acte de recherche d'emploi) et la population en âge de travailler.

Le taux net d'activité élargi prend en compte la main d'œuvre élargie (en plus des personnes occupées et celles qui ont posé un acte de recherche d'emploi, celles qui n'en ont pas cherché (du fait du découragement) mais qui sont disponibles et celles qui cherchent mais qui ne sont pas disponibles pour travailler dans les deux semaines) rapportée à la population en âge de travailler.

13.1.1 Participation à l'activité économique

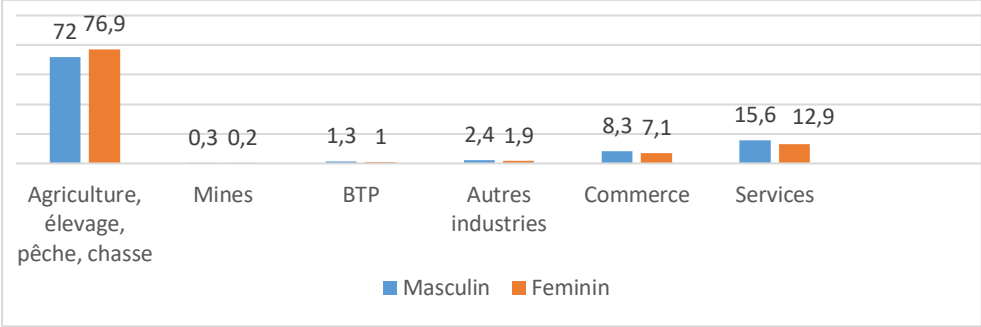
Au sens du BIT, le taux d'activité est plus élevé chez les hommes

En 2015, le taux d'activité est de 85,9% chez les hommes, soit 7,1 points d'écart par rapport à celui des femmes (78,8%). En milieu urbain, 76,1% d'hommes sont actifs contre 61,4% de femmes soit un écart de 14,7 points. Par contre, en milieu rural, l'écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes est moins prononcé qu'en milieu urbain. En effet, en milieu rural, près de neuf hommes sur dix sont actifs contre 8 femmes sur dix.

Les femmes sont plus occupées dans le secteur primaire

Les femmes sont plus occupées dans les activités agricoles, de chasse, de pêche et de cueillette que les hommes respectivement 76,9% et 72,0%.

Graphique 5.1: Répartition des occupés selon le domaine d'activité et le sexe



source : INSD, 2015, Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel

XIV. CHOMAGE

14.1.1 Les chômeurs découragés sont majoritairement des femmes

Le taux de chômage au sens large selon le genre montre que 3% des hommes sont au chômage contre 4,9% des femmes. Il existe donc un écart de 1,9 points de pourcentage. Cependant cet écart selon la définition du chômage BIT est 0,1 point de pourcentage. Ce qui montre qu'il y a plus de femmes qui ne recherchent pas du travail et qui sont prêtes à travailler si elles avaient un emploi.

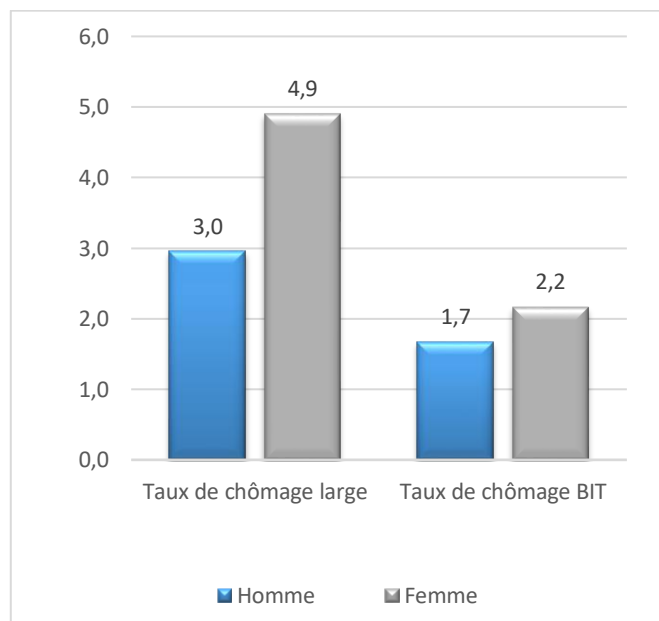
14.1.2 Les femmes sont plus exposées au chômage en milieu urbain

S'il existe un écart de 1,9 points de pourcentage entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes au sens élargi, cette différence atteint 6,6% en milieu urbain. En effet en milieu urbain le taux de chômage des femmes est de 15,0% alors que celui des hommes est de 8,4%. Cet écart n'est que de 1,1% en milieu rural.

14.1.3 Caractéristiques personnelles des chômeurs

Deux tiers de femmes chômeuses sont des primo-demandeurs d'emploi de même que les hommes. L'âge moyen des femmes primo-demandeur d'emploi est plus élevé que celui des hommes. Les femmes chômeuses passent moins de temps que les hommes dans les études.

Graphique 5.2: Taux de chômage BIT et au sens large selon le genre



source : INSD, 2015, Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel

Tableau 5.1: Caractéristiques personnelles des types de chômeurs

	Répartition des chômeurs par type (%)		Age moyen		nombre moyen d'années d'études	
	ancien actif occupé	primo demandeur	Primo-demandeur	Ancien actif occupé	ancien actif occupé	primo demandeur
F	32,3	67,7	24,9	33,0	7,0	8,8
H	31,9	68,1	23,6	36,5	7,5	11,4

Source : INSD, 2015, Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel

XV. DUREE DU CHOMAGE

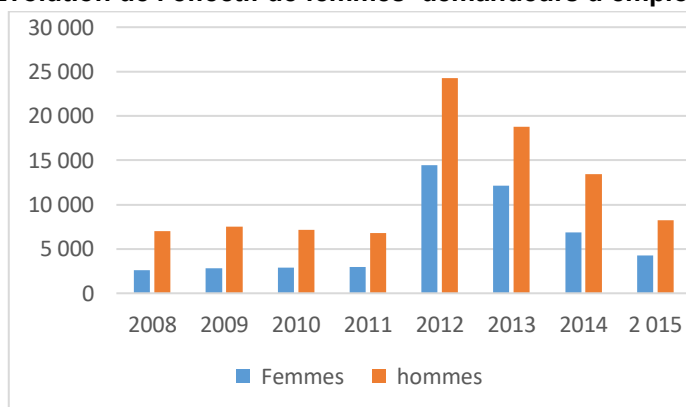
15.1.1 La durée du chômage est plus réduite chez les femmes et plus élevée chez les non instruits

De façon générale, les femmes mettent moins de temps à trouver du travail (3 ans) et ce quel que soit le type de chômeur. Quant aux hommes chômeurs, la durée moyenne de leur chômage est identique à celle du niveau national (4 ans). Cette durée varie également en fonction du niveau d'instruction. En effet, les moins instruits (aucun niveau et primaire) éprouvent beaucoup de difficultés à trouver un emploi avec une durée moyenne largement supérieure à la moyenne nationale (5 ans).

15.1.2 Les demandes d'emploi adressées à l'ANPE et les inscriptions dans les centres de formation professionnelles sous l'optique du genre.

De 2008 à 2015, les hommes sont les plus nombreux à s'inscrire sur les listes des demandeurs d'emploi. C'est en 2012 que l'on note le plus grand nombre de demandeurs d'emploi aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 5. 3: Evolution de l'effectif de femmes demandeurs d'emploi selon le sexe .



Source : graphique élaboré à partir des données du MJE/ONEF/Annuaire statistique 2015*

Les bénéficiaires des fonds mis en place en faveur de l'emploi sont majoritairement des hommes.

Pour ce qui est du Fonds d'appui au secteur informel (FASI) le pourcentage de femmes bénéficiaires a oscillé entre 35% en 2014 et 45% en 2015 au cours de la période 2012-2014. Concernant le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ), le pourcentage de femmes bénéficiaires de ce fond varie entre 32% en 2012 et 38% en 2015. Quant au Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA), les femmes ont été les plus nombreuses à bénéficier de ce fond en 2012 avec 78% de bénéficiaires. Cette proportion a chuté entre 2013 et 2015 avec un pourcentage qui oscille entre 21% et 35%.

Tableau 5.2 : Effectifs des bénéficiaires de certains fonds en faveur de l'emploi par sexe de 2012 à 2015

	FASI		FAIJ		FAFPA	
	F	H	F	H	F	H
2012	654	919	217	470	44	12
2013	770	1048	323	598	58	110
2014	785	1472	237	485	58	214
2015	963	1186	182	302	313	580

Source : MJFPE/ ONEF/annuaire statistique 2015

XVI. FEMMES ET HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE BURKINABE.

Sur toute la période 2010-2015, les hommes sont majoritaires dans la fonction Publique mais la différence entre les proportions d'hommes et de femmes diminuent avec le temps. En 2015, un tiers des employés de la fonction publique sont des femmes.

Tableau 5. 3 : Proportion des femmes et des hommes dans la fonction publique d'Etat au 31 décembre

Agents de la fonction publique d'Etat	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Femmes	31 396	33 959	37 141	39 819	44 724	51 534
Hommes	76 330	81 616	86 451	88 264	93 425	103 285
Proportion (femmes)	29,14%	29,38%	30,05%	31,09%	32,37%	33,29%

Source : MFPTSS/Annuaire Statistique 2015 de la Fonction Publique

16.1.1 Femmes et Hommes dans les postes à pourvoir au Burkina

Sur la période 2012-2016, ce sont les candidatures masculines qui dominent. Avec 62,9% des candidatures masculines contre 37,3% de celles des femmes en 2012, cette disparité s'est un peu plus creusée en 2016 avec 631% des candidatures masculines contre 36,9% chez les femmes. Les postes pourvus sont majoritairement des hommes. On observe que 62,6% des postes sont pourvus par les hommes contre 37,3 chez les femmes.

Tableau 5.4 : Effectif des candidatures et des admis aux concours directs de la fonction publique par sexe de 2012 à 2016*

	Sexe	2012	2013	2014	2015	2016
Postes à pourvoir		8469	12812	9480	9 587	11723
Candidatures	F	152449	193558	211995	221029	345680
	H	259061	349480	377818	437611	590584
Postes pourvus	F	3112	4512	3073	1885	3595
	H	5223	6763	5824	5601	7401

Source : Agence Générale de Recrutement de l'Etat.

Au 31 décembre 2015, on note que les fonctionnaires et les contractuels de la fonction publique sont majoritairement des hommes mais c'est parmi les contractuels que les femmes sont les mieux représentées.

Graphique 5. 4 : Répartition des employés de la fonction publique par sexe selon leur statut au 31 décembre 2015

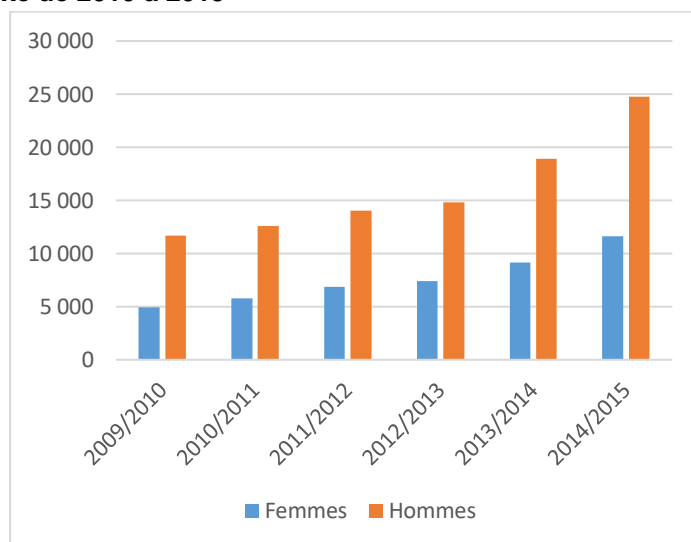


Source : MFPTSS/annuaire statistique 2015 de la Fonction publique

Les inscrits dans les écoles de formation professionnelle publique et dans les centres de formation de l'ANPE selon le sexe.

Entre 2010 à 2015, les inscrits dans les écoles de formation professionnelle publique et dans les centres de formation de l'ANPE sont majoritairement des hommes. Sur la période, on constate une croissance des effectifs dans ces écoles et centre de formation aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 5. 5 : Nombre de personnes inscrites dans les écoles de formation professionnelle publiques par sexe de 2010 a 2015



Source : Graphique élaboré à partir des données du MFPTSS/annuaire statistique 2015 de la Fonction publique

En 2015, il y a plus d'hommes inscrits dans les centres de formation de l'ANPE dans toutes les régions. C'est dans la région du Sud-Ouest qu'on observe le plus de femmes dans les centres de formation de l'ANPE.

Tableau 5.5 : Effectifs des apprenants des centres de formation de l'ANPE selon la région et le sexe en 2015

	F	H
Boucle du Mouhoun	29	135
Cascades	35	130
Centre	101	486
Centre Est	58	147
Centre Nord	27	97
Centre Ouest	16	35
Centre Sud	3	22
Est	10	75
Hauts Bassins	48	84
Nord	23	415
Plateau Central	16	171
Sahel	62	81
Sud-Ouest	165	276
Total	539	2043

Source : MJFPE/ ONEF/annuaire statistique 2015

XVII. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)

Selon l'UNFPA, la violence basée sur le genre ou violence sexospécifique est la violence dirigée spécifiquement contre un homme ou une femme du fait de son sexe ou qui affecte les femmes ou les hommes de façon disproportionnée. Les rapports hommes/femmes étant la plupart du temps régis par une relation de pouvoir inégale où les hommes ont un rôle social dominant, ce sont les femmes qui sont le plus souvent les victimes de ce type de violence. Au Burkina Faso il existe une disposition législative contre ces types de pratiques surtout à l'égard des femmes et des filles. Il s'agit de la loi 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes.

La violence à l'égard des femmes « Tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit en public ou dans la vie privée », (Résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 décembre 1993).

La mutilation génitale féminine/Excision (MGF/E) englobe toutes les interventions chirurgicales consistant à enlever totalement ou partiellement les organes génitaux externes de la femme ou à leur causer d'autres lésions pour des raisons culturelles ou non thérapeutiques.

Violences économiques : le fait d'user de ses moyens pour ralentir ou empêcher l'épanouissement économique ou financier de toute personne ou le fait d'empêcher toute personne de jouir de ses droits socio-économiques ;

Violences morales et psychologiques : tout comportement, propos et attitude qui portent atteinte à la personnalité de l'homme ou de la femme, à son image, à l'estime de soi et à son équilibre intérieur ;

Violences physiques : tout acte ou tout comportement qui porte atteinte à l'intégrité physique de l'homme ou de la femme;

Violences sexuelles : toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace, sur un homme ou une femme.

Mariage d'enfants : En se référant au Code des Personnes et de la Famille (CPF) du Burkina Faso, l'article 238 stipule que « le mariage ne peut être contracté qu'entre un homme âgé de plus de vingt ans et une femme de plus de dix-sept ans, sauf dispense d'âge accordée pour motif grave par le tribunal civil ».

Pour se conformer à la Convention relatives aux droits de l'enfant et à la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant, dans la présente stratégie nationale, le mariage d'enfants est défini comme toute union qui concerne une fille ou un garçon qui n'a pas atteint l'âge légal requis qui est de 18 ans pour la fille et 21 ans pour le garçon.

17.1.1 quelques donnees sur les violences familiales et conjugales

Entre 2003 et 2016, les perceptions favorables à une agression physique de la femme en cas d'un certain type de comportement tel que négliger les enfants, brûler la nourriture, refuser les rapports sexuels, tirailler et sortir sans prévenir ont connu une baisse importante. En 2003, 55,3% des femmes sont d'accord qu'un homme batte sa conjointe/partenaire lorsqu'elle néglige les enfants. Ce niveau de perception s'est réduit de près de 70% en 2016. En 2016, argumenter avec son conjoint/partenaire ou sortir sans prévenir constituent toujours des problèmes majeurs devant aboutir à une agression physique à l'égard de la femme. Parmi les 5 types de comportement identifiés, brûler la nourriture est le plus toléré quelle que soit l'année.

Tableau 6.1 : Approbation (%) des hommes et des femmes sur les raisons qui peuvent justifier les violences conjugales envers une femme

Raisons justifiant les violences physiques conjugales	2003		2010		2016	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Elle néglige les enfants	55,3	26,9	30,4	20,1	16,8	15,5
Elle brûle la nourriture	26,3	15,5	9,8	7,5	7,6	9,2
Elle refuse les rapports sexuels	37,4	17,9	19,7	10,9	13,9	11,7
Elle argumente avec lui	52,0	24,0	30,8	20,0	20,9	19,4
Elle sort sans prévenir	53,3	24,3	30,3	17,7	20,0	17,8

Source: INSD, *EDS 2003; **EDS 2010; SIGI 2016

Les données recueillies par les services de l'Action sociale révèlent que les femmes sont plus victimes des violences familiales comparées aux hommes quelle que soit l'année ou la nature de la violence. Les grandes disparités sont observées au niveau des mariages forcés/précoces où le nombre de cas enregistrés pour les femmes était plus de 10 fois celui des hommes en 2016. Les cas de grossesses non désirées ou contestées et les violences conjugales concernent beaucoup plus les femmes que les hommes (Tableau 6.2). Malgré les efforts consentis par l'État, le nombre de cas violences déclarés est en hausse.

Tableau 6.2 : Répartition du nombre de personnes victimes de violences familiales entre 2009 et 2012

NATURE DE LA VIOLENCE	2009			2010			2011			2012		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T
Mariage forcé et/ou précoce	818	134	952	818	134	952	1430	189	1619	1322	118	1440
Grossesse non désirée ou contestée	1 219	208	1 427	1 219	208	1 427	2 755	445	3 200	2 796	471	3 267
Violences conjugales	191	38	229	191	38	229	413	76	489	388	90	478
Personnes en conflit familial	693	531	1 224	693	531	1 224	1 267	830	2 097	1 245	773	2 018
Personnes en conflit conjugal	1427	718	2145	1427	718	2145	2713	1197	3910	2464	1070	3534
Autres problèmes familiaux	390	305	695	390	305	695	433	226	659	564	192	756
Ensemble des victimes	4738	1934	6672	4738	1934	6672	9011	2963	11974	8779	2714	11493

Source : DGESS/MFSNF, Annuaire statistique 2009, 2010, 2012, 2015 et 2016

Tableau 6.2 (suite et fin): Répartition du nombre de personnes victimes de violences familiales entre 2013 et 2016

NATURE DE LA VIOLENCE	2013			2014			2015			2016		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T
Mariage forcé et/ ou précoce	1336	138	1474	1327	127	1454	1431	98	1529	1228	110	1338
Grossesse non désirée ou contestée	3 130	495	3 625	2 601	317	2 918	2 502	298	2 800	1 936	225	2 161
Violences conjugales	436	61	497	241	51	292	248	67	315	1095	285	1380
Personnes en conflit familial	1 091	630	1 721	1 026	571	1 597	928	543	1 471	967	707	1 674
Personnes en conflit conjugal	2473	1068	3541	2347	884	3231	98	64	160	632	184	816
Autres problèmes familiaux	772	262	1034	623	135	758	321	142	463	498	191	689
Ensemble des victimes	9238	2654	11892	8165	2085	10250	5528	1212	6738	6356	1702	8058

Source : DGESS/MFSNF, Annuaire statistiques 2009, 2010, 2012, 2015 et 2016

XVIII. VIOLENCES PHYSIQUES

Dans toutes les régions, les proportions de femmes qui ont été agressées physiquement par le conjoint/partenaire sont plus élevées que celles des hommes. Les régions des Hauts Bassins, du Sahel, du Sud-Ouest, des Cascades, du Centre Ouest et du Centre Sud, sont celles où plus de femmes ont subi des agressions physiques de leurs maris ou de leurs partenaires les 12 derniers mois.

Lorsque l'on considère toute la durée de la vie de la femme, il ressort que 3 femmes sur 10 ont déjà été battues, giflées ou reçues des coups de pieds (au moins une fois) par leur mari/conjoint/partenaire dans le Sud-Ouest et les Cascades (tableau 6. 3).

L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'il y a un peu plus de femmes victimes de violence physique en milieu rural (6,6%) qu'en milieu urbain (4,4%) au cours des douze derniers mois. Ces proportions sont de 15,9% en milieu rural et de 13,2% en milieu urbain lorsque l'on considère la durée de vie des enquêtées.

Tableau 6.3: Proportions des individus de 15 ans et plus ayant subi une violence physique par le conjoint/partenaire selon le sexe de la victime

	Victimes de violences physiques au cours des 12 derniers mois (%)		Victimes de violences au cours de la vie (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
HAUTS-BASSINS	1,0	7,1	3,0	17,6
BOUCLE DU MOUHOUN	0,3	1,1	0,3	14,7
SAHEL	2,5	10,1	8,0	13,2
EST	0,0	5,2	0,1	5,0
SUD-OUEST	2,5	30,4	2,8	34,5
CENTRE-NORD	0,0	3,5	2,7	19,1
CENTRE-OUEST	0,3	6,6	0,4	12,4
PLATEAU CENTRAL	2,1	2,2	2,8	12,7
NORD	1,9	5,1	2,6	10,1
CENTRE-EST	0,7	3,1	1,5	17,2
CENTRE	1,3	3,3	5,6	11,5
CASCADES	0,0	5,0	4,9	30,2
CENTRE-SUD	0,0	8,1	2,1	15,6
Urbain	1,1	4,4	4,6	13,2
Rural	0,9	6,6	2,3	15,9
Ensemble	1,0	6,0	3,0	15,2

Source : INSD, SIGI 2016

18.1.1 mariages d'enfants

La stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfants (SNPEME) adoptée au Burkina Faso en novembre 2015, définit le mariage précoce ou mariage d'enfants comme toute union qui concerne une fille ou un garçon qui n'a pas atteint l'âge légal requis qui est de 18 ans pour la fille et 21 ans pour le garçon.

En 2016, les Directions régionales de la femme, de la solidarité nationale et de la famille ont enregistré 445 cas de mariage/union précoce dont 403 cas portant sur des jeunes filles. La prédominance des cas en 2016 est constatée dans les régions du Nord et du Sahel (tableau 6.4).

Tableau 6.4 : Nombre de cas de Mariage/union précoce enregistré dans les Directions régionales de la femme, de la solidarité nationale et de la famille selon la région et le sexe

Régions	Féminin	Masculin	Total général
BOUCLE DU MOUHOUN	13	7	20
CASCADES	10		10
CENTRE	32	6	38
CENTRE EST	21		21
CENTRE NORD	111	2	113
CENTRE OUEST	22	4	26
CENTRE SUD	17	11	28
EST	53	2	55
HAUTS BASSINS	20	3	23
NORD	31	2	33
PLATEAU CENTRAL	21		21
SAHEL	47	1	48
SUD OUEST	5	4	9
Total général	403	42	445

Source : DGESS/MFSNF 2016

XIX. LA MUTILATION GENITALE FEMININE/EXCISION (MGF/E)

Jusqu'en 2016, les femmes burkinabè étaient en majorité excisées. En effet, plus de la moitié d'entre elles l'étaient quels que soient l'année. On note une baisse de la prévalence de l'excision entre 2010 et 2016 dans tous les groupes d'âges. (Tableau 6.3). Cette baisse est plus rapide chez les jeunes que chez les femmes adultes. En effet sur la période considérée, la prévalence de l'excision chez les 15-19 a baissé de près de 17 points et seulement de 5 points chez les femmes de 45-49 ans.

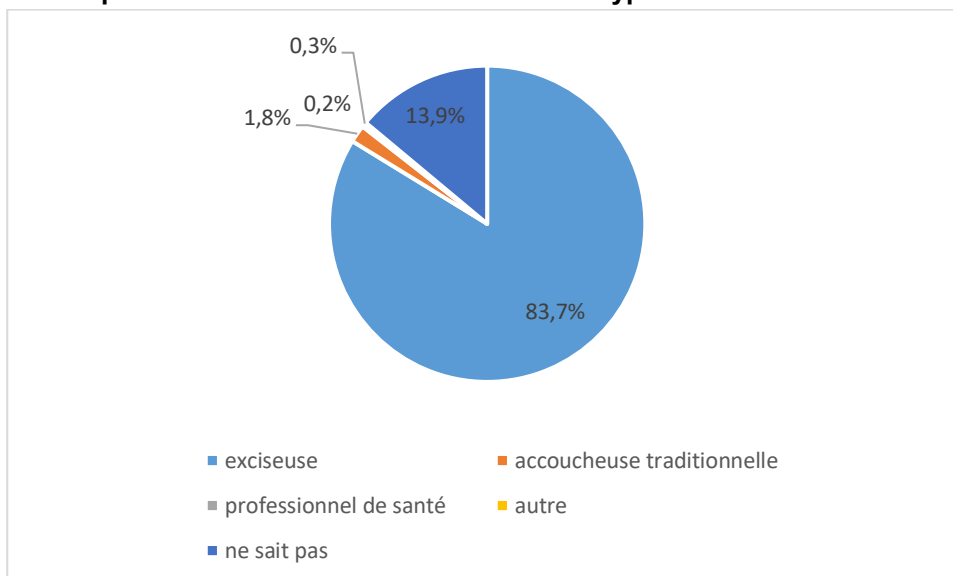
Tableau 6.5 : Proportion de femmes de 15-49 excisées par groupe d'âges

Groupes d'âges	1998/99*	2003*	2006**	2010*jjj	2016***
15-19	64,2	65,0	59,7	57,7	40,9
20-24	70,7	76,2	69,9	69,8	56,5
25-29	75,0	79,2	72,6	77,5	64,2
30-34	73,7	79,4	77,2	82,8	71,3
34-39	74,1	81,6	79,8	85,2	75,2
40-44	76,7	83,1	81,1	88,2	78,4
45-49	74,1	83,6	80,5	89,3	84,2
Ensemble	71,6	76,6	72,5	75,8	62,5

Source: INSD, * Résultats des EDS , ** Enquête par Grappes a Indicateurs Multiples et SIGI

En 2016, deux femmes sur cinq ont été excisées avant l'âge de 10 ans. Au Burkina Faso, la pratique de l'excision est l'œuvre des exciseuses. Plus de quatre femmes sur cinq ont été excisées par ces dernières et seulement 1,8% des femmes excisées l'ont été par des accoucheuses traditionnelles. La pratique de l'excision est également l'œuvre des professionnels de santé. Cependant, moins de 1% des cas d'excision ont été pratiqués par les professionnels de santé

Graphique 6.1: Répartition des femmes excisées selon le type d'auteur en 2016



Source : INSD/SIGI, 2016

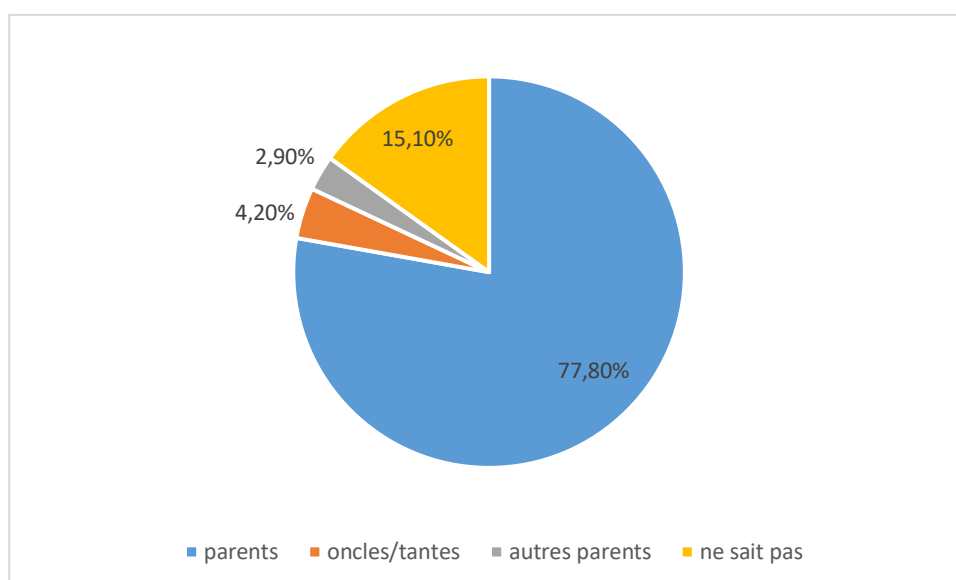
Même si la prévalence de l'excision est relativement élevée au niveau national, certaines régions se distinguent par de faibles taux de prévalence en 2016. La proportion des femmes excisées dans la région du

Centre-Ouest est deux fois moins élevée par rapport au niveau national. Dans la région du Centre cette proportion est de 36,5% et dans la région de l'Est les femmes excisées représentent 44,9% des femmes.

Cependant, la proportion des excisées parmi les femmes demeure très élevée dans plusieurs régions. Il s'agit en particulier des régions de la Boucle du Mouhoun, du Sahel, du Plateau Central, du Nord et du Centre-Est. Dans la Boucle du Mouhoun neuf femmes sur dix en âge de procréer ont été excisées et dans la région du Sahel, cette proportion est de 83,0%. En outre, dans les régions du Plateau Central, du Nord et du Centre-Est trois femmes sur quatre ont été excisées parmi les femmes en âge de procréer.

La décision de pratiquer l'excision est généralement prise par les membres de la famille. Dans 77,8% des cas, la décision de la pratique de l'excision est prise par les parents biologiques. Dans moins de cinq pourcents des cas, cette décision revient aux oncles et tantes et dans 2,9% des cas aux autres parents.

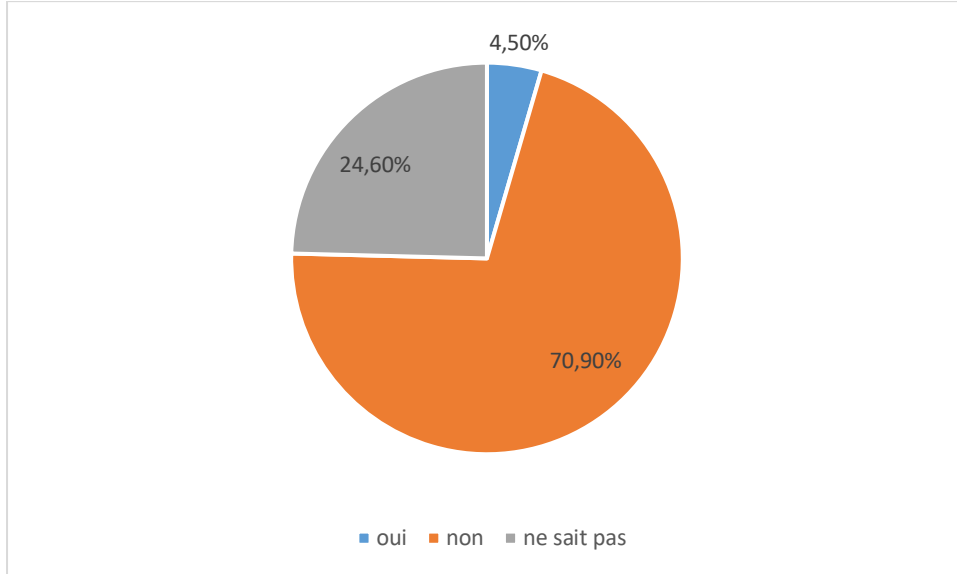
Graphique 6.2 : Répartition des femmes excisées selon la personne ayant pris la décision de l'excision en 2016



Source : INSD/SIGI, 2016

En 2016, malgré les risques de complication liés à la pratique de l'excision, près de 71% des femmes n'ont pas connu des complications après avoir été excisées. Cependant, une femme sur quatre affirme ne pas savoir s'il y'a eu des complications suite à leur excision. Cette situation s'explique par le fait que les femmes sont excisées en moyenne à un âge relativement bas.

Graphique 6.3: Répartition des femmes excisées selon la complication après l'excision

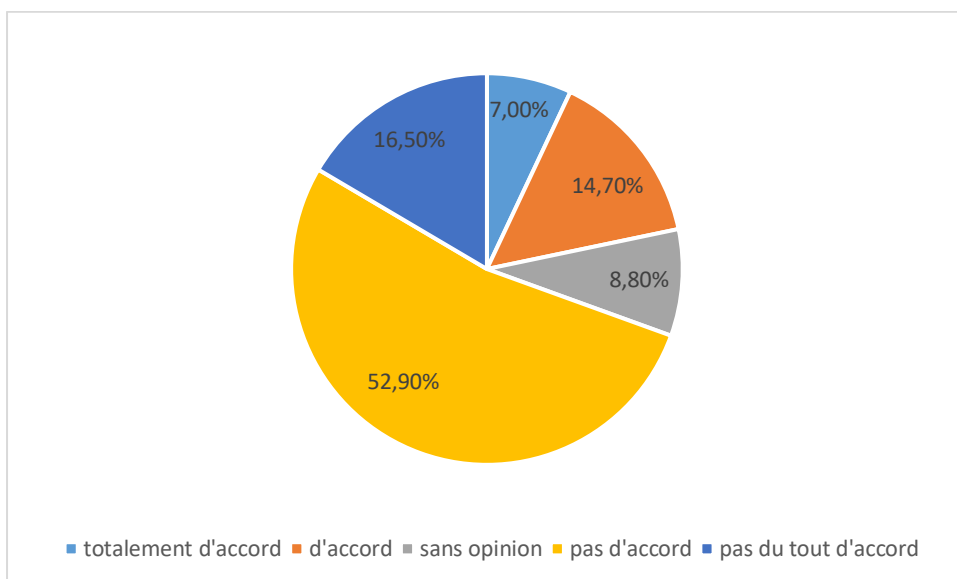


Source : INSD/SIGI, 2016

L'affirmation selon laquelle l'excision doit être abandonnée est approuvée par trois Burkinabè sur quatre. Les femmes sont plus favorables à cette affirmation que les hommes en 2016. Près de 80,0% des femmes sont d'accord avec cette affirmation alors que cette proportion est de 72,6% pour les hommes.

L'opinion selon laquelle l'excision est exigée par la religion est réfutée par une majorité de Burkinabè. Sept individus sur dix ne sont pas d'accord avec cette affirmation. Cette proportion est la même chez les femmes et les hommes.

Graphique 6.4: Répartition des individus de 15 ans ou plus selon leur degré d'approbation sur le fait que l'excision est exigée par la religion en 2016



Source : INSD/SIGI, 2016

XX. VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES ET MORALES

À côté des violences physiques et des violences sexuelles on dénombre des comportements et attitudes qui constituent des atteintes à la personnalité de la femme ou de l'homme, à son image, à son estime propre et à son équilibre intérieur. Au nombre de ces comportements l'on relève, les injures et humiliation de toute sorte, les menaces, les chantages, les critiques injustifiées, l'intimidation, l'isolement ou la réclusion, la manipulation, la répudiation, la dévalorisation, etc. L'enquête s'est intéressée à quelques cas tels que « humilier », « menacer », « insulter » et « faire peur ».

Dans l'ensemble, près de 4 femmes sur 10 ont déclaré avoir subi une violence morale de la part du partenaire ou du conjoint au cours de la vie (contre moins d'un homme sur 10). C'est dans la région des Cascades (53,0%) où plus de la moitié des femmes ont été victimes de comportements ou attitudes qui portent atteintes à leur intégrité psychologique, suivi du Sud-Ouest (47,4%) et des Hauts-Bassins (47,4%).

Selon le milieu de résidence, les violences morales/psychologiques sont plus pratiquées en milieu urbain qu'en milieu rural. Au cours des douze derniers mois, la proportion des hommes victimes de violences morales est de 10,3% et de 17,9% chez les femmes en milieu urbain. Ces proportions sont de 7,6% chez les hommes et de 18,2% chez les femmes en milieu rural.

Tableau 6.6: Proportion (%) des personnes ayant subi des violences morales par région et par milieu de résidence selon le sexe de la victime en 2016 de la part du partenaire/conjoint

	Violences morales au cours des 12 derniers mois (%)		violences morales au cours de la vie (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
HAUTS-BASSINS	9,9	18,6	19,9	44,8
BOUCLE DU MOUHOUN	1,1	5,2	8,4	26,4
SAHEL	9,0	32,1	18,5	39,6
EST	5,3	15,9	6,2	17,6
SUD-OUEST	19,6	39,5	26,8	47,4
CENTRE-NORD	0,9	19,2	5,2	43,9
CENTRE-OUEST	21,3	25,6	21,8	30,2
PLATEAU CENTRAL	3,5	20,5	8,3	43,2
NORD	14,7	15,9	24,4	30,3
CENTRE-EST	0,7	9,0	0,7	38,1
CENTRE	8,7	18,2	17,8	33,5
CASCADES	12,3	18,1	30,6	53,0
CENTRE-SUD	7,2	10,9	7,6	17,2
Urbain	10,3	17,9	18,1	36,0
Rural	7,6	18,3	13,6	34,9
Ensemble	8,4	18,2	15,0	35,2

Source : INSD/SIGI, 2016

XXI. VIOLENCES SEXUELLES

En 2016, la prévalence de ce type de violence demeure très faible chez les hommes quelle que soit la période de référence (1% des hommes déclarent avoir été forcés par la conjointe/partenaire pour avoir des rapports sexuels). Chez les femmes par contre on constate une prévalence de 3% pour les 12 derniers mois et 7% au cours de la vie. Les violences sexuelles à l'égard des hommes sont presque inexistantes dans certaines régions. Cependant chez les femmes, elles sont observées partout avec des niveaux très élevés au Sahel (13% au cours des douze derniers mois et 14,4% au cours de la vie) et au Sud-Ouest (5,3% au cours des douze derniers mois et 13,1% au cours de la vie).

Selon le milieu de résidence, les femmes sont presque 2 fois plus exposées en milieu rural qu'en milieu urbain au cours des douze derniers mois.

Tableau 6.7: Proportions des individus de 15 ans et plus ayant eu des rapports sexuels forcés avec le conjoint/partenaire par région et par milieu selon le sexe de la victime en 2016

	Rapports sexuels contre sa volonté au cours des 12 derniers mois (%)		Rapports sexuels contre sa volonté au cours de la vie (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
HAUTS-BASSINS	0,1	1,8	0,6	6,3
BOUCLE DU MOUHOUN	0,0	0,9	1,2	1,8
SAHEL	1,4	13,0	1,4	14,4
EST	1,2	3,2	1,2	3,2
SUD-OUEST	0,0	5,3	1,0	13,1
CENTRE-NORD	0,0	3,2	0,1	8,1
CENTRE-OUEST	0,6	0,7	0,0	1,6
PLATEAU CENTRAL	0,0	2,6	0,0	8,4
NORD	0,8	3,1	1,2	5,5
CENTRE-EST	0,8	2,6	0,8	8,5
CENTRE	1,4	2,3	2,0	7,3
CASCADES	0,0	3,7	4,8	11,1
CENTRE-SUD	0,0	3,3	0,0	5,0
Urbain	0,9	1,9	1,6	6,8
Rural	0,5	3,7	0,9	6,8
Ensemble	0,6	3,2	1,1	6,8

Source : INSD/SIGI, 2016

XXII. JUSTICE ET DETENTION

Prévenu: une personne mise en cause dans une affaire et contre qui un mandat a été décerné pour être détenue en vue de la manifestation de la vérité.

Personne inculpée : toute personne sur laquelle le juge d'instruction a décidé de porter ses investigations et contre laquelle il existe des indices graves ou concordants qui rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer, comme auteur ou comme complice, à la réalisation d'un crime ou d'un délit.

Une personne est « condamnée » quand elle a été jugée et reconnue coupable de faits de crime ou de délit et à l'égard de qui une peine d'emprisonnement ferme a été prononcée.

On dénombre en moyenne 1 femme prévenue pour 67,9 hommes dans les différents établissements pénitentiaires au 31 décembre 2015. Cela montre qu'il y'a moins de femmes prévenues détenues dans les établissements pénitentiaires que les hommes.

Tableau 7.1 : Effectifs des prévenus détenus dans l'ensemble des établissements pénitentiaires au 31 décembre

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Femmes	19	5	38	14	5	8	6	19	25	29
Hommes	655	558	962	675	517	607	771	950	1 430	1 289
Total	674	563	1 000	689	522	615	777	969	1 455	1 318

Source : Annuaire 2016, DGESS Ministère de la Justice

Dans l'ensemble des établissements pénitentiaires au 31 décembre, les femmes inculpées détenues sont largement inférieures à celui des hommes avec une moyenne 1 femme inculpée contre 37,4 hommes.

Tableau 7.2 : Effectifs des inculpés détenus dans l'ensemble des établissements pénitentiaires au 31/décembre

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Femmes	17	14	23	25	39	44	44	30	30	39	52	53	59
Hommes	847	922	967	1106	1201	1284	1116	1066	1039	1369	1557	1734	1 824
Total	862	936	990	1131	1240	1328	1160	1096	1069	1408	1609	1787	1883

Source : Annuaire 2016, DGESS Ministère de la Justice

Sur la période 2004-2016, les effectifs des hommes condamnés a connu une croissance très forte tandis que ceux des femmes a fluctué tantôt à la baisse et tantôt à la hausse. Dans tous les centres de détention, on dénombre 1 femme condamnée pour 78,3 hommes.

Tableau 7.3 : Effectif des condamnés détenus dans les établissements pénitentiaires au 31 décembre

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Femmes	30	28	27	30	68	64	42	33	26	54	45	35	43
Hommes	1 403	1 839	1 886	2 230	2 720	2 926	3 137	3 126	3 258	3 690	4 129	4 158	4 409
Total	1 433	1 867	1 913	2 260	2 788	2 990	3 179	3 159	3 284	3 744	4 174	4 193	4 452

Source : Annuaire 2016, Ministère de la Justice

Le personnel du ministère de la justice a connu une croissance relative au niveau des greffiers en chef et des greffiers. Par contre, on note une fluctuation des effectifs au niveau des secrétaires des greffes et parquet.

Dans la période 2007-2016, on dénombre 3 hommes pour 1 femme au niveau des greffiers en chef. il existe une fluctuation dans la période 2007-2016 avec un pic en 2009 avec 6 hommes pour une femme avant de connaître une baisse jusqu'en 2016 . Pour ce qui concerne les secrétaires de greffe et parquet, on constate une évolution relative avec une moyenne d'un homme secrétaire de greffe et parquet pour une femme secrétaire de greffe et parquet.

Tableau 7.4 : Effectif du personnel de la justice par type et par sexe

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Greffiers en chef										
Femmes	15	16	19	17	19	19	21	22	24	24
Hommes	28	38	44	47	59	70	79	87	90	98
Total	43	54	63	64	78	89	100	109	114	122
Greffiers										
Femmes	27	29	16	18	23	30	35	37	42	56
Hommes	73	91	102	107	126	135	134	156	180	195
Total	100	120	118	125	149	165	169	193	222	251
Secrétaires de Greffe et Parquet										
Femmes	47	47	46	48	52	53	53	51	48	44
Hommes	89	90	77	71	89	92	91	72	65	65
Total	136	137	123	119	141	145	144	123	113	109

Source : Annuaire 2016, Ministère de la justice

L'effectif des avocats a connu une tendance croissante sur la période 2008-2016 avec une augmentation de 35,1% quel que soit le sexe. On note qu'il y'a moins de femmes avocates que les hommes avec une moyenne de 4,1 hommes avocats pour une femme.

Tableau 7.5 : Effectif des avocats par sexe

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Femmes	25	28	28	31	31	33	32	35	35
Hommes	109	111	111	126	125	135	132	139	146
Total	134	139	139	157	156	168	164	174	181

Source : Annuaire 2016, Ministère de la justice

L'effectif des huissiers a très peu varié sur la période 2008-2016 quel que soit le sexe. En moyenne le nombre de femmes huissiers est cinq fois moins que celui des hommes.

Tableau 7.6 : Effectif des huissiers par sexe

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Femmes	4	4	6	6	6	5	5	5	5
Hommes	26	26	28	27	27	24	24	22	22
Total	30	30	34	33	33	29	29	27	27

Source : Annuaire 2016, Ministère de la justice

D'une manière générale, l'effectif des huissiers au Burkina Faso est très faible. L'effectif des notaires n'a pas trop varié sur la période 2006-2012 quel que soit le sexe. on a dénombré en moyenne 1,5 hommes notaires pour 1 femme notaire

Tableau 7.7 : Effectif des notaires par sexe

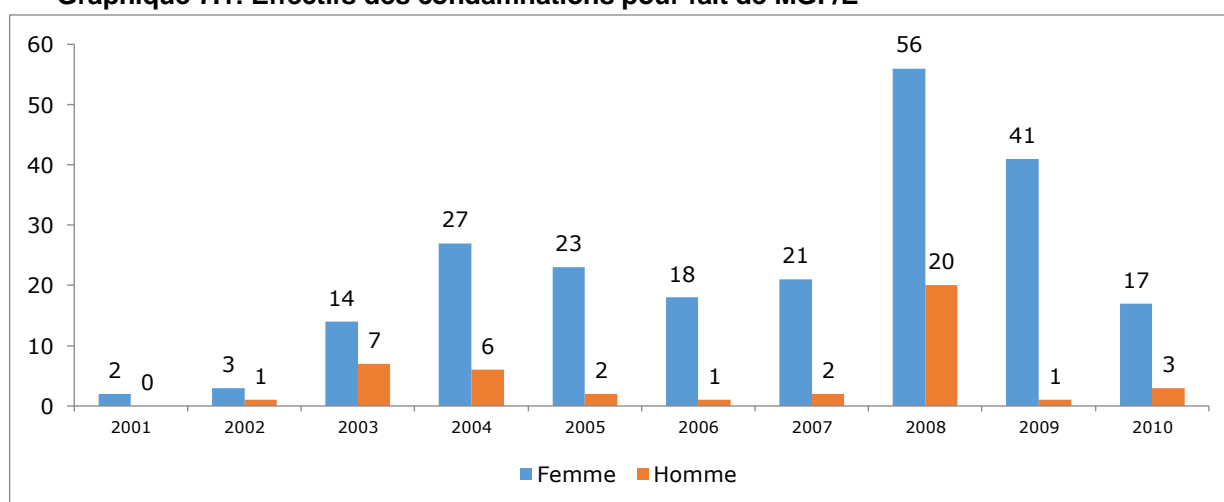
Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Femmes	3	3	3	3	4	4	4	7	7	8	8
Hommes	6	6	5	5	9	9	9	10	10	10	10
Total	9	9	8	8	13	13	13	17	17	18	18

Source : Annuaire 2016, Ministère de la justice

22.1.1 Justice et violences basées sur le genre

Dans le cadre de la lutte contre la pratique de l'excision, des condamnations à des peines correctives de prison ont été prises à l'endroit de personnes récidivistes. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre de condamnés pour la pratique de l'excision entre 2001 et 2010. Ces condamnations touchent beaucoup plus les femmes que les hommes.

Graphique 7.1: Effectifs des condamnations pour fait de MGF/E



Source : DEP/ Ministère de la Justice de la Promotion des Droits Humains, 2010.

XXIII. GOUVERNANCE ET SPHERE DE DECISION

La bonne gouvernance est l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de rendre l'action publique plus efficace, proche du bien public et de l'intérêt général, donc plus légitime. Elle renvoie à la mise en place de nouveaux modes de pilotage et de régulation plus souples et éthiques fondés sur un partenariat ouvert et éclairé entre différents acteurs et parties prenantes tant à l'échelle locale que nationale.

La sphère de décision peut être comprise comme l'engagement dans la sphère publique pour la construction partagée de la décision collective. La participation des femmes à la sphère de décision quant à elle, peut être perçue comme une correction de déséquilibres au sein de la société pour cette frange plus importante de cette société. Naturellement, la perception de la bonne gouvernance par les femmes et leur participation aux sphères de décision constitue une avancée importante dans le processus de participation de l'ensemble de la population dans les actions de développement.

23.1.1 Postes nominatifs

Les femmes sont présentes à tous les échelons de l'administration. Cependant, on note une très faible représentation de ces dernières sur l'ensemble des postes de nomination.

Les postes de ministres et de hauts commissaires regorgent le plus grand nombre de femmes contrairement à celui de secrétaire général de région qui enregistre les effectifs les plus faibles. En effet,

sept femmes ont été nommées ministres sur l'ensemble des vingt-neuf postes de ministres et seize femmes ont été nommées hauts commissaires sur quarante-cinq postes de hauts commissaires en 2016.

Postes	2011		2013		2014		2015		2016	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Ministre	3	26	5	27	5	27	4	20	7	22
Secrétaire général de ministère	6	18	2	26	3	26	2	26	3	19
Président d'institution	4	9	3	12	2	12	3	11	3	11
Secrétaire général de région	1	12	1	12	1	12	3	10	1	12
Ambassadeur	5	22	9	23	-	-	-	-	4	28
Gouverneur	3	10	2	11	2	11	4	9	4	9
Haut-commissaire	2	43	10	35	10	35	16	29	16	29
Secrétaire général de province	4	41	11	34	-	-	-	-	-	-
Préfet	41	309	67	283	-	-	-	-	41	309

Tableau 8.1 : Postes nominatifs de 2011 à 2016

Source : - DOAT / MATD, www.an.bf, www.maecr.gov.bf, G/MPF et journal officiel n°38 – 2008, SP CONAP genre, Rapports des cellules genre

A l'image des autres postes nominatifs, les femmes embrassent aussi les professions judiciaires (magistrats, avocats, notaires, experts, etc.) sans restriction liée à leur condition de femme. L'évolution des effectifs des magistrats connaît une stationnarité relative par sexe sur l'ensemble de la période 2011-2016 avec un effectif toujours plus faible chez les femmes que chez les hommes. En 2016, 21% des magistrats étaient des femmes.

Tableau 8.2 : Évolution des effectifs des magistrats selon le sexe de 2011 à 2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Femmes	95	93	95	99	109	113
Hommes	333	360	355	378	396	425
Ensemble	428	453	450	477	505	538

Source : DGESS/Ministère de la Justice

XXIV. LES POSTES ELECTIFS

De 1992 à 2013, l'on a enregistré une augmentation continue de la représentation des femmes au parlement. La législature de 2012 a enregistré l'effectif le plus élevé (24) de femmes députés, soit 19% de députés femmes. La représentation des femmes à l'assemblée a connu une baisse sous le CNT (soit 12,22%) et en 2016 (soit 11% de femmes députés). Quelques soit la législature le parlement reste largement dominé par les hommes.

Tableau 8.3 : Répartition des députés selon le mandat électif par sexe de 1992 à 2016

Législatures	Femmes	Hommes	Ensemble
1992-1997	4	103	107
1997-2002	10	101	111
2002-2007	13	98	111
2007-2012	17	94	111
2012-2013	24	103	127
2014-2015	11	79	90
2015-2016	14	113	127

Source : rapports législatifs de l'Assemblée Nationale

Depuis la création en 2006 des commissions parlementaires, celles-ci sont majoritairement présidées par les hommes. Le conseil national de la transition n'a pas enregistré de présidente de commission. Il en est de même que l'année 2016.

Tableau 8.4 : Répartition des Présidents de commission parlementaire selon le sexe de 2007 et 2016

	2007	2012	2014	2015	2016
Femmes	1	1	0	2	0
Hommes	4	4	4	3	6
Ensemble	5	5	4	5	6

Source : rapports législatifs de l'Assemblée Nationale

Les femmes sont moins représentées que les hommes quel que soit le poste électif. Elles sont moins représentées dans le poste de maire que dans le poste de deuxième adjoint au maire, restant dans tous les cas en très faible nombre dans l'ensemble des postes électifs.

Tableau 8.5 : Postes électifs de 2013 à 2016

Postes électifs	2013		2014		2015		2016	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Conseillers municipaux	3896	13904	3896	13904	1094	9219	2359	16243
Maires	19	351	19	351	61	290	10	341
Premier adjoint aux maires	-	-	-	-	18	333	21	330
Deuxième adjoint aux maires	-	-	-	-	-	-	52	299

Source : AMBF, DOAT/ MATD, CENI, DGESS/MATD

NB: les données de 2015 portent sur les délégations spéciales communales.

24.1.1 État des connaissances des individus en droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance

Les chiffres consignés dans les figures ci-dessous se rapportent à la population âgée de 18 ans ou plus au Burkina en 2009. Dans l'ensemble, l'on peut affirmer que les femmes connaissent peu les droits de l'homme par rapport aux hommes. Cette disparité est bien perçue en milieu urbain tout comme en milieu rural.

Tableau 8.6 : connaissance des droits de l'homme des individus de 18 ans et plus en 2009

Connaissance des droits de l'homme (%)	Milieu de résidence					
	Ensemble		Urbain		Rural	
	F	H	F	H	F	H
Connais	10,2	24,8	28,3	51,2	4,2	14,4
Ne connais pas	89,8	75,2	71,7	48,8	95,8	85,6
Total	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EICVM 2009-2010

Quel que soit le milieu de résidence, les hommes ont plus entendu parler de la démocratie que les femmes. Cette inégalité est plus forte en milieu rural.

Tableau 8.7 : Répartition des personnes ayant entendu parler de la démocratie par milieu de résidence en 2009

Entendu parler de la démocratie (%)	Milieu de résidence					
	Ensemble		Urbain		Rural	
	F	H	F	H	F	H
Oui	44,4	69,1	68,7	89,3	36,2	61,1
Non	55,6	30,9	31,3	10,7	63,8	38,9
Total	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EICVM 2009-2010

A l'échelle nationale, l'on peut affirmer que les hommes sont plus informés de la démocratie que les femmes. Le constat reste valable quel que soit le milieu de résidence. En effet, 7 hommes sur 10 prétendent avoir déjà entendu parler de la démocratie pendant que sur 10 femmes, seulement 4 ont entendu parler de démocratie.

Tableau 8.8 : Répartition des personnes ayant une connaissance de la démocratie par milieu de résidence en 2009

Connaissance de la démocratie (%)	Milieu de résidence					
	Ensemble		Urbain		Rural	
	F	H	F	H	F	H
Connais	22,8	41,7	39,7	65,0	12,8	28,6
Ne connais pas	77,2	58,3	60,3	35,0	87,2	71,4
Total	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EICVM 2009-2010

Au regard des chiffres consignés dans le tableau ci-dessous, l'on peut penser que les hommes ont plus entendu parler de la décentralisation que les femmes.

Tableau 8.9 : Répartition des personnes ayant entendu parler de la décentralisation par milieu de résidence en 2009

Déjà entendu parler de la décentralisation (%)	Milieu de résidence					
	Ensemble		Urbain		Rural	
	F	H	F	H	F	H
Oui	32,1	53,6	45,3	71,7	26,8	45,7
Non	67,9	46,4	54,7	28,3	73,2	54,3
Total	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EICVM 2009-2010

La majorité des hommes et des femmes pensent que la corruption est un handicap majeur au développement économique du pays quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 8.10 : Répartition des personnes de 18 ans et plus selon leur perception de l'impact de la corruption sur le développement par milieu de résidence en 2009

Impact de la corruption sur le développement du pays (%)	Milieu de résidence					
	Ensemble		Urbain		Rural	
	F	H	F	H	F	H
Est un handicap majeur	90,0	91,6	92,2	93,4	88,8	90,7
N'est pas un handicap majeur	10,0	8,4	7,8	6,6	11,2	9,3
Total	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EICVM 2009-2010

XXV. COMMUNICATION

Dans le domaine de la communication, des inégalités sont perceptibles encore entre les hommes et les femmes au niveau de l'accès et du contrôle de technologies de l'information et de la communication. Ces inégalités de genre qui empêchent les potentialités de plus d'une moitié de la population (52%) de s'affirmer, ont un impact dévastateur, non seulement sur les femmes elles-mêmes, mais sur le pays tout entier en termes de développement et de bien-être social.

25.1.1 Accès aux TICS selon le sexe

L'accès aux TICS et aux médias d'information suppose la disponibilité des moyens d'accès. Le tableau 9.1 ci-dessous présente les proportions des personnes possédant quelques moyens d'information ou de communication en 2015 conformément aux résultats de l'ENESI 2015. Dans l'ensemble, le téléphone portable (78,1% au niveau des femmes et 91,4% chez les hommes) et la radio (34,7% au niveau des femmes et 60,8% au niveau des hommes) sont les moyens de communication les plus répandus. Cependant, quel que soit le milieu de résidence et le type de TIC, les hommes ont plus accès que les femmes avec des écarts encore plus considérables au niveau de la radio.

Tableau 9.1 : Possession de moyens de communication et d'information en 2015

Type de bien/appareil	Urbain		Rural		Ensemble	
	F	H	F	H	F	H
Poste radio	54,1	71,1	23,2	57,9	34,7	60,8
Hifi	8,1	13,8	0,4	0,9	3,3	3,7
Lecteur	30,8	40,4	1,6	4,9	12,5	12,8
Téléphone portable	95,5	97,9	67,7	89,6	78,1	91,4

Source : ENESI, 2015

XXVI. EMPLOI DU TEMPS

Les activités journalières sont réparties entre les hommes et les femmes sur la base de rapports sociaux déjà prédéfinis par la société. Ces rapports tirent leur orientation de la culture, de la tradition, mais sont quelque peu influencées par le modernisme, même si cette influence semble pour l'instant embryonnaire. Il semble que certains préjugés culturels, et d'ordre sociologique viennent meubler les tâches qui sont d'office dédiées aux femmes, tandis que d'autres semblent être l'apanage des hommes.

Parmi ces tâches, certaines relèvent de la routine domestique, d'autres sont inhérentes à l'emploi et la rémunération économique, tandis que certaines activités relèvent du loisir ou du repos.

Activité rémunérée : activité qui procure une rémunération financière à celui qui l'exerce au cours de la période de référence

Travail : Le travail est entendu comme « Toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et tout âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle ». Suivant la classification internationale des activités pour les statistiques emploi-temps (ICATUS)¹ fournie par le département statistique des Nations Unies, nous avons introduit six groupes d'activités dont trois dichotomies pour analyser le travail rémunéré et le travail non rémunéré, mais aussi pour distinguer le travail domestique du travail non domestique, afin d'analyser les inégalités de genre.

Loisir : Le loisir peut être défini comme le temps libre dont dispose une personne en dehors des occupations imposées / obligatoires, et qu'elle peut utiliser à son gré. Par exemple, un individu peut profiter de ses loisirs pour se cultiver, se distraire, s'amuser, etc.

26.1.1 Arbitrage travail- loisir

Pendant les 24 heures que compte une journée, certaines tâches sont effectuées à la fois par les individus des deux sexes dans des proportions relativement égales. Mais les femmes travaillent plus que les hommes en termes d'effectif et de durée. En effet, elles passent en moyenne 76 heures par semaine à travailler, que le travail soit rémunéré ou non, tandis que chez les hommes ce temps moyen est de l'ordre de 52 heures. Cela signifie donc que les femmes travaillent 24 heures de plus que les hommes chaque semaine.

Par contre, lorsqu'on regarde les travaux rémunérés, on peut affirmer que les hommes travaillent plus que les femmes, que ce soit en effectif, comme en volume horaire. Près de 15% des hommes ont déclaré avoir réalisé un travail rémunéré au cours de la semaine, contre seulement 7,5% des femmes. Ils y passent en moyenne 22 heures par semaine alors que chez les femmes c'est environ 19 heures de travail rémunéré par semaine.

En outre, il apparaît que les hommes ont plus de temps de loisir que les femmes. En effet, 20% des hommes ont accordé du temps aux loisirs au cours des sept derniers jours précédant l'entretien, alors que chez les femmes cette proportion est de l'ordre de 12,6%. Par contre, le temps moyen accordé par les hommes aux loisirs est relativement inférieur à celui des femmes (17 heures contre 18 chez les femmes), même si cette différence ne semble pas statistiquement significative.

Tableau 10.1 : Participation et Temps moyen, médian alloué au travail, au loisir et au repos selon le genre

	HOMME			FEMME			ENSEMBLE		
	Taux de participants (en %)	Temps moyen (en mn)	Temps médian (en mn)	Proportion de participantes (en %)	Temps moyen (en mn)	Temps médian (en mn)	Taux de participants (en %)	Temps moyen (en mn)	Temps médian (en mn)
Travail rémunéré (jour)	11,3	507	480	5,5	465	480	8,2	492	480
Travail domestique et de soin non rémunéré (jour)	39,5	206	120	95,1	548	407	69,7	460	300
Travail volontaire (jour)	54,4	378	360	50,3	349	300	52,2	363	315
Soin personnel (jour)	97,6	92	30	97,9	72	20	97,7	81	25
Loisir (jour)	15,9	279	300	10,5	325	300	13	299	300
Education et formation (jour)	97	20	15	97,5	23	20	97,2	22	15
Repos (jour)	97,8	1012	1025	89,9	863	890	93,5	934	960
Travail rémunéré (semaine)	14,6	1313	1440	7,5	1173	1440	10,7	1260	1440
Travail domestique et de soin non rémunéré (semaine)	54,9	598	285	96,7	1938	1690	77,6	1505	1210
Travail volontaire (semaine)	68,6	1243	1440	65,2	1194	1440	66,8	1217	1440
Soin personnel (semaine)	98,6	498	270	98,7	396	200	98,7	443	210
Loisir (semaine)	20,1	1013	1440	12,6	1068	1440	16	1037	1440
Education et formation (semaine)	98,1	151	95	98,4	184	140	98,3	169	130
Repos (semaine)	100	8014	8215	100	6828	6975	100	7370	7640

Source : SIGI 2016

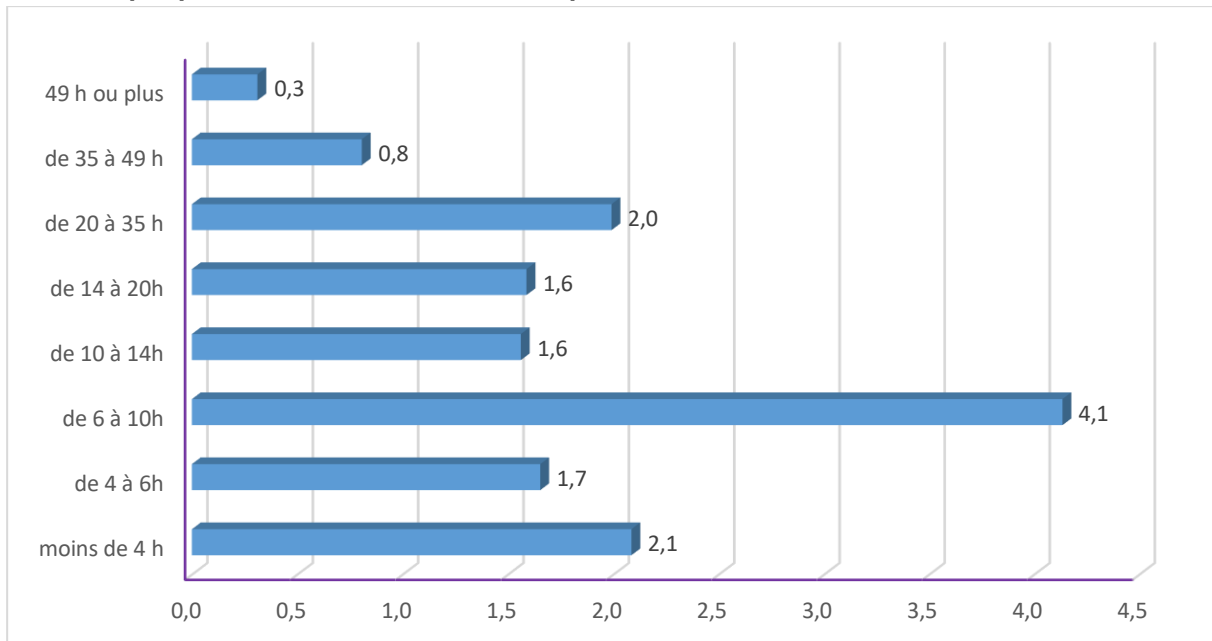
En outre, au regard du graphique ci-dessous, l'on peut affirmer qu'en moyenne, les femmes passent plus de temps à travailler que les hommes. En effet, parmi les personnes travaillant au total moins de 4 heures dans la semaine, on compte une femme pour deux hommes.

De même, parmi les individus travaillant au total 6 à 10 heures dans la semaine, on compte quatre fois plus d'hommes que de femmes. Mais au fur et à mesure que le temps total de travail hebdomadaire s'accroît, les effectifs féminins prennent le dessus sur la gente masculine.

En effet, on dénombre environ une femme pour un homme lorsque le volume hebdomadaire de travail est compris entre 35 et 49 heures de travail; et trois fois plus de femmes que d'hommes lorsque le volume hebdomadaire de travail est supérieur ou égal à 49 heures par semaine.

Les hommes sont relativement plus nombreux que les femmes dans les volumes hebdomadaires faibles dédiés au travail, tandis qu'en présence de travail horaire prolongé, les femmes semblent être les plus endurantes.

Graphique 10.2 : Ratio homme femme par volume horaire hebdomadaire total de travail



Source : INSD, SIGI 2016

Le graphique ci-dessus nous enseigne que les hommes passent plus de temps à effectuer des tâches rémunérées que les femmes. En effet, c'est seulement dans le temps le plus faible, c'est-à-dire dans la tranche horaire de moins de 4 heures par semaine, que les femmes sont prédominantes, mais lorsqu'une tâche rémunérée, occupe l'individu pendant 20 heures ou plus dans la semaine, il y a deux fois plus de chance que ce soit un homme plutôt qu'une femme.

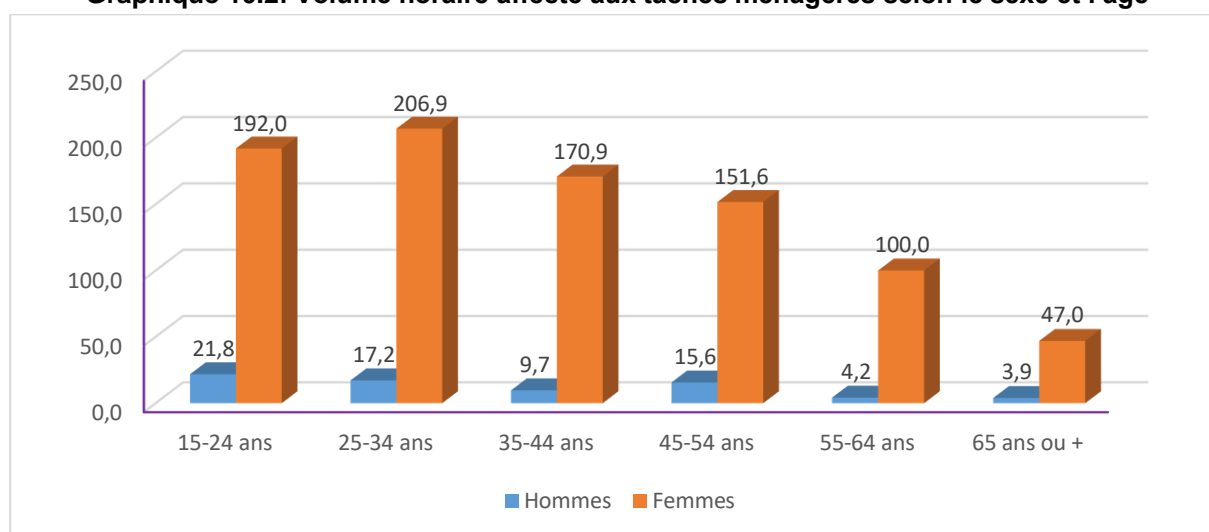
XXVII. EXPLOITATION DU TEMPS DE TRAVAIL

La présente section s'intéresse aux tâches effectuées par les individus des deux sexes et fait ressortir les différences en termes d'âge. Un accent particulier est mis sur les tâches domestiques, mais aussi sur certaines tâches élémentaires.

Au regard du graphique ci-dessous, l'on peut affirmer que les tâches ménagères sont l'apanage quasi exclusif des femmes, qui y allouent un volume horaire, au moins 10 fois supérieur à celui des hommes.

En outre, on constate que le temps alloué aux tâches domestiques, diminue considérablement avec l'âge des femmes. C'est donc au niveau des classes d'âge les plus faibles que la discrimination est encore plus prononcée. La jeune fille de 15 à 24 ans est affectée aux tâches ménagères pendant 192 heures dans la semaine en moyenne, alors que celle âgée de 25 à 34 ans y affecte 207 heures dans la semaine, tandis que chez les hommes ce temps hebdomadaire est respectivement de 22 heures et 17 heures dans la semaine.

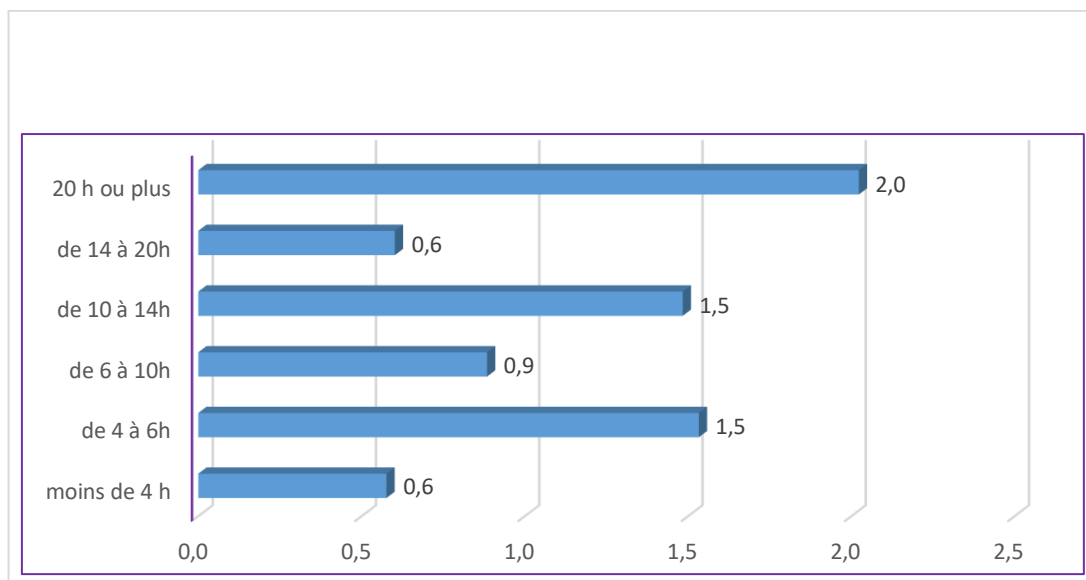
Graphique 10.2: Volume horaire affecté aux tâches ménagères selon le sexe et l'âge



Source : INSD, SIGI 2016

Les hommes passent plus de temps à effectuer des tâches rémunérées que les femmes. En effet, c'est seulement dans le temps le plus faible, c'est-à-dire dans la tranche horaire de moins de 4 heures par semaine, que les femmes sont prédominantes, mais lorsqu'une tâche rémunérée, occupe l'individu pendant 20 heures ou plus dans la semaine, il y a deux fois plus de chance que ce soit un homme plutôt qu'une femme.

Graphique 10.3: Ratio homme femme par volume horaire hebdomadaire affectés au taches remunerées

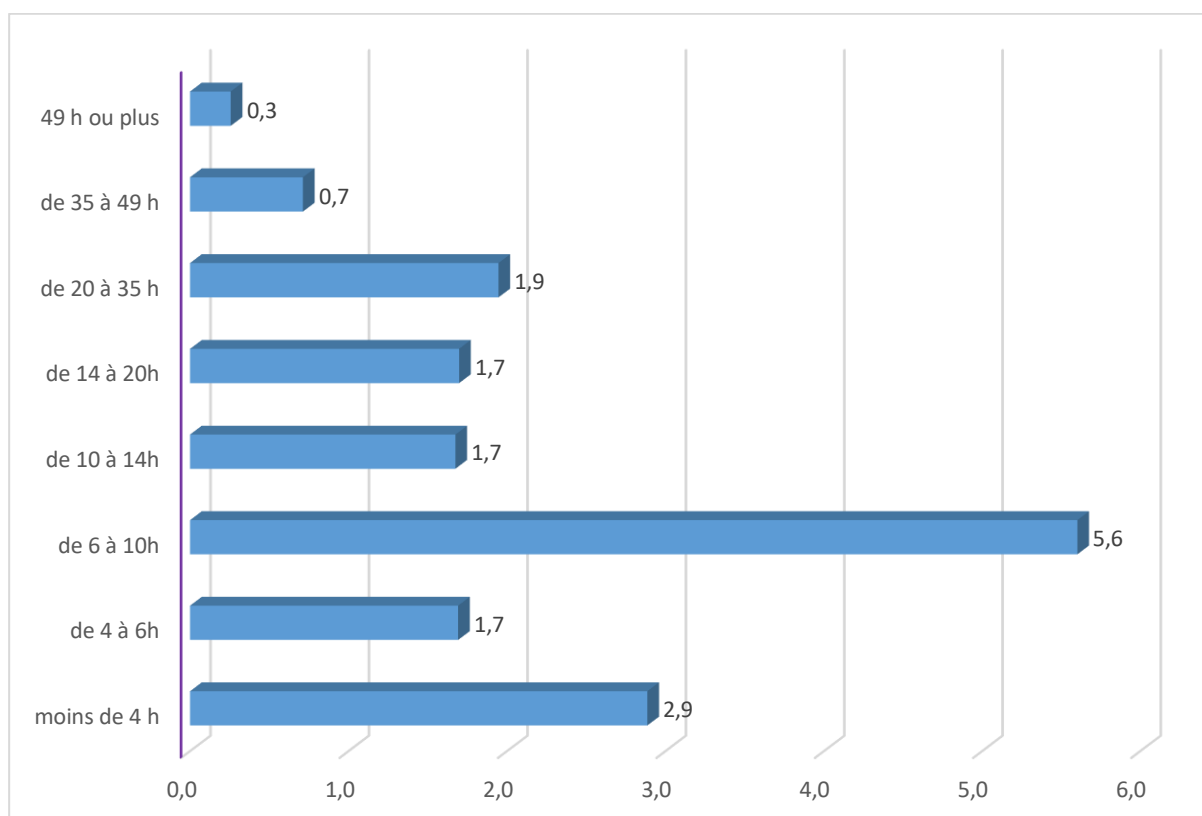


Source : INSD, SIGI 2016

Les femmes passent plus de temps aux tâches non rémunérées que les hommes. En effet, lorsqu'une femme passe entre 20 et 35 heures au cours de la semaine à effectuer une tâche non rémunérée, c'est l'équivalent de 2 hommes qui se sont attelés à des tâches non rémunérées, et le ratio augmente jusqu'à atteindre un maximum de six hommes pour une femme, lorsque le volume horaire hebdomadaire affecté aux tâches non rémunérées est compris entre 6 et 10 heures dans la semaine.

Toutefois, le nombre d'hommes qui effectuent des tâches non rémunérées est largement supérieur à celui des femmes lorsque ces tâches doivent prendre du temps, à l'inverse des tâches rémunérées.

Graphique 10.4: ratio homme femme par volume horaire hebdomadaire affectés aux tâches non rémunérées



Source : INSD, SIGI 2016

Au regard du tableau ci-dessous, l'on peut affirmer que le poste d'activité qui occupe plus les individus des deux sexes est le travail non rémunéré sur les parcelles agricoles. Ensuite vient le loisir chez les hommes, et la garde des enfants chez les femmes. En troisième position, les hommes font de la formation pour leur compte propre, et les femmes font la cuisine. En quatrième position, l'activité qui occupe les hommes est le travail rémunéré, et chez les femmes la quatrième occupation consiste à chercher de l'eau pour les besoins du ménage (eau de boisson, pour la cuisine, etc.).

L'on constate que parmi les quatre principaux postes d'occupations des femmes, aucun ne concerne une activité pour le plaisir de la femme elle-même, encore moins pour son propre compte. Les travaux que les femmes font principalement sont orientés au profit des autres membres du ménage, ou de la communauté.

De même, les six activités qui occupent au moins 81% du temps des hommes sont le travail rémunéré, les soins personnels (se laver, s'habiller, se maquiller, etc.), le loisir (aller au cinéma/vidéo club, aller danser, suivre la télévision, aller à un spectacle, etc.), le travail non rémunéré sur les parcelles agricoles, le travail non rémunéré dans les entreprises familiales non agricoles et enfin l'éducation et formation pour soi-même ; tandis que ce sont les activités de collecte de l'eau pour les besoins du ménage (boisson, cuisine, toilette, lessive, arrosage), la cuisine pour le ménage, l'entretien du linge, les Soins personnel (se laver, s'habiller, se maquiller, etc.), les courses alimentaires (achat de condiments et autres produits alimentaires, moudre la farine), le loisir (aller au cinéma/vidéo club, aller danser, suivre la télévision, aller à un spectacle, etc.), le travail non rémunéré sur les parcelles agricoles, le travail non rémunéré dans les entreprises familiales non agricoles et enfin l'éducation et formation pour les autres qui occupent les femmes à 79% de leur temps hebdomadaire total.

Cela signifie que les femmes effectuent au cours de la semaine, beaucoup plus de tâches que les hommes, car pour occuper 79% de leur temps, il a fallu dénombrer 9 tâches différentes, alors que chez les hommes, seulement six tâches suffisent à capter 81% de leur volume horaire total alloué aux tâches hebdomadaires.

Tableau 10.2: Temps hebdomadaire moyen en minutes et part de temps (en %)

	Temps hebdomadaire moyen en minutes et part de temps (en %)			
	homme		femme	
	Temps moyen (en mn)	Part (en %)	Temps moyen (en mn)	Part (en %)
a) Travail rémunéré	191,8	9,3	87,5	2,7
a) Collecte de l'eau pour les besoins du ménage (boisson, cuisine, toilette, lessive, arrosage)	26,6	1,3	220,6	6,8
b) Collecte du bois de chauffage	13,8	0,7	121,9	3,7
c) Faire la cuisine pour le ménage	14,7	0,7	426,7	13,1
d) Entretien de la cour/maison	8,6	0,4	117,6	3,6
e) Entretien du linge	23,0	1,1	168,9	5,2
f) Soins personnels (se laver, s'habiller, se maquiller, etc.)	147,9	7,2	181,2	5,5
g) Course alimentaire (achat de condiments et autres produits alimentaires, moudre la farine)	24,5	1,2	142,6	4,4
h) Loisir (aller au cinéma/vidéo club, aller danser, suivre la télévision, aller à un spectacle, etc.)	343,2	16,6	209,5	6,4
i) Travail non rémunéré sur les parcelles agricoles	624,8	30,2	573,8	17,6
j) Travail non rémunéré dans les entreprises familiales non agricoles	168,7	8,2	153,5	4,7
k) Fournir des services à la communauté/autres ménages sans recevoir de rémunération	59,2	2,9	51,7	1,6
l) Éducation et formation pour soi-même	203,4	9,8	134,4	4,1
m) Éducation et formation pour les autres	55,4	2,7	30,0	0,9
m) Garde des enfants	71,7	3,5	525,1	16,1
n) S'occuper des personnes âgées	48,4	2,3	75,7	2,3
o) S'occuper des personnes malades	41,9	2,0	45,5	1,4

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)
Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000
01 B.P : 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél : (00226) 50 37 62 04 - Fax : (00226) 50 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf ou insbf@yahoo.fr